



**RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE**  
Si de Castelnau de Médoc - Eau

## **REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES**

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement des données doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

### **REPERES DE LECTURE**

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

<b>Repère visuel</b>	<b>Objectif</b>
 ENGAGEMENT	<b>Identifier rapidement nos engagements clés</b>
 FOCUS	<b>Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants</b>
 RESPONSABILITÉ	<b>Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale</b>

# Avant-propos



## Veolia – Rapport annuel du délégataire 2023

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégataire** de votre service d'eau pour l'année 2023. A travers ses différentes composantes techniques, économiques et environnementales, vous pourrez apprécier la performance de votre service.

Les manifestations régulières du dérèglement climatique font peser un risque croissant sur la ressource en eau, tant sur la quantité (le "trop peu" et le "trop") que sur la qualité. En particulier, les pénuries et tensions hydriques records des derniers étés ont mis au cœur de l'actualité la nécessaire préservation de notre ressource en eau. Le gouvernement a lancé au printemps 2023 son « plan Eau » dont l'un des objectifs est de réduire de 10 % des prélèvements d'eau d'ici 2030. Ses 53 mesures visent à répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource.

Au cours de cette année, nous avons observé une nette diminution des volumes d'eau consommés par les Français. Cette tendance, orientée vers la préservation, crée une dynamique durable qui amorce le changement de notre modèle économique. Nous percevons déjà les prémices de cette transformation, où l'accent est mis sur la responsabilité, la performance et la régénération. Notre objectif partagé est de garantir la sécurité des volumes disponibles tout en établissant un équilibre économique favorable pour l'ensemble de la communauté. La préservation de la ressource en eau et l'adaptation de notre modèle, notamment tarifaire, sont au cœur de nos enjeux.

En 2023, la qualité de l'eau est restée une priorité. Nos équipes ont fait preuve d'un engagement continu dans la lutte contre les micropolluants (par exemple les métabolites de pesticides et les PFAS) et le maintien de la qualité d'eau. Adoptant une attitude préventive, nous mettons en place des stratégies proactives pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau que nous fournissons, dans la lignée de la nouvelle directive Eau potable.

Notre préoccupation concerne également la qualité des rejets dans l'environnement. Nous abordons avec rigueur ce sujet conformément à la nouvelle directive européenne Eaux résiduaires urbaines par des actions proactives pour minimiser les impacts environnementaux, tout en respectant les normes les plus strictes.

Nous sommes à vos côtés plus que jamais pour adapter votre service face aux conséquences du dérèglement climatique. Cette adaptation passera par des solutions telles la réutilisation des eaux usées, dont les récents décrets en simplifient la mise en œuvre; l'amélioration du rendement réseau; ou l'accompagnement vers la résilience des territoires face aux inondations et aux tempêtes.

2023 a été une période charnière, et notre rapport reflète notre engagement continu envers l'excellence opérationnelle, la durabilité environnementale et la satisfaction de nos clients. Nous sommes convaincus qu'ensemble, nous pouvons contribuer à bâtir un avenir où l'eau demeure une ressource accessible et sûre.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

**Pierre Ribaute,**  
Directeur Général, Eau France

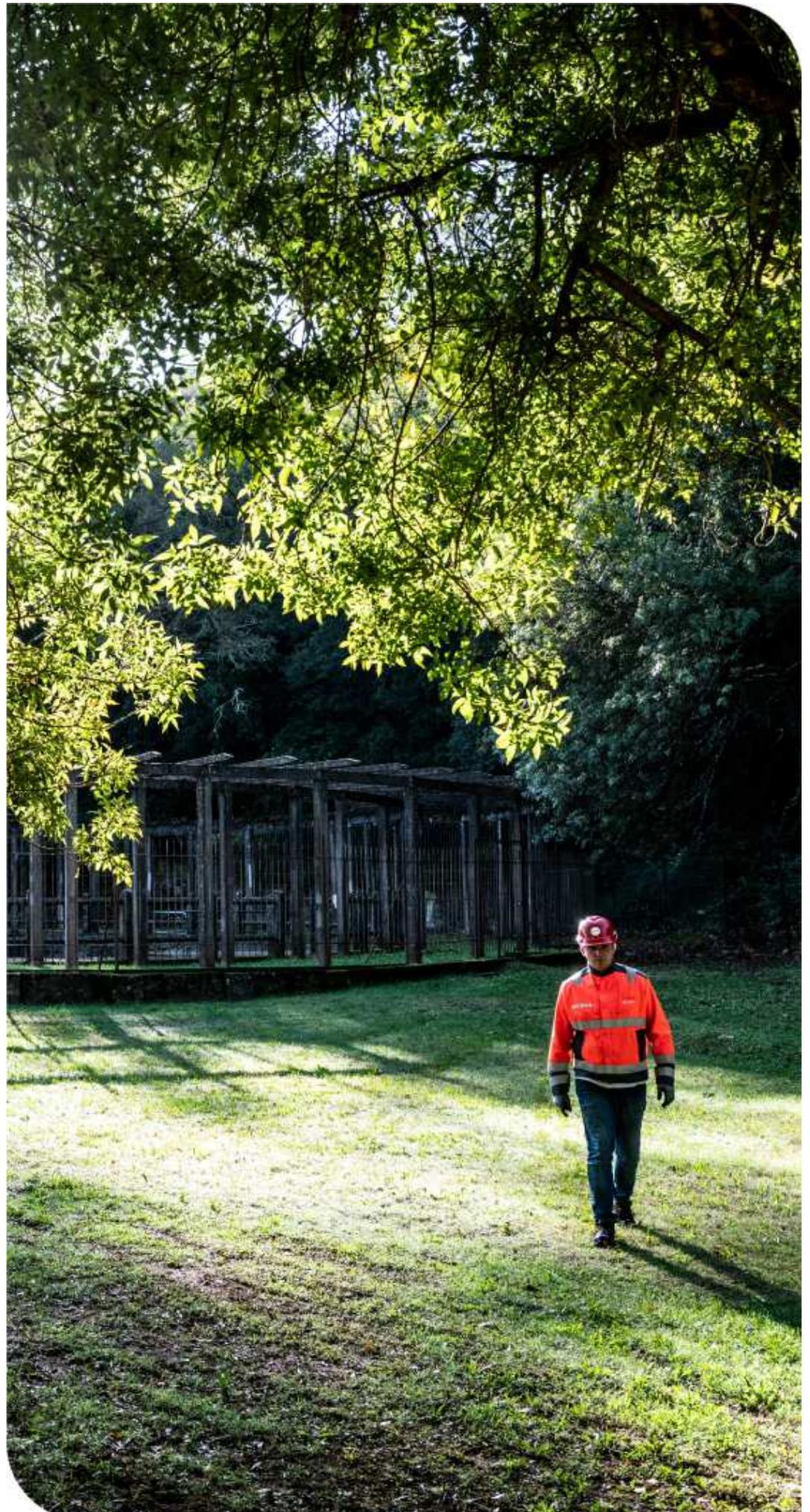
# Sommaire

<b>1.</b>	<b>L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE.....</b>	<b>6</b>
1.1	<i>Un dispositif à votre service.....</i>	7
1.2	<i>Présentation du contrat.....</i>	10
1.3	<i>Les chiffres clés.....</i>	11
1.4	<i>Les indicateurs réglementaires 2023.....</i>	12
1.5	<i>Autres chiffres clés de l'année 2023.....</i>	13
1.6	<i>Le prix du service public de l'eau.....</i>	15
1.7	<i>L'essentiel de l'année 2023.....</i>	16
<b>2.</b>	<b>LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION .....</b>	<b>20</b>
2.1	<i>Les consommateurs abonnés du service .....</i>	21
2.2	<i>La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous.....</i>	22
2.3	<i>Données économiques.....</i>	27
<b>3.</b>	<b>LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE.....</b>	<b>29</b>
3.1	<i>L'inventaire des installations.....</i>	30
3.2	<i>L'inventaire des réseaux.....</i>	31
3.3	<i>Les indicateurs de suivi du patrimoine .....</i>	34
3.4	<i>Gestion du patrimoine.....</i>	36
3.5	<i>Propositions d'améliorations du patrimoine.....</i>	41
<b>4.</b>	<b>LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE .....</b>	<b>47</b>
4.1	<i>La qualité de l'eau .....</i>	48
4.2	<i>La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau .....</i>	54
4.3	<i>La maintenance du patrimoine .....</i>	60
4.4	<i>L'efficacité environnementale .....</i>	70
<b>5.</b>	<b>RAPPORT FINANCIER DU SERVICE .....</b>	<b>72</b>
5.1	<i>Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE).....</i>	73
5.2	<i>Situation des biens.....</i>	75
5.3	<i>Les investissements et le renouvellement .....</i>	76
5.4	<i>Les engagements à incidence financière .....</i>	79
<b>6.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>82</b>
6.1	<i>La facture 120 m<sup>3</sup> .....</i>	83
6.2	<i>Les données consommateurs par commune .....</i>	86
6.3	<i>La qualité de l'eau .....</i>	87
6.4	<i>Le bilan énergétique du patrimoine .....</i>	99
6.5	<i>Annexes financières.....</i>	100

6.6	<i>Reconnaissance et certification de service</i> .....	111
6.7	<i>Actualité réglementaire 2023</i> .....	114
6.8	<i>Certificats d'assurances</i> .....	119
6.9	<i>Autorisations de prélèvements</i> .....	130
6.10	<i>Autres Annexes</i> .....	133
6.11	<i>Glossaire</i> .....	144

# 1.

L'ESSENTIEL DE  
L'ANNÉE



En tant que délégataire, Veolia s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'eau. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la production et à la distribution, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.)

## 1.1 Un dispositif à votre service

### VOTRE LIEU D'ACCUEIL

19 Place Aristide Briand  
**33480 CASTELNAU DE MEDOC**

*Ouvert au public :*  
*Le mardi et vendredi de 9h00 à 12h00*



### TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER



[www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr)

Pour toutes vos démarches en ligne



**Service pour les sourds ou malentendants** accessible depuis notre site internet



**05 61 80 09 02**

Du lundi au vendredi : 8h – 19h

Samedi : 9h – 12h

Urgences techniques 7j/7 et 24h/24



**Nos Apps**

disponibles sur iOS et Android



**Veolia Eau**

TSA 40118

37911 Tours Cedex|9

## LES INTERLOCUTEURS VEOLIA A VOS COTES

### PRÉSENTATION

(RESERVE A UN USAGE STRICTEMENT INTERNE)

Accueil Clientèle (24h/24h – 7j/7j) : 05.61.80.09.02 (seul n° à communiquer aux clients)  
N° Astreinte (Local) : 06.12.83.11.82 (réservé aux élus/collectivités)

### Vos interlocuteurs au quotidien :

**SERVICE GIRONDE LANDES :** Appel en cas de problèmes techniques, fuites, nouveaux branchements...



**Isabelle NEVEU**  
Manager de Service Local  
Tél : 06.23.23.47.31  
@ : isabelle.m.neveu@veolia.com



**Nicolas ONILLON**  
Responsable d'Exploitation  
Tél : 06.09.82.33.03  
@ : nicolas.onillon@veolia.com



**Alain BRACONNIER**  
Responsable d'équipe Médoc  
Tél : 07.77.90.07.36  
@ : alain.braconnier@veolia.com



**Marie LABAQUERE**  
Référente Nord Médoc  
Tél : 06.16.68.54.46  
@ : marie.labaquere@veolia.com

### **SERVICE TRAVAUX NEUFS USINES**



**Christophe DASNON**  
Responsable Travaux Neufs Usines  
Tél : 06.03.53.73.39  
@ : Christophe.dasnon@veolia.com

### **SERVICE CLIENTÈLE :** Nouvel abonné, résiliation, facturation, FSL...



**Anne Laure GUIDA-VOLCKAERT**  
Directrice des Consommateurs  
Tél : 06.22.90.20.11  
@ : anne-laure.guida-volckaert@veolia.com



**Isabelle PIOT**  
Service Consommateurs  
Tél : 06.16.47.33.36  
@ : isabelle.piot@veolia.com

**DIRECTION :**



**Christophe LAHOUE**  
*Directeur de Territoire*  
Tél : 06.15.99.45.48  
@ : christophe.lahouze@veolia.com



**Julien FOURAT**  
*Directeur du Développement*  
Tél : 06.20.38.59.38  
@ : julien.fourat@veolia.com



**Nicolas MOURIOT**  
*Contrôleur de gestion*  
Tél : 06.01.92.83.64  
@ : nicolas.mouriot@veolia.com



**Marie-Eve LANTRADE**  
*Assistante*  
Tél : 06.13.58.10.38  
@ : marie-eve.lantrade@veolia.com

## 1.2 Présentation du contrat

### Données clés

✓ Déléataire	VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
✓ Périmètre du service	AVENSAN, CASTELNAU DE MEDOC, LISTRAC MEDOC, MOULIS EN MEDOC, SALAUNES
✓ Numéro du contrat	I5260
✓ Nature du contrat	Affermage
✓ Date de début du contrat	01/07/2019
✓ Date de fin du contrat	30/06/2031
✓ Les engagements vis-à-vis des tiers	

En tant que délégataire du service, VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	COMMUNE DE BRACH	Achat d'Eau à Brach
achat	Sainte Hélène	Achat d'Eau à Sainte Hélène
achat	SIVOM DE LAMARQUE CUSSAC ARCINS	Convention échange d'eau (Achat) avec SIVOM Lamarque-Cussac Fort Médoc-Arcins
achat	Syndicat de Margaux	Achat d'Eau à Margaux
vente	Saint Médard en Jalles	Fourniture d'Eau St Médard en Jalles
vente	Saint Médard en Jalles	Vente d'Eau St Médard en Jalles
vente	Sainte Hélène	Vente d'Eau à Sainte Hélène
vente	SIVOM DE LAMARQUE CUSSAC ARCINS	Convention échange d'eau (Vente) avec SIVOM Lamarque-Cussac Fort Médoc-Arcins
vente	St Laurent du Médoc	Vente d'eau St Laurent du medoc
vente	Syndicat de Margaux	Vente d'Eau à Margaux

#### ✓ Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	13/07/2022	Intégration ouvrages, travaux amélioration modalités indéxation, BPU, renouvellement, règlement service, rémunération du service

## 1.3 Les chiffres clés

Si de Castelnau de Médoc - Eau

### Chiffres clés



13 950

Nombre d'habitants desservis



6 441

Nombre d'abonnés  
(clients)



4

Nombre d'installations de  
production



1

Nombre de réservoirs



292

Longueur de réseau  
(km)



100,0

Taux de conformité  
microbiologique (%)



82,3

Rendement de réseau (%)



125

Consommation moyenne (l/hab/j)



6504

Nombre de demandes traitées

## 1.4 Les indicateurs réglementaires 2023

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	13 848	13 950
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m <sup>3</sup> TTC	Déléataire	1,90 €/m <sup>3</sup>	1,91 €/m <sup>3</sup>
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Déléataire	1 j	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	97,4 %	90,2 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Déléataire (2)	100	100
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Déléataire	85,9 %	82,3 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Déléataire	1,36 m <sup>3</sup> /jour/km	1,71 m <sup>3</sup> /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Déléataire	1,33 m <sup>3</sup> /jour/km	1,66 m <sup>3</sup> /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,01 %	0,00 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	80 %	80 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	14	19
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	981	494
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Déléataire	1,58 u/1000 abonnés	3,11 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Déléataire	100,00 %	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	2,29 %	0,98 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Déléataire	0,95 u/1000 abonnés	1,55 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

## 1.5 Autres chiffres clés de l'année 2023

L'EFFICACITÉ DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	833 581 m <sup>3</sup>	835 879 m <sup>3</sup>
VP.059	Volume produit	Délégataire	794 830 m <sup>3</sup>	804 944 m <sup>3</sup>
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	5 045 m <sup>3</sup>	4 336 m <sup>3</sup>
	Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	Délégataire	795 797 m <sup>3</sup>	805 572 m <sup>3</sup>
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	1 483 m <sup>3</sup>	2 781 m <sup>3</sup>
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	682 924 m <sup>3</sup>	662 649 m <sup>3</sup>
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	115	93
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
	Nombre d'installations de production	Délégataire	4	4
	Capacité totale de production	Délégataire	4 600 m <sup>3</sup> /j	4 600 m <sup>3</sup> /j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	1	1
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	1 625 m <sup>3</sup>	1 625 m <sup>3</sup>
	Longueur de réseau	Délégataire	290 km	292 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	233 km	235 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	0 ml	0 ml
	Nombre de branchements	Délégataire	6 090	6 157
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	0	0
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	0	0
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	66	68
	Nombre de compteurs	Délégataire	6 696	6 822
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	225	458
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
	Nombre de communes	Délégataire	5	5
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	6 320	6 441
	- Abonnés domestiques	Délégataire	6 310	6 431
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	4	4
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	6	6
	Volume vendu	Délégataire	670 244 m <sup>3</sup>	647 213 m <sup>3</sup>
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	654 587 m <sup>3</sup>	628 941 m <sup>3</sup>
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	11 579 m <sup>3</sup>	14 564 m <sup>3</sup>
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	4 078 m <sup>3</sup>	3 708 m <sup>3</sup>
	Consommation moyenne	Délégataire	132 l/hab/j	125 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	106 m <sup>3</sup> /abo/an	100 m <sup>3</sup> /abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

<b>LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCÈS À L'EAU</b>	<b>PRODUCTEUR</b>	<b>VALEUR 2022</b>	<b>VALEUR 2023</b>
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Déléataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Déléataire	81 %	83 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Déléataire	Non	Non
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Déléataire	Oui	Oui
<b>LES CERTIFICATS</b>	<b>PRODUCTEUR</b>	<b>VALEUR 2022</b>	<b>VALEUR 2023</b>
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Déléataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Déléataire	Oui	Oui
<b>L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>PRODUCTEUR</b>	<b>VALEUR 2022</b>	<b>VALEUR 2023</b>
Energie relevée consommée	Déléataire	442 127 kWh	443 580 kWh

## 1.6 Le prix du service public de l'eau

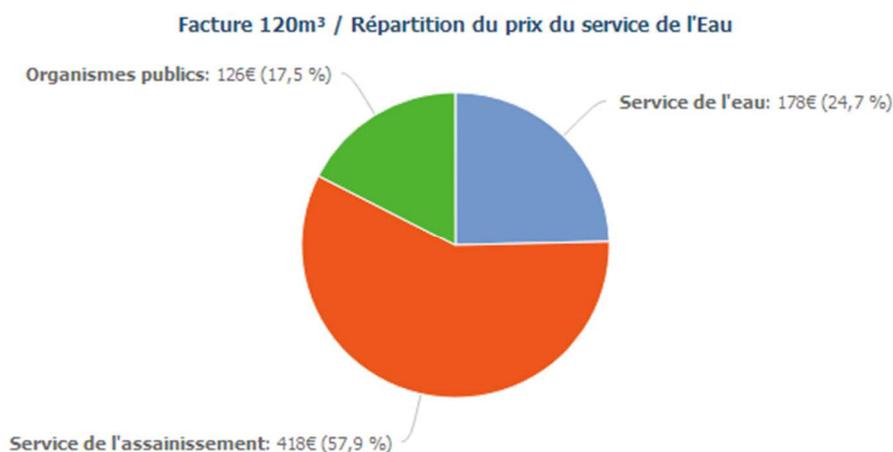
### LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m<sup>3</sup> représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de CASTELNAU DE MEDOC, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m<sup>3</sup> **[D102.0]** pour 120 m<sup>3</sup>, au tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, est la suivante :

CASTELNAU DE MEDOC Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2023	Montant Au 01/01/2024	N/N-1
<b>Part délégataire</b>			<b>86,38</b>	<b>87,84</b>	<b>1,69%</b>
Abonnement			23,86	24,24	1,59%
Consommation	120	0,5300	62,52	63,60	1,73%
<b>Part syndicale</b>			<b>82,08</b>	<b>82,08</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			24,00	24,00	0,00%
Consommation	120	0,4840	58,08	58,08	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0660</b>	<b>7,80</b>	<b>7,92</b>	<b>1,54%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>39,60</b>	<b>39,60</b>	<b>0,00%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
<b>Total € HT</b>			<b>215,86</b>	<b>217,44</b>	<b>0,73%</b>
TVA			11,87	11,96	0,76%
<b>Total TTC</b>			<b>227,73</b>	<b>229,40</b>	<b>0,73%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>1,90</b>	<b>1,91</b>	<b>0,53%</b>

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m<sup>3</sup> pour la commune de CASTELNAU DE MEDOC :



Les factures type sont présentées en annexe.

# 1.7 L'essentiel de l'année 2023

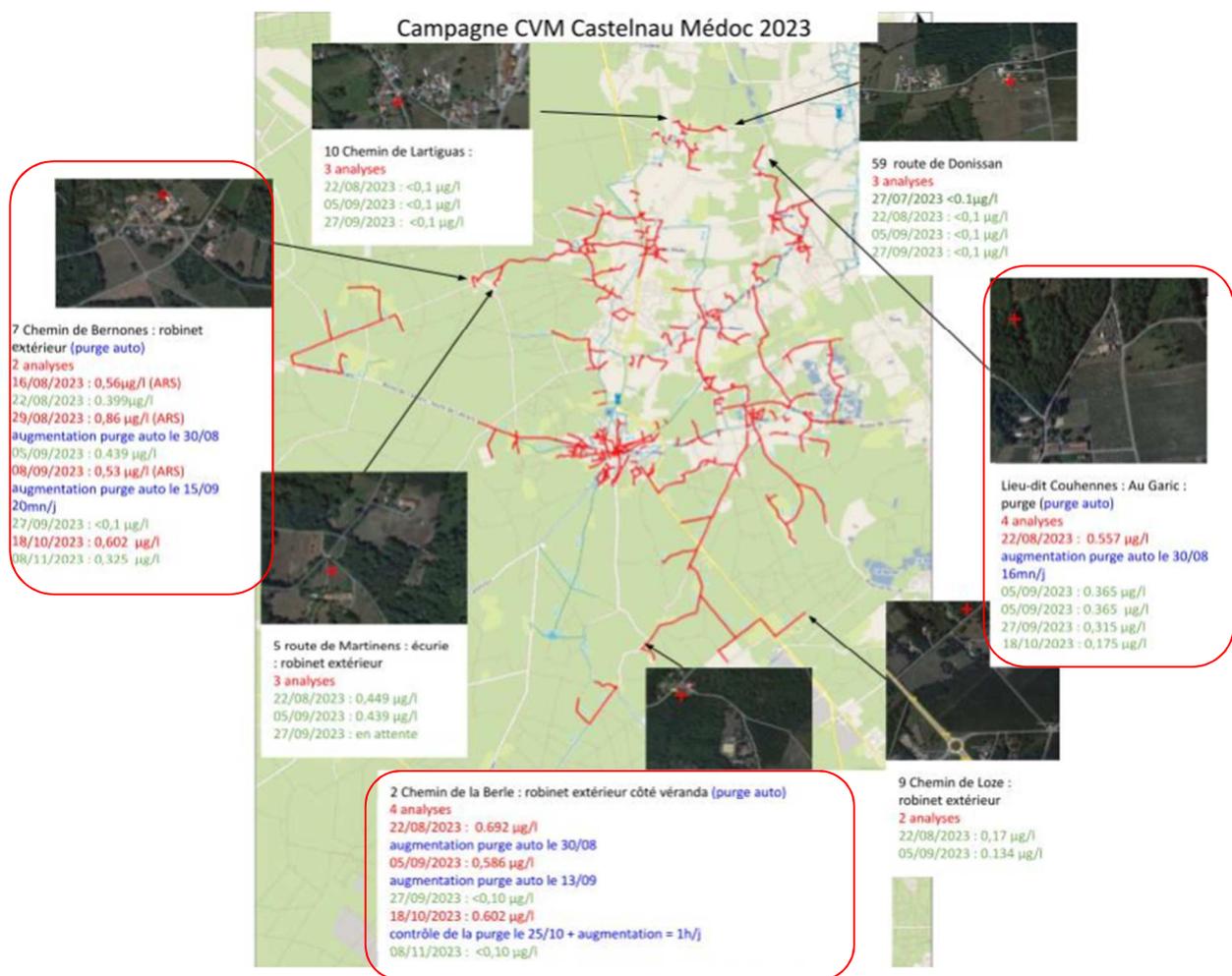
## 1.7.1 Principaux faits marquants de l'année

Durant l'année 2023, il a été mesuré des **teneurs en CVM** supérieures aux limites de qualité sur les trois points du SIAEPA suivants:

- 7 chemin de Bernones Listrac Médoc
- lieu-dit Couhenne Avensan
- 2 chemin de la Berle Avensan

Les résultats complets des campagnes d'analyse sont présentés chapitre 4.1.3.

La mise en place d'une purge au lieu-dit couhenne a permis de rapidement retrouver des résultats conformes. Les purges mises en place chemin de berle et chemin de bernones ont nécessité plusieurs ajustement avant d'obtenir des résultats conformes.



L'instruction de la DGS du 18 décembre 2020<sup>1</sup> vient préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides dans l'eau potable. Ce texte s'inscrit en cohérence avec la toute nouvelle Directive Européenne sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) entrée en vigueur le 12 janvier 2021. Cette Directive préconise une gestion anticipatrice et volontaire des risques sanitaires susceptibles d'altérer la qualité des EDCH, au bénéfice des consommateurs et de l'ensemble des parties prenantes.

Veolia a proposé à la collectivité un programme analytique complémentaire du contrôle sanitaire réalisé par l'ARS, sur une période d'un an, permettant d'apprécier les variations saisonnières d'occurrence et de concentration des molécules recherchées.

Ce programme complémentaire d'analyses a été réalisé en 2023.

Les paramètres analysés le 29 novembre 2023 sont tous conformes hormis le paramètre chlorate sur l'eau issue de l'achat d'eau à BRACH alimentant le secteur TOULERON.

Les résultats sont présentés ci-dessous.

Des sollicitations ont été adressées à SUEZ dès réception du dépassement de seuil en Chlorate et la situation est revenue à la normale en début d'année 2024.

PARAMETRE	LQ	Unité	Station du Bourg	Macavin Eau traitée	Achat d'eau Brach
(PFTTrDA) Ac. PFtridecanoïque	0,001	µg/l	<0.001	<0.001	<0.001
(PFUnDA) Acide PFundecanoïque	0,001	µg/l	<0.001	<0.001	<0.001
Ac perfluorododécane sulfoniq	0,010	µg/l	<0.01	<0.01	<0.01
Ac perfluorononane sulfonique	0,010	µg/l	<0.01	<0.01	<0.01
Ac perfluoropent.sulf (PFPeS)	0,001	µg/l	<0.001	<0.001	<0.001
Ac perfluorotridécane sulfonic	0,010	µg/l	<0.01	<0.01	<0.01
Ac perfluoroundécane sulfonic	0,010	µg/l	<0.01	<0.01	<0.01
Ac. perfluorodecane sulfonique	0,010	µg/l	<0.01	<0.01	<0.01
Ac. perfluorododécanoïq PFDoDA	0,001	µg/l	<0.001	<0.001	<0.001
Ac. sulfonique de perfluorooct	0,001	µg/l	<0.001	<0.001	<0.001
Ac.sulfoniqPerfluorooct (gelé)	0,001	µg/l	<0.001	<0.001	<0.001
Acide perfluorobutanesulfoniqu	0,001	µg/l	<0.001	<0.001	<0.001
Acide perfluorobutanoïque	0,001	µg/l	<0.001	<0.001	<0.001
Acide perfluorooctanoïque	0,001	µg/l	<0.001	<0.001	<0.001
Acide perfluorodecanoïque	0,001	µg/L	<0.001	<0.001	<0.001
Acide perfluoroheptane sulfoni	0,001	µg/l	<0.001	<0.001	<0.001
Acide perfluoroheptanoïque	0,001	µg/L	<0.001	<0.001	<0.001
Acide perfluorohexane sulfonic	0,001	µg/L	<0.001	<0.001	<0.001
Acide perfluorohexanoïque	0,001	µg/L	<0.001	<0.001	<0.001
Acide perfluorononanoïque	0,001	µg/L	<0.001	<0.001	<0.001
Acide perfluoropentanoïque	0,001	µg/l	<0.001	<0.001	<0.001
<b>Somme des 20 PFAS</b>	<b>0,001</b>	<b>µg/l</b>	<b>&lt;0.001</b>	<b>&lt;0.001</b>	<b>&lt;0.001</b>
<b>Uranium</b>	<b>30</b>	<b>µg/l</b>	<b>&lt;0.01</b>	<b>&lt;0.01</b>	<b>&lt;0.01</b>
<b>4-nonylphénol</b>	<b>0.1</b>	<b>µg/l</b>	<b>&lt;0.1</b>	<b>&lt;0.1</b>	<b>&lt;0.1</b>
<b>Chlorate (issu traitement) le 29/11/2023</b>	<b>700</b>	<b>µg/L</b>	<b>174</b>	<b>0</b>	<b>787</b>
<b>Chlorate (issu traitement) le 13/12/2023</b>	<b>700</b>	<b>µg/L</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>903</b>

Selon le nouvel Arrêté d'autorisation de prélèvement (SEN 2022/08/05-110 du 26/12/2022), il a été prélevé sur le SIAEPA 80% du volume global autorisé. Les données complètes sont présentées au paragraphe 6.9.

	2023	2023	
		Volume Global autorisé par nappe	Volume Global autorisé
MACAVIN 2	216 888	410 261	832 879
MACAVIN 1	193 373		
L'HOSPICE 3	421 686	422 618	
VILLEGEORGES	932		
Avancement par rapport au volume global autorisé		<b>80%</b>	

Toutes les conventions permettant le complet **déploiement total de la télérelève** ont été finalisées et signées au cours de l'année 2023. La dernière phase de déploiement a donc pu être lancée en fin d'année 2023.

Enfin, le 11/02/2023 l'interconnexion située entre Salaunes et Sainte Hélène a été ouverte à la demande de leur délégataire afin de permettre le remplissage en secour de leur réservoir.

### 1.7.2 Propositions d'amélioration

- Sécuriser et pérenniser la production et la distribution d'eau potable sur le territoire du SIAEPA de Castelnau de Médoc en mettant en place un traitement du fluor sur le forage de Villegeorges.

La réhabilitation et l'amélioration de la station de production de Villegeorges permettrait d'obtenir une eau de qualité et en grande quantité.  
Des études ont été présentées à ce sujet en 2014 et 2018.

- Mettre en place un traitement de déferrisation des eaux du forage de l'Hospice 3 pour améliorer la qualité de l'eau du SIAEPA.  
Une étude a été présentée à ce sujet en 2014 et 2021.

- Sécuriser en cas de rupture d'alimentation électrique la production et la distribution d'eau potable sur le territoire du SIAEPA de Castelnau de Médoc en installant des groupes électrogènes à demeure sur les stations de la Pailleyre et Macavin.

- Afin d'être conforme aux instructions des services de l'ARS, l'ensemble des sites de production d'eau potable doit être mis en sûreté (clôtures, grilles d'aération et dispositifs d'alarmes anti-intrusion pour protéger l'accès aux bâtiments). Il reste à équiper le site de Villegeorges.

- Le génie civil de l'usine de la Pailleyre présente des fissures en plusieurs et particulièrement au niveau du sous-sol ce qui génère des infiltrations d'eau.

- Dans le cadre de la sectorisation il serait intéressant de diviser le secteur LISTRAC-MOULIS-AVENSAN en deux secteurs plus petits avec la pose de 2 débitmètres de sectorisation supplémentaires tel que présenté dans le rapport de sectorisation 2023.

### 1.7.3 Evolutions réglementaires

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service.

L'année 2023 a été marquée par la publication de textes législatifs et réglementaires particulièrement structurants, à court et moyen termes, pour les services d'eau. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur leurs conséquences particulières pour votre service, notamment, les résultats d'analyses de qualité d'eau réalisées en 2023 sur votre service.

- *un plan eau : la sobriété au service du développement des territoires*
- *la réforme des redevances des agences de l'eau*
- *la loi "industrie verte"*
- *résilience des services*
- *qualité de L'eau*
- *Fin des réseaux RTC, 2G et 3G*

L'ensemble de ces évolutions réglementaires vous sont présentées et détaillées en Annexe 6.9 « Actualité réglementaire 2023 ».

# 2.

LES  
CONSOMMATEURS  
DE VOTRE SERVICE  
ET LEUR  
CONSOMMATION



Veolia fait de la considération et de la personnalisation des réponses apportées les principes transversaux qui guident l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées aux paiements des factures.

## 2.1 Les consommateurs abonnés du service

### → *Le nombre d'abonnés*

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<b>Nombre total d'abonnés (clients)</b>	<b>5 825</b>	<b>5 915</b>	<b>6 159</b>	<b>6 320</b>	<b>6 441</b>	<b>1,9%</b>
domestiques ou assimilés	5 815	5 905	6 149	6 310	6 431	1,9%
non domestiques	4	4	4	4	4	0,0%
autres services d'eau potable	6	6	6	6	6	0,0%

### → *Les principaux indicateurs de la relation consommateurs*

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre annuel de demandes d'abonnement	539	702	652	658	559	-15,0%
Taux de clients mensualisés	53,1 %	55,3 %	56,9 %	59,1 %	61,4 %	3,9%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	14,6 %	14,0 %	13,8 %	14,0 %	14,1 %	0,7%
Taux de mutation	9,4 %	12,0 %	10,7 %	10,5 %	8,8 %	-16,2%

Les données consommateurs par commune sont disponibles en annexe.

## 2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez- vous

Veolia s'engage à prendre autant soin des consommateurs des services d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.

- **Nos engagements consommateurs**

Nos 8 engagements témoignent de notre mobilisation quotidienne pour la qualité de l'eau et de celle de tous les services qu'attendent les consommateurs. Qu'il s'agisse d'intervenir quand ils ont besoin de nous, de les

### Nos 8 engagements

témoignent de notre mobilisation quotidienne pour la qualité de votre eau et de celle de tous les services que vous attendez.

- 1** L'information systématique sur la qualité de votre eau et la réponse en 24h à vos questions \*
- 2** Des conseils et alertes en cas de surconsommation, pour préserver les ressources en eau
- 3** L'accès 24/7 à un service consommateurs omnicanal, adapté à chacun  
POUR ACCÉDER À CES SERVICES, TÉLÉCHARGEZ NOTRE APPLICATION ICI :
- 4** Des conseillers clientèle près de chez vous, pour un service consommateurs 100% France \*
- 5** Le respect des délais d'intervention chez vous \*
- 6** L'aide à la maîtrise de votre budget eau \*
- 7** Le recueil de votre satisfaction en toute occasion \*
- 8** Une réponse aux réclamations sous 7 jours \*

Nos engagements sont si précieux, qu'en cas de non respect, nous vous offrons 30 euros, lorsque vous nous le signalez. Rendez-vous sur [eau.veolia.fr](http://eau.veolia.fr) pour en savoir plus !

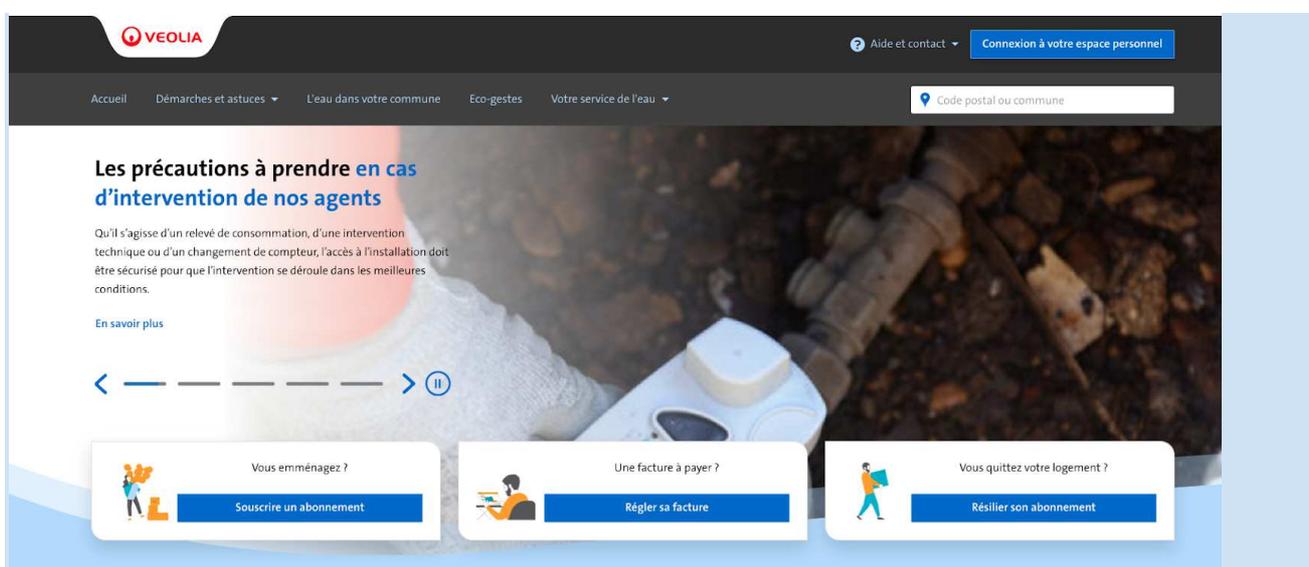
aider à gérer leurs budgets eau, de les accompagner dans l'adaptation à la transition écologique ou de mettre à leur disposition tous les canaux d'échanges dont ils souhaitent disposer.

Ces engagements sont détaillés sur notre site eau.veolia.fr à la rubrique "Votre service de l'eau s'engage". Ceux signalés par un astérisque font l'objet d'une garantie de service qui se traduit par un remboursement de 30 euros après signalement du consommateur en cas de manquement.

- **Notre nouveau site internet**

Plus moderne, plus simple et clair, le nouveau site internet du service de l'eau de votre collectivité met l'accent sur le parcours du consommateur. Sans navigation longue, les trois opérations clés qui génèrent le plus grand nombre de demandes contacts sont directement accessibles. L'emménagement, le paiement en ligne des factures et la résiliation sont disponibles dès la première page de connexion.

Au-delà de ces opérations les plus courantes, toutes les autres démarches sont également réalisables en ligne, comme par exemple la souscription à la mensualisation ou à la facture électronique, de même que les relevés de compteurs en période de facturation.



Enfin, plusieurs pages sont consacrées aux éco-gestes qui contribuent aux économies d'eau et à la lutte contre le dérèglement climatique, en permettant notamment à chaque consommateur de simuler la consommation de son foyer.

- **Notre volonté d'ancrage territorial**

L'engagement de Veolia en faveur d'un service consommateurs de proximité et de grande qualité, s'appuyant sur la densité de son ancrage territorial a permis à Veolia de devenir le premier opérateur de services d'eau et d'assainissement à obtenir l'attestation "Relation Client 100% France".

Délivrée par l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et l'Association Origine France Garantie, elle certifie que toutes les équipes relations consommateurs des activités eau et assainissement de Veolia sont basées sur le territoire français, et bénéficient d'un contrat de travail en droit français. Elle est précédée d'un audit initial de l'AFNOR.



Veolia dispose en particulier de 11 Centres de Relation Client implantés en France et répartis sur le territoire national : Liévin, Vaulx-en-Velin, Toulouse, Le Mans, Caen, Metz, Maxeville, Blagnac, Lyon, Montpellier, Saint-Maurice.

- ***La multiplicité de nos contacts avec les consommateurs***

Que les demandes des consommateurs soient exprimées par téléphone, courrier, mail, et quel qu'en soit le motif, elles sont systématiquement enregistrées et qualifiées par les conseillers consommateurs.

Le suivi des demandes clients est ainsi total, les conseillers pouvant aisément avoir connaissance des précédentes demandes d'un consommateur ou bien le renseigner sur leur instruction.

***Canaux de communication utilisés par les consommateurs***

Canal du contact	Principales caractéristiques
Téléphone	4 202
Internet	1 878
Courrier	167
Visite en Agence	257

## Objet des demandes des consommateurs

Motif de la demande	Nombre de demandes traitées
Abonnement et Résiliation	1 851
Facture et Paiement	2 887
Qualité de l'eau	94
Intervention	858
Branchement	408
Service et divers	406

- **A l'écoute des usagers**

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- la qualité de l'eau
- la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité...
- la qualité de l'information adressée aux abonnés

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Satisfaction globale	87	90	77	81	83	+2
La continuité de service	94	95	93	94	91	-3
La qualité de l'eau distribuée	81	82	79	84	79	-5
Le niveau de prix facturé	60	66	53	61	61	0
La qualité du service client offert aux abonnés	80	86	75	74	77	+3
Le traitement des nouveaux abonnements	88	92	80	77	83	+6
L'information délivrée aux abonnés	71	74	71	71	74	+3



### **Composition de votre eau !**

*Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.*



## 2.3 Données économiques

### → Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2023 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Taux d'impayés</b>	<b>2,78 %</b>	<b>2,88 %</b>	<b>1,54 %</b>	<b>2,29 %*</b>	<b>0,98 %*</b>
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	85 669	24 257	67 843	29 013*	12 183*
Montant facturé N - 1 en € TTC	3 080 908	841 000	4 404 062	1 268 148*	1 246 925*

\*Jusqu'en 2021, le montant facturé N-1 ainsi que le montant des impayés comprenaient l'eau potable et l'assainissement. A compter du 1er janvier 2022, ces montants ont été dissociés pour faire apparaître uniquement la partie concernée par le contrat soit, l'eau potable.

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

### → Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P109.0]

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence financière : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau,
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées,
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental.

En 2023, le montant des abandons de créance s'élevait à 874 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social	18	21	20	14	19
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (€)	699,00	864,00	839,00	981,00	494,00
Volume vendu selon le décret (m3)	726 186	704 607	651 620	670 244	647 213

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 109.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu.

→ *Les échéanciers de paiement*

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	96	116	76	71	62

# 3.

LE PATRIMOINE DE  
VOTRE SERVICE



Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller... : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers.

## 3.1 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat.

Installation de captage	Débit des pompes (m3/h)
FORAGE L'HOSPICE 3	100
FORAGE MACAVIN 1	40
FORAGE MACAVIN 2	40
FORAGE VILLEGEORGES	65

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)
ST - MACAVIN 1	800	200
ST - MACAVIN 2	800	
ST 02-L'HOSPICE 3-LA PAILLEYRE	2 000	400
ST 04 - VILLEGEORGES	1 000	25
<b>Capacité totale</b>	<b>4 600</b>	<b>625</b>

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)	Capacité de stockage (m3)
ST 06 - CLIDONES	10	500
ST 07 - SALAUNES	40	500
<b>Capacité totale</b>		<b>1 000</b>

## 3.2 L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

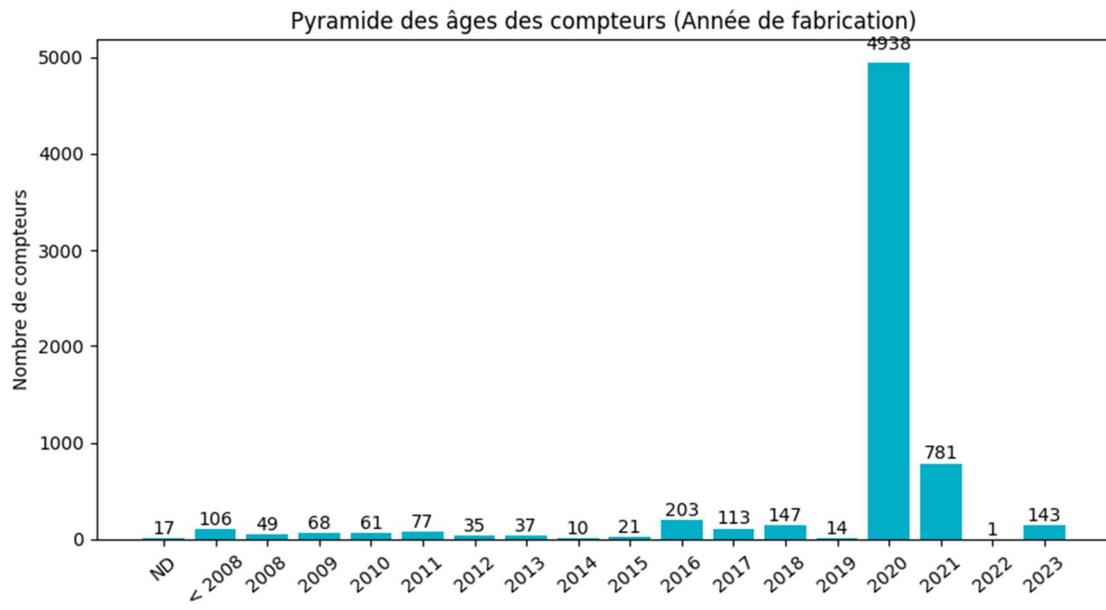
- ✓ des réseaux de distribution,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements en domaine public,
- ✓ des outils de comptage

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

### → Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<b>Canalisations</b>						
Longueur totale du réseau (km)	285,3	286,1	286,6	289,6	292,3	0,9%
Longueur d'adduction (ml)	508	508	508	508	508	0,0%
Longueur de distribution (ml)	284 828	285 546	286 049	289 077	291 819	0,9%
<i>dont canalisations</i>	230 393	230 756	230 779	233 258	235 455	0,9%
<i>dont branchements</i>	54 435	54 790	55 270	55 819	56 364	1,0%
<b>Equipements</b>						
Nombre d'appareils publics	166	166	166	168	168	0,0%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	166	166	166	160	160	0,0%
<i>dont bouches d'incendie</i>	0	0	0	8	8	0,0%
<b>Branchements</b>						
Nombre de branchements	5 861	5 932	6 024	6 090	6 157	1,1%

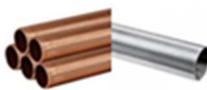
	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1	Qualification
<b>Compteurs</b>							
Nombre de compteurs	6 267	6 400	6 574	6 696	6 822	1,9%	Bien de retour
<i>dont sur abonnements en service</i>	5 850	6 025	6 176	6 341	6 460	1,9%	
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>	417	375	398	355	362	2,0%	

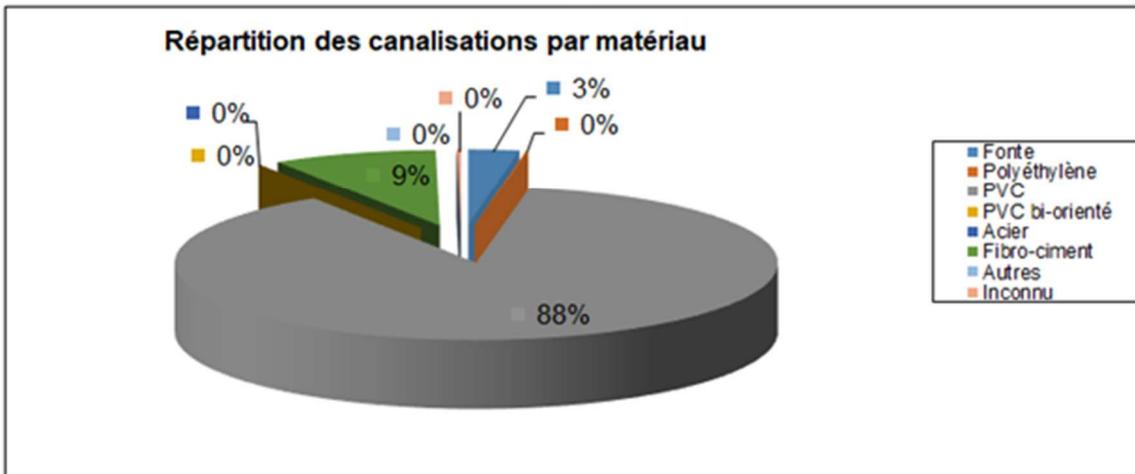


**Si de Castelnau de Médoc - Eau**  
**ANNEE 2023**

I5260

Matériau	Diamètre en mm	Lineaire en ml
	indéterminé	0
	<=50	0
	65	0
	80	0
	100	2 859
	125	0
	150	1 681
	175	58
	200	1 844
	250	0
	300	0
	350	0
	400	0
	450	0
<b>FONTE</b>	>450	0
<b>TOTAL FONTE</b>		<b>6 441</b>
	indéterminé	0
	<=32	87
	40	0
	50	0
	63	65
	75	0
	90	0
	110	115
	125	0
	140	0
	>140	0
<b>POLYETHYLENE</b>		
<b>TOTAL POLYETHYLENE</b>		<b>266</b>
	indéterminé	0
	<=32	1 061
	40	7 722
	50	20 452
	63	73 068
	75	284
	90	19 079
	110	19 845
	125	4 546
	140	19 338
	160	39 170
>160	2 832	
<b>PVC</b>		
<b>TOTAL PVC</b>		<b>207 396</b>

Matériau	Diamètre en mm	Lineaire en ml
	indéterminé	0
	<=65	0
	80	0
	100	0
	150	13
	200	0
	300	0
	>300	0
<b>ACIER</b>		
<b>TOTAL ACIER</b>		<b>13</b>
	indéterminé	0
	<=80	0
	100	2 542
	150	11 335
	200	6 933
	300	0
>300	0	
<b>FIBRO CIMENT - BETON</b>		
<b>TOTAL FIBRO CIMENT - BETON</b>		<b>20 811</b>
	indéterminé	0
	<=40	0
	60	0
	100	0
	150	0
>150	0	
<b>AUTRES</b>		
<b>TOTAL AUTRES</b>		<b>0</b>
	indéterminé	0
	<=63	0
	75	0
	90	0
	125	0
	140	0
	160	0
	200	0
	225	0
	250	0
>250	0	
<b>PVC BI-ORIENTE</b>		
<b>TOTAL PVC BI-ORIENTE</b>		<b>0</b>
<b>INCONNU</b>	indéterminé	529
	<=100	0
	>100	0
<b>TOTAL INCONNU</b>		<b>529</b>
<b>TOTAL</b>		<b>235 456</b>



## 3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - Veolia met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée du patrimoine afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance des installations et, pour les réseaux, d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

### 3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La dernière ligne précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. La collectivité pourra calculer le taux moyen de renouvellement en ajoutant aux valeurs de la dernière ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)</b>	<b>0,01</b>	<b>0,01</b>	<b>0,01</b>	<b>0,01</b>	<b>0,00</b>
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	230 393	230 756	230 779	233 258	235 455
Longueur renouvelée totale (ml)	0	0	0	0	0
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0	0	0

### 3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice **[P103.2]** pour l'année 2023 est de :

<b>Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau</b>	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	95	95	100	100	100

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
<b>Code VP</b>	<b>Partie A : Plan des réseaux (15 points)</b>		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
<b>Code VP</b>	<b>Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		100 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
<b>Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240</b>	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
<b>Total Parties A et B</b>		<b>45</b>	<b>45</b>
<b>Code VP</b>	<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)</b>		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
<b>Total:</b>		<b>120</b>	<b>100</b>

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2023 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Veolia se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

## 3.4 Gestion du patrimoine

### 3.4.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

#### → Les installations

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>		
<b>Produits de Traitement - Eau de Javel</b>		
Pompe Doseuse N°1	Renouvellement	Compte
Pompe Doseuse N°2	Renouvellement	Cté de service
<b>Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande</b>		
Armoire de Commande	Rénovation	Cté de service
<b>UPR - Avensan - VILLEGEORGES</b>		
<b>File Eau - Alimentation Eau Brute</b>		
Compteur mécanique 2	Renouvellement	Compte
Compteur mécanique	Renouvellement	Compte
<b>Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande</b>		
DISJONCTEUR	Renouvellement	Compte

#### → Les compteurs

En ce qui concerne les compteurs d'eau froide en service, le renouvellement est réalisé de manière à répondre aux obligations contractuelles et assurer la conformité réglementaire du parc de compteurs.

En France, le « contrôle en service des compteurs d'eau froide potable » est réglementé par l'arrêté du 6 mars 2007. Parmi les méthodes proposées par cet arrêté, Veolia a choisi celle qui donne la meilleure connaissance du parc : la mise en place d'un système qualité pour utiliser ses propres moyens de contrôle. Les compteurs de diamètre nominal strictement inférieur à 40 mm sont inspectés selon une méthode statistique définie par cet arrêté tandis que les autres compteurs sont renouvelés selon la méthode de renouvellement suivant l'âge et la classe du compteur.

Un carnet métrologique comprenant les informations demandées par la décision du 30 décembre 2008 est tenu à jour pour l'ensemble des compteurs gérés.

Veolia a été autorisé par décision ministérielle 17.00.380.001.1 à utiliser la procédure de contrôle statistique par le détenteur pour les compteurs qu'elle détient ou gère au titre d'un contrat de délégation de service public. Le système qualité de Veolia est accrédité (accréditation n° 3-1316 (précédemment accréditation n° 2 – 5146 jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2016) portée disponible sur WWW.COFRAC.fr) pour faire inspecter les compteurs par son laboratoire.

Les lots de compteurs inspectés depuis 2010 sont conformes à la réglementation. Ces méthodes statistiques permettent de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement préventif optimisée et contribuent à la maîtrise des technologies de comptage et au suivi du vieillissement des compteurs au cours du temps.

Renouvellement des compteurs	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre de compteurs	6 267	6 400	6 574	6 696	6 822	1,9%
Nombre de compteurs remplacés	27	2 921	1 840	225	458	103,6%
Taux de compteurs remplacés	0,4	45,6	28,0	3,4	6,7	97,1%

### → Les réseaux

#### Canalisations neuves / abandonnées

COMMUNE	CARACTÉRISTIQUES NOUVELLE CANALISATION	LINÉAIRE (ml)	ADRESSE	TRAVAUX RÉALISÉS PAR	NB BRANCHEMENTS Concernés	EXTENSION(hors nouveau lotissement) / DÉVOIEMENT / RENOUELEMENT
MOULIS EN MÉDOC	PVC 160 - PVC 40 - PVC 63	1006	Medrac et Giron	COLLECTIVITÉ	17	RENFORCEMENT
AVENSAN	PVC 160	1261	Chemin de la forêt	COLLECTIVITÉ	2	RENFORCEMENT

### 3.4.2 Les travaux neufs réalisés

#### → Les installations

Les travaux neufs réalisés sur les installations durant cette année figurent au tableau suivant :

Nom de l'installation	Date de l'opération	Acteur	Description
Mise en place de purges automatique pour la problématique CVM	septembre 2023	SIAEPA _ VEOLIA	Route de couhenne Chemin de la berle Chemin de bernones

→ *Les réseaux, branchements et compteurs*

*Les réseaux, branchements et compteurs*

Les 68 chantiers de branchements neufs qui ont été réalisés durant l'année 2023, figurent dans le tableau ci-dessous :

Type de travaux	Adresse	Ville
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Meyre	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Chemin du château fort	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Chemin du Château Fort	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Route de Moulis	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Route de Moulis	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Route de Margaux	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Chemin du Pavillon	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Gassiot	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Route de la Gravière Bleue	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Chemin de l'Estain	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Villegeorges	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Clos de la Fontaine	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Chemin des Vignes	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Villegeorges	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Citran	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Villegeorges	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Villegeorges	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Chemin de la Gare	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Impasse de la garenne	CASTELNAU DE MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Villeneuve	CASTELNAU DE MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Le petit terrefort	CASTELNAU MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Avenue Pasteur	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Avenue Pasteur	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Avenue Pasteur	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Route d'Avensan	CASTELNAU-DE-MEDOC

Réseaux Eau Branchements	Chemin du Sablonat	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Place Aristide Briand	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin des Bois	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Route d'Avensan	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Rue André Moulinat	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Avenue Pasteur	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Rue des tilleuls	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Place du Maréchal Juin	LISTRAC MEDOC
Réseaux Eau Branchements	AU FOURCAS	LISTRAC MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Rue Saint-François	LISTRAC-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de l'Artiguas	LISTRAC-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Avenue de Lesparre	LISTRAC-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Route de la Potence	LISTRAC-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Route de la Potence	LISTRAC-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Route de Pey-Martin	LISTRAC-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Route de la Potence	LISTRAC-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Montaut	LISTRAC-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Rue Maxime Hostein	LISTRAC-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Impasse des Passage Perdus	LISTRAC-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Rue de l'Église	LISTRAC-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Montaut	LISTRAC-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Route de Castelnau	LISTRAC-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Place du grand poujeaux	MOULIS-EN-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Avenue du Médoc	MOULIS-EN-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Grange	MOULIS-EN-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Bouqueyran	MOULIS-EN-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Bouqueyran	MOULIS-EN-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Route du Bois du Brûle	MOULIS-EN-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Route de Tiquetorte	MOULIS-EN-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Route du Mayne	MOULIS-EN-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Route du bois brûlé	MOULIS-EN-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Giron	MOULIS-EN-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Route de la Fontaine	MOULIS-EN-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Route de La Fontaine	MOULIS-EN-MEDOC

Réseaux Eau Branchements	Chemin des Puits	MOULIS-EN-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Route du Bois du Brûle	MOULIS-EN-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Route de Castelnau	SALAUNES
Réseaux Eau Branchements	Chemin du Plecq	SALAUNES
Réseaux Eau Branchements	Rue du stade	SALAUNES
Réseaux Eau Branchements	Chemin de la Rue	SALAUNES
Réseaux Eau Branchements	Impasse de la Piste	SALAUNES
Réseaux Eau Branchements	Chemin de la Rue	SALAUNES
Réseaux Eau Branchements	Chemin de bacchus	SALAUNES

## 3.5 Propositions d'améliorations du patrimoine

### Station de production d'eau potable La Pailleyre



Cette station est composée d'un forage (La Pailleyre) qui est comblé, d'un local d'aération, d'une désinfection, d'une bache d'accumulation, et d'un pompage de reprise.

La station La Pailleyre produit de l'eau potable à partir du forage de l'Hospice 3.

Les ouvrages du site sont dotés d'un dispositif d'alarmes anti-intrusion.

Une inspection et une réfection du génie civil des bâtiments est à faire. En effet, de nombreuses fissures apparaissent sur les murs du bâtiment de pompage et la dalle du sous-sol se fissure sous l'effet de la pression de la nappe.

Une amélioration du traitement du fer est à prévoir, le délégataire a remis un APS en 2018.

### Forage de l'Hospice 3

Cette unité est composée d'un forage du même nom dont la production est prise en charge à la station de « la Pailleyre ».

### Station de production d'eau potable Villegeorges

Cette station est composée d'un forage et d'un traitement (déferrisation et désinfection).

Elle a été mise à l'arrêt, en 2016 suite à des teneurs en fluor dans l'eau brute Non conforme.



➤ Le SIAEPA de Castelnau de Médoc peut sécuriser et pérenniser la production et la distribution d'eau potable sur le territoire en mettant en place un traitement du fluor sur le forage de Villegeorges. La

réhabilitation et l'amélioration de la station de production de Villegeorges permettrait d'obtenir une eau de qualité et en grande quantité.

Une étude a été présentée à ce sujet en 2014.

- Afin d'être conforme aux instructions des services de l'ARS, la clôture du site doit être remplacée par une nouvelle clôture d'une hauteur minimale de 2 mètres.
- Les ouvrages du site ne sont pas dotés d'un dispositif d'alarmes anti-intrusion pour protéger l'accès aux bâtiments.

### Station de production d'eau potable de Macavin



En 2017, le SIAEPA de Castelnau de Médoc a créé 2 nouveaux forages et une nouvelle station de production d'eau potable sur le site de Macavin, à côté de la station de surpression existante. La mise en service des ouvrages s'est déroulée en septembre 2017.

Cette nouvelle usine n'est pas équipée de groupe électrogène, ni de prise rapide pour en raccorder un externe.

En 2021 les pompes d'origine permettant de surpresser vers SALAUNES ont été déposées suite à la mise en service du nouveau surpresseur.

Lors du premier semestre 2022, il a été constaté une forte baisse de la productivité des forages MACAVIN 1 et 2. Le nettoyage du mélangeur statique a permis d'améliorer notablement la productivité des forages.

Une expertise plus complète de la qualité de l'eau brute des deux forages MACAVIN devra être réalisée afin de s'assurer que celle-ci ne se dégrade pas trop, et que les capacités de l'usine sont toujours adaptées à la qualité de l'eau brute.

### **Station de surpression de Clidones**

Le syndicat a construit en 2011 cette station de surpression composée d'un pompage adapté aux besoins et d'une bâche de reprise de 500 m<sup>3</sup>.

Sa mise en service a été effectuée en 2011.

Le site est également équipé d'une désinfection et d'un groupe de pompage de reprise.



### **Station de surpression de Salaunes**

Le syndicat a construit en 2021 cette station de surpression composée d'un pompage adapté aux besoins d'alimentation d'eau de la commune de SALAUNES et d'une bâche de reprise de 500 m<sup>3</sup>.

Le site est également équipé d'une désinfection et d'un groupe électrogène.

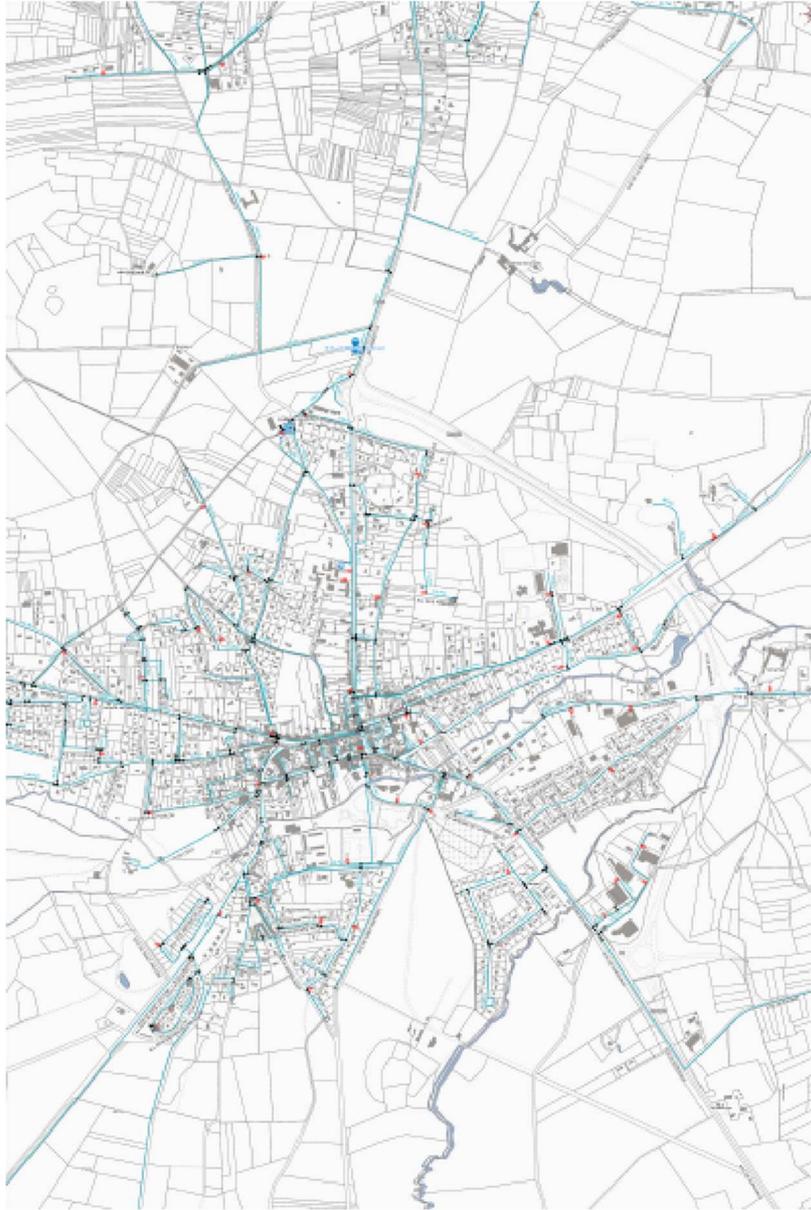


### **Les branchements particuliers**

Dans le cadre du nouveau contrat le mode de RADIO RELÈVE va être abandonné et la totalité des compteurs sera renouvelée ou convertie en TÉLÉ-RELÈVE.

### **La cartographie**

Les 5 communes du syndicat sont dotées d'un cadastre numérisé, le délégataire a pu créer un SIG (système d'information géographique) sur l'ensemble du réseau d'adduction d'eau potable.



## Télesurveillance

### La télégestion

Les installations de la collectivité possèdent chacune un système de télégestion. Ces équipements permettent un meilleur suivi du fonctionnement de la production, de la distribution et une amélioration des délais d'intervention.

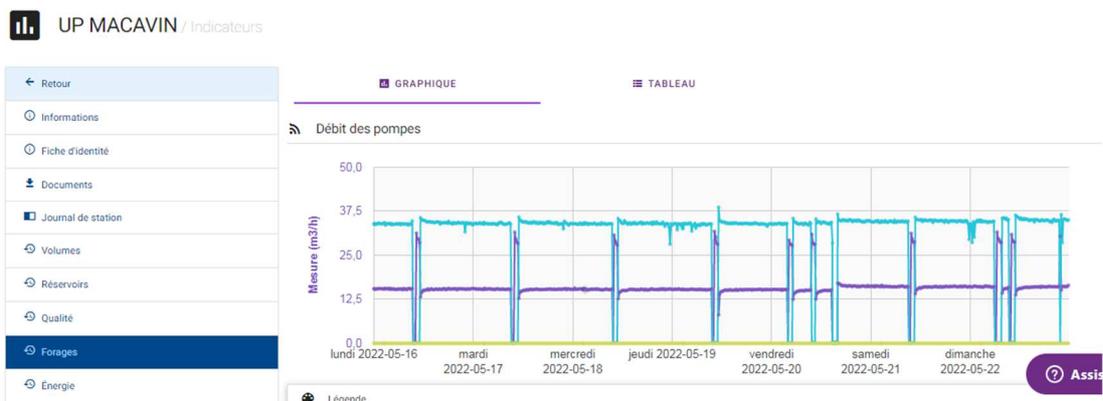
Le système est raccordé au serveur du Territoire Atlantique et les données sont exploitées par l'application métier FLUKSAQUA (Sectorisation – Suivi des usines de productions).

Celui-ci nous permet de visualiser le fonctionnement de chacune des installations et d'optimiser leur fonctionnement.

### Suivi de la sectorisation



### Suivi des usines de production



A partir de 2023 ces données seront également utilisées pour les échanges avec les services de la CATEP.

SUIVI DES SECTEURS / I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP

Recherche

Tableau Cartographie

Vue mensuelle 18/05/2023

SECTEURS	SERVICE DE RATTACHEMENT	DÉPASSEMENT DÉBIT MIN (M3/H)		DÉPASSEMENT VOLUME (M3)		I.L.P. J (M3/KM)
CATEP_01 CASTELNAU	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	0	8,53 (j-1)	0	586	4,03
CATEP_01 CASTELNAU V2 pas de temps de 2 heures	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	?	8,61 (j-1)	?	586	4,07
CATEP_02 LISTRAC-MOULIS-AVENSAN	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	0 4,25	21,25 (j)	0 196	1196	4,42
CATEP_03 SALAUNES	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	0 0,16	3,36 (j)	0	184	2,49
CATEP_04 TOULERON	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	0	0,2	0	12	0,51
CATEP_05 DONISSAN	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	0	1,8 (j)	0 56	186	2
CATEP_ACHAT	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	?	0,2	?	12	-
CATEP_MIS EN DISTRIBUTION	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	?	30 (j-1)	?	2247	-
CATEP_VENTE	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	?	0,2	?	10	-
CATEP_VOLUME PRELEVES	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	?	38 (j-1)	?	2355	-
CATEP_VOLUMES DISTRIBUES	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	0 15,19	35,19 (j-1)	0	2164	-

## La mise en sécurité des ouvrages

Le site de Villegeorges ne possède pas de dispositif anti-intrusion, conformément aux directives liées au plan Vigipirate.

Il est urgent de mettre en sûreté l'ensemble du site.

- Afin d'être conforme aux instructions des services de l'ARS, les clôtures du site doivent être remplacées par une nouvelle clôture d'une hauteur minimum de 2 mètres.
- Les ouvrages des sites ne sont pas dotés d'un dispositif d'alarmes anti-intrusion pour protéger l'accès aux bâtiments.

# 4.

LA PERFORMANCE  
ET L'EFFICACITÉ  
OPÉRATIONNELLE  
POUR VOTRE  
SERVICE



Les consommateurs exigent au quotidien un service d'eau performant, avec comme premier critère de satisfaction la qualité de l'eau distribuée. Ce chapitre présente l'ensemble des données relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez également les informations sur l'efficacité de la production et de la distribution, ainsi que la performance environnementale de votre contrat (protection des ressources, bilan énergétique).

## 4.1 La qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation...).

### 4.1.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

Dans tous les services qui lui sont confiés, Veolia fait le choix de compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan de surveillance de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée. Ceci, en accord avec l'arrêté du 30 décembre 2022 qui décrit les modalités de mise en œuvre de la surveillance permanente de la qualité de l'eau exercée par la Collectivité en sa qualité de personne responsable de la production ou de la distribution de l'eau. Des prélèvements sont ainsi réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. La surveillance est adaptée à chaque service et permet d'assurer un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

#### → Cas des nouveaux paramètres

Le renforcement au 1er janvier 2023 des normes de qualité exigées pour l'eau potable nous a conduit à vous informer de la réalisation par nos soins d'une campagne d'analyses, permettant de dresser un premier état des lieux sur la présence éventuelle de sept nouveaux paramètres dans les eaux brutes et/ou distribuées par votre service.

#### → Cas des métabolites de pesticides

La publication des résultats de la campagne exploratoire menée par l'Anses sur les polluants émergents susceptibles d'être présents dans les ressources en eau et les EDCH a donné lieu à de nombreuses reprises médiatiques du fait de la détection fréquente du métabolite Chlorothalonil R471811 dans les eaux brutes et distribuées. Le métabolite "R471811" est considéré comme pertinent et doté d'une Valeur Sanitaire Transitoire de 3 microgrammes par litre. Au cours de l'année 2023, nous vous avons proposé puis, le cas échéant, réalisé, une campagne d'analyses permettant de dresser un premier état des lieux de la présence éventuelle du métabolite R471811 sur les eaux brutes et/ou distribuées par votre service.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble du service à l'initiative de l'ARS ou au motif de la surveillance.

Le détail des paramètres est disponible en annexe.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	177	264	4
Physico-chimique	1609	500	591

## 4.1.2 L'eau produite et distribuée

### → Conformité des paramètres analytiques

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Déléguataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Déléguataire	Valeur du seuil et unité
Chlorate (issu traitement)	0	903	0	2	0	4	700 µg/L
Chlorure de vinyl monomère	0	1,3	4	4	10	23	0,5 µg/l

Ces teneurs en chlorure de vinyle monomère ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été effectivement mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau public et éventuellement réseau privé) sur la cinétique de migration du CVM dans l'eau, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs.

Les non conformités CVM sont détaillées dans le paragraphe spécifique à ce paramètre.

Dans le cadre de l'autosurveillance, deux analyses sont non conformes pour le paramètre Chlorate au point de prélèvement de l'achat d'eau Brach à Castelnau de Médoc :

- Le prélèvement du 29/11/2023 VEOLIA est non conforme en chlorate avec un résultat à 903 µg/l pour une limite de référence à 700 µg/l.
- Le prélèvement du 13/12/2023 confirme la non-conformité en chlorate avec un résultat à 787 µg/l

Un message a été adressé à l'ARS et la collectivité afin de les informer de la non-conformité. La société Suez nous a fourni une analyse réalisée le 26/01/2024 avec un résultat conforme, suite à un changement de fournisseur de javel.

La collectivité doit passer à un traitement au chlore gazeux.

Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Déléguataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Déléguataire	Valeur du seuil et unité
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0	4	3	1	5	4	2 Qualitatif
Fer total	0	1700	6	0	42	4	200 µg/l
Température de l'eau	9,4	26,2	0	2	47	61	25 °C
Turbidité	0	2,7	1	0	41	43	2 NFU

3 Analyses réalisées par l'ARS les 25/04/2023, 23/05/2023 et 17/10/2023 en sortie de l'usine de Macavin à SALAUNES ont révélé **une eau légèrement agressive ou agressive**. Cependant, il n'y a pas à ce jour de traitement de mise à l'équilibre.

1 analyse réalisée par VEOLIA le 26/04/2023 est non conforme en équilibre calco carbonique à l'usine de la Pailleyre à Castelnau de Médoc avec une eau incrustante.

Cependant, il n'y a pas à ce jour de traitement de mise à l'équilibre.

Durant l'année 2 dépassements de référence de qualité pour le paramètre température > à 25°C ont été constatés, sans impact sur la qualité bactériologique de l'eau.

Le prélèvement du 20/02/2023 de l'ARS Ecole primaire - Cuisine à Castelnau Médoc est non conforme en turbidité avec un résultat à 2,7 NFU pour une référence de qualité à 2 NFU.

Le prélèvement de contrôle du 23/02/2023 est conforme en turbidité.

6 dépassements en Fer total ont été constaté suite à des analyses diligentées par l'ARS :

- Le prélèvement du 20/02/2023 de l'ARS - Ecole primaire à CASTELNAU DE MEDOC est non conforme en Fer Total avec un résultat à 370 µg/L pour une référence de qualité à 200 µg/L .

Le prélèvement de contrôle du 23/02/2023 est conforme.

- Le prélèvement du 29/03/2023 à l'école de Castelnau est non conforme avec un résultat à 220 µg/L.

Le prélèvement de contrôle du 13/04/2023 est conforme.

- Le prélèvement du 15/05/2023 de l'ARS - Ecole primaire à CASTELNAU DE MEDOC est non conforme en Fer Total avec un résultat à 230 µg/L.

Le nouveau prélèvement du 26/05/2023 est conforme.

- Les prélèvement de l'ARS du 16/08 et du 23/08/2023 au 7 Chemin de Bernones à Listrac sont non conforme en Fer total. Le prélèvement du 18/09/2023 est à nouveau non conforme en Fer avec un résultat à 470 µg/l.

Le prélèvement du 26/09/2023 est conforme en Fer avec un résultat à 57 µg/l.

La principale ressource alimentant ce secteur est le forage HOSPICE à la Pailleyre est chargée en Fer. Il est prévu l'installation de déferrisation.

### → *Composition de l'eau du robinet*

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	55	75,60	9	mg/l	Sans objet
Chlorures	26	34	15	mg/l	250
Fluorures	110	140	28	µg/l	1500
Magnésium	5,60	16	9	mg/l	Sans objet
Nitrates	0	0,89	15	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0	4	µg/l	0,5
Potassium	1,80	3	9	mg/l	Sans objet
Sodium	18,90	22	9	mg/l	200
Sulfates	4,30	8,90	15	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	16	25,62	15	°F	Sans objet

#### 4.1.3 L'évolution de la qualité de l'eau

##### → Historique des données du contrôle officiel (ARS)

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques **[P101.1]** et physico-chimiques **[P102.1]**. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Paramètres microbiologiques</b>					
<b>Taux de conformité microbiologique</b>	<b>100,00 %</b>	<b>97,06 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
Nombre de prélèvements conformes	29	33	31	35	35
Nombre de prélèvements non conformes	0	1	0	0	0
Nombre total de prélèvements	29	34	31	35	35
<b>Paramètres physico-chimique</b>					
<b>Taux de conformité physico-chimique</b>	<b>100,00 %</b>	<b>94,44 %</b>	<b>96,97 %</b>	<b>97,37 %</b>	<b>90,24 %</b>
Nombre de prélèvements conformes	32	34	32	37	37
Nombre de prélèvements non conformes	0	2	1	1	4
Nombre total de prélèvements	32	36	33	38	41

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

##### → Chlorure de Vinyle Monomère

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérogène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2020/67, en date du 29 avril 2020 est venue modifier l'instruction du 18 octobre 2012 relative au CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Par rapport à la précédente instruction d'octobre 2012, l'instruction d'avril 2020 positionne la Collectivité au centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à la présence du CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ainsi, cette instruction transfère à la Collectivité, et non plus aux

ARS, la responsabilité de réaliser les étapes préalables de repérage des canalisations « à risque » et de surveillance de la qualité de l'eau sur les canalisations identifiées comme « à risque ».

### Situation sur votre service :

En 2021, au titre de l'autosurveillance, VEOLIA a réalisé 4 analyses du paramètre CVM sur des conduites en PVC ancien avant 1980. 2 dépassements de la limite de qualité fixée à 0.5 µg/l ont été mesurés les 12/08 et 07/09 au Lieu-dit Couhenne à Listrac. Le contrôle du 01/10 est conforme.

L'ARS a réalisé 3 analyses sur le réseau de distribution dont 1 a présenté un dépassement de la limite de qualité fixée à 0.5 µg/l le 07/09 au Chemin de Bernones à Listrac. Le contrôle du 13/09 est conforme. Un suivi sera réalisé en 2022 sur ces 2 points.

En 2022, au titre de l'autosurveillance, VEOLIA a réalisé 25 analyses du paramètre CVM sur des conduites en PVC ancien avant 1980.

Il a été constaté 8 dépassements de la limite de qualité fixée à 0.5 µg/l ont été mesurés :

- 1 dépassement au 7 chemin de Bernones Listrac – contrôle le 7/09/2022 et recontrôle le 21/09/2022 résultat conforme,
- 3 dépassements au 7 route de Couhenne Listrac
- 4 dépassements au 2 chemin de la Berle Avensan

Enfin une analyse réalisée par l'ARS le 10/08/2022 au 7 chemin de Bernones - Listrac s'est avérée non conforme, l'analyse de contrôle réalisée le 24/08/2022 est conforme.

	DATE	ADRESSE	COMMUNE	LIBELLE	CONFORMITE	VALEUR	UNITE
20	12/08/2021	Lieu dit Couhenne	LISTRAC MEDOC	CVM	Non	0,73	ug/l
	12/08/2021	9 chemin de LOZE	AVENSAN	CVM	Oui	0,28	ug/l
21	07/09/2021	Lieu dit Couhenne	LISTRAC MEDOC	CVM	Non	0,62	ug/l
	01/10/2021	Lieu dit Couhenne	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	0,4	ug/l
2022	03/08/2022	7 Route de couhenne	CASTELNAU DE MEDOC	CVM	Non	2,5	ug/l
	31/08/2022	7 Route de couhenne	CASTELNAU DE MEDOC	CVM	Non	1,1	ug/l
	31/08/2022	2 Chemin de la Berle	AVENSAN	CVM	Non	1	ug/l
	31/08/2022	80 route de CarcansSivaillan	MOULIS EN MEDOC	CVM	Oui	<0,1	ug/l
	31/08/2022	201 Baudan-Nord(Chemin de Fontanelles)	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	<0,1	ug/l
	31/08/2022	7 Chemin de Bernones	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	0,44	ug/l
	07/09/2022	201 Baudan-Nord(Chemin de Fontanelles)	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	<0,1	ug/l
	07/09/2022	7 Chemin de Bernones	LISTRAC MEDOC	CVM	Non	0,91	ug/l
	07/09/2022	2 Chemin de la Berle	AVENSAN	CVM	Non	0,94	ug/l
	07/09/2022	7 Route de couhenne	CASTELNAU DE MEDOC	CVM	Oui	0,5	ug/l
	07/09/2022	80 route de CarcansSivaillan	MOULIS EN MEDOC	CVM	Oui	<0,1	ug/l
	07/09/2021 (ARS)	Ecole/Mairie au Bourg.Listrac.	LISTRAC MEDOC	CVM	Non	0,59	ug/l
	21/09/2022	201 Baudan-Nord(Chemin de Fontanelles)	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	<0,1	ug/l
	21/09/2022	7 Chemin de Bernones	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	0,48	ug/l
	21/09/2022	80 route de CarcansSivaillan	MOULIS EN MEDOC	CVM	Oui	<0,1	ug/l
	21/09/2022	7 Route de couhenne	CASTELNAU DE MEDOC	CVM	Non	1,1	ug/l
	21/09/2022	2 Chemin de la Berle	AVENSAN	CVM	Non	0,8	ug/l
	04/10/2022	7 Chemin de Bernones	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	0,41	ug/l
	04/10/2022	Le Couhourg - Chemin du Couhourg	AVENSAN	CVM	Oui	0,21	ug/l
	04/10/2022	10 Chemin de Lartiguas	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	<0,10	ug/l
	04/10/2022	9 chemin de LOZE	AVENSAN	CVM	Oui	0,25	ug/l
	04/10/2022	7 Route de Martinens	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	0,19	ug/l
	04/10/2022	61 - Route de Donissan	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	0,42	ug/l
	19/10/2022	2 Chemin de la Berle	AVENSAN	CVM	Non	0,65	ug/l
	19/10/2022	201 Baudan-Nord(Chemin de Fontanelles)	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	<0,10	ug/l
19/10/2022	80 route de CarcansSivaillan	MOULIS EN MEDOC	CVM	Oui	<0,10	ug/l	

Une proposition de mise en place de purge automatique a été faite auprès de la collectivité et acceptée fin février 2023 pour ses 3 secteurs.

Les abonnés concernés par ces trois points ont été informés par courrier.

En 2023, au titre de l'autosurveillance, VEOLIA a réalisé 23 analyses du paramètre CVM sur des conduites en PVC ancien avant 1980 (lignes blanches tableau ci-dessous).

Il a été constaté 4 dépassements de la limite de qualité fixée à 0.50 µg/l aux points suivants:

- un au lieu-dit « Couhenne » à Listrac
- et trois dépassements au 2 chemin de la Berle à Avensan.

L'ARS a réalisé 10 prélèvements en 2023 avec 4 dépassements constatés aux 7 et 11 chemin de Bernones à Listrac (lignes grisées tableau ci-dessous).

Date/Heure réalisation	Commune	Nom	Nature du programme	Adresse	Nom du programme	Résultat
14/03/2023 11:10	CASTELNAU DE MEDOC	UP-CASBOU-D02	OFF	Station du Bourg	CS_Contrôle sanitaire ARS	<0,1
25/04/2023 08:10	SALAUNES	UP-CASMAC12-D01	OFF	Salaunes Macavin Eau traitée	CS_Contrôle sanitaire ARS	<0,1
27/07/2023 11:30	LISTRAC MEDOC	ZD-CASBRACH-CVM32	SYS	59- Route de Donissan	CVM_Suivi des CVM (RAD)	<0,1
16/08/2023 11:10	LISTRAC MEDOC	ZD-CASTBOUR-D03	OFF	Ecole/Mairie au Bourg.Listrac.	CS_Contrôle sanitaire ARS	0,56
22/08/2023 08:10	AVENSAN	ZD-CASTBOUR-CVM26	SYS	2 Chemin de la Berle	CVM_Suivi des CVM (RAD)	0,692
22/08/2023 08:30	AVENSAN	ZD-CASTBOUR-CVM24	SYS	9 chemin de LOZE	CVM_Suivi des CVM (RAD)	0,17
22/08/2023 10:00	LISTRAC MEDOC	ZD-CASBRACH-CVM32	SYS	59- Route de Donissan	CVM_Suivi des CVM (RAD)	<0,1
22/08/2023 10:20	LISTRAC MEDOC	ZD-CASBRACH-CVM23	SYS	Lieu dit Couhenne	CVM_Suivi des CVM (RAD)	0,557
22/08/2023 10:40	LISTRAC MEDOC	ZD-CASBRACH-CVM31	SYS	5 Route de Martinens	CVM_Suivi des CVM (RAD)	0,449
22/08/2023 11:00	LISTRAC MEDOC	ZD-CASBRACH-CVM28	SYS	7 Chemin de Bernones	CVM_Suivi des CVM (RAD)	0,399
22/08/2023 11:20	LISTRAC MEDOC	ZD-CASBRACH-CVM33	SYS	10 Chemin de Lartiguas	CVM_Suivi des CVM (RAD)	<0,1
29/08/2023 08:00	LISTRAC MEDOC	ZD-CASTBOUR-D03	OFF	Ecole/Mairie au Bourg.Listrac.	CD_Contrôle complémentaire ARS	0,86
05/09/2023 08:15	AVENSAN	ZD-CASTBOUR-CVM24	SYS	9 chemin de LOZE	CVM_Suivi des CVM (RAD)	0,134
05/09/2023 08:45	AVENSAN	ZD-CASTBOUR-CVM26	SYS	2 Chemin de la Berle	CVM_Suivi des CVM (RAD)	0,586
05/09/2023 09:15	LISTRAC MEDOC	ZD-CASBRACH-CVM31	SYS	5 Route de Martinens	CVM_Suivi des CVM (RAD)	0,134
05/09/2023 09:45	LISTRAC MEDOC	ZD-CASBRACH-CVM28	SYS	7 Chemin de Bernones	CVM_Suivi des CVM (RAD)	0,439
05/09/2023 10:15	LISTRAC MEDOC	ZD-CASBRACH-CVM23	SYS	Lieu dit Couhenne	CVM_Suivi des CVM (RAD)	0,365
05/09/2023 10:30	LISTRAC MEDOC	ZD-CASBRACH-CVM32	SYS	59- Route de Donissan	CVM_Suivi des CVM (RAD)	<0,1
05/09/2023 10:45	LISTRAC MEDOC	ZD-CASBRACH-CVM33	SYS	10 Chemin de Lartiguas	CVM_Suivi des CVM (RAD)	<0,1
08/09/2023 08:20	LISTRAC MEDOC	ZD-CASTBOUR-D03	OFF	Ecole/Mairie au Bourg.Listrac.	S1_Suivi NC par ARS	0,53
12/09/2023 13:50	CASTELNAU DE MEDOC	UP-CASBOU-D02	OFF	Station du Bourg	CS_Contrôle sanitaire ARS	<0,1
18/09/2023 10:25	CASTELNAU DE MEDOC	ZD-CASTBOUR-C04	OFF	Ecole au Bourg.Castelnau.	CS_Contrôle sanitaire ARS	<0,1
18/09/2023 10:50	AVENSAN	ZD-CASTBOUR-C01	OFF	Ecole/mairie au Bourg.Avensan.	CS_Contrôle sanitaire ARS	<0,1
18/09/2023 13:40	LISTRAC MEDOC	ZD-CASTBOUR-D03	OFF	Ecole/Mairie au Bourg.Listrac.	S1_Suivi NC par ARS	1,3
21/09/2023 11:30	LISTRAC MEDOC	ZD-CASBRACH-CVM28	SYS	7 Chemin de Bernones	CVM_Suivi des CVM (RAD)	0,347
27/09/2023 09:30	LISTRAC MEDOC	ZD-CASBRACH-CVM23	SYS	Lieu dit Couhenne	CVM_Suivi des CVM (RAD)	0,315
27/09/2023 10:00	LISTRAC MEDOC	ZD-CASBRACH-CVM33	SYS	10 Chemin de Lartiguas	CVM_Suivi des CVM (RAD)	<0,1
27/09/2023 10:15	LISTRAC MEDOC	ZD-CASBRACH-CVM32	SYS	59- Route de Donissan	CVM_Suivi des CVM (RAD)	<0,1
27/09/2023 12:00	AVENSAN	ZD-CASTBOUR-CVM26	SYS	2 Chemin de la Berle	CVM_Suivi des CVM (RAD)	<0,1
17/10/2023 10:50	SALAUNES	UP-CASMAC12-D01	OFF	Salaunes Macavin Eau traitée	CS_Contrôle sanitaire ARS	<0,1
18/10/2023 08:30	AVENSAN	ZD-CASTBOUR-CVM26	SYS	2 Chemin de la Berle	CVM_Suivi des CVM (RAD)	0,602
18/10/2023 09:00	LISTRAC MEDOC	ZD-CASBRACH-CVM23	SYS	Lieu dit Couhenne	CVM_Suivi des CVM (RAD)	0,175
08/11/2023 11:00	AVENSAN	ZD-CASTBOUR-CVM26	SYS	2 Chemin de la Berle	CVM_Suivi des CVM (RAD)	0,325

Dans le cadre du suivi des CVM en 2024, nous allons mettre en place un programme afin d'essayer d'identifier les tronçons de canalisation qui relarguent des CVM au chemin de la Berle à Avensan et chemin de Bernones à Listrac.

Par ailleurs, un suivi sera mis en place pour vérifier l'efficacité de la purge mise en place au lieu-dit Couhenne à Listrac Médoc.

## 4.2 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau

### 4.2.1 L'efficacité de la production : le volume prélevé et produit

#### → Le volume prélevé

Les autorisations de prélèvement maximal par ressource sont les suivantes :

	Débit horaire (m3/h)	Volume journalier (m3/jour)
ST - MACAVIN 1	40	800
ST - MACAVIN 2	40	800
ST 02-L'HOSPICE 3-LA PAILLEYRE	100	2 000
ST 04 - VILLEGEORGES	125	2 500

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<b>Volume prélevé (m3)</b>	<b>800 285</b>	<b>805 376</b>	<b>813 157</b>	<b>833 581</b>	<b>835 879</b>	<b>0,3%</b>
<b>Volume prélevé par ressource (m3)</b>						
ST - MACAVIN 1	205 017	185 576	146 303	165 614	196 373	18,6%
ST - MACAVIN 2	225 346	233 864	205 846	226 185	216 888	-4,1%
ST 02-L'HOSPICE 3-LA PAILLEYRE	367 945	372 307	457 323	438 126	421 686	-3,8%
ST 04 - VILLEGEORGES	1 977	13 629	3 685	3 656	932	-74,5%
<b>Volume prélevé par nature d'eau (m3)</b>						
Eau souterraine non influencée	800 285	805 376	813 157	833 581	835 879	0,3%

#### → Le volume produit et mis en distribution

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<b>Volume prélevé (m3)</b>	<b>800 285</b>	<b>805 376</b>	<b>813 157</b>	<b>833 581</b>	<b>835 879</b>	<b>0,3%</b>
Besoin des usines	30 113	19 465	30 638	38 751	30 935	-20,2%
Pertes en adduction	0	0	0	0	0	0%
<b>Volume produit (m3)</b>	<b>770 172</b>	<b>785 911</b>	<b>782 519</b>	<b>794 830</b>	<b>804 944</b>	<b>1,3%</b>
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	4 384	5 517	5 854	5 045	4 336	-14,1%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	4 291	4 801	7 364	4 078	3 708	-9,1%
<b>Volume mis en distribution (m3)</b>	<b>770 265</b>	<b>786 627</b>	<b>781 009</b>	<b>795 797</b>	<b>805 572</b>	<b>1,2%</b>

Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

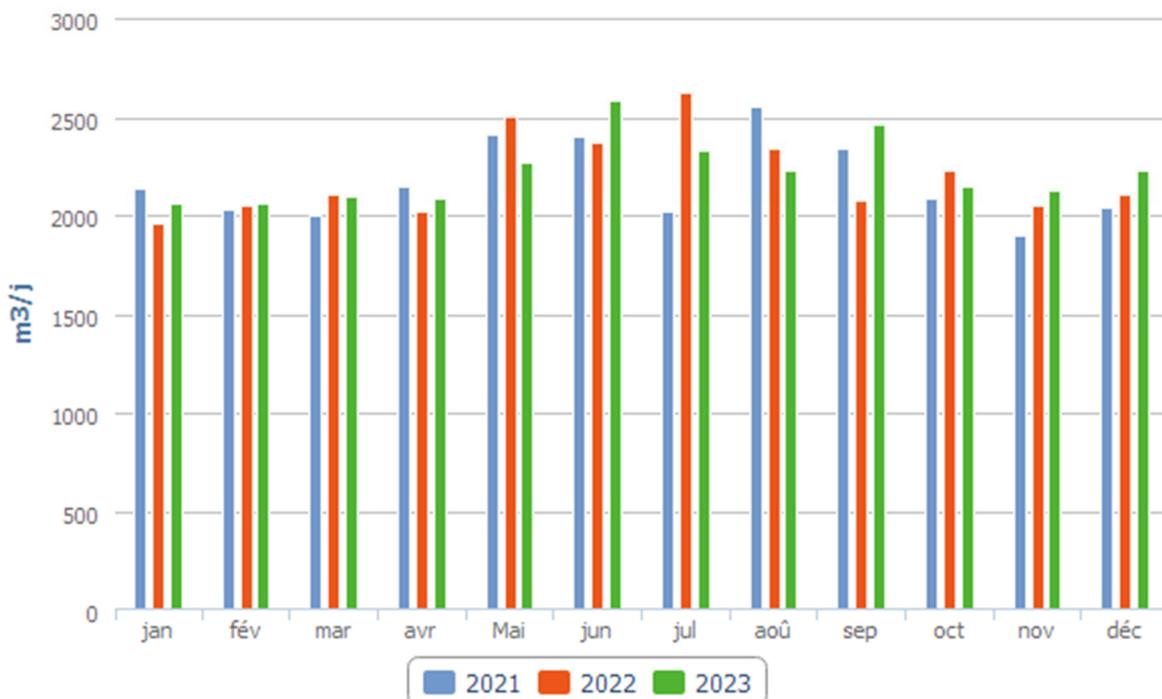
	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<b>Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)</b>	<b>4 384</b>	<b>5 517</b>	<b>5 854</b>	<b>5 045</b>	<b>4 336</b>	<b>-14,1%</b>
COMMUNE DE BRACH	4 384	5 517	5 854	5 045	4 336	-14,1%
Sainte Hélène	0	0	0	0	0	0%
SIVOM DE LAMARQUE CUSSAC ARCINS	0	0	0	0	0	0%
Syndicat de Margaux	0	0	0	0	0	0%

### → Bilan mensuel

Le volume introduit et mis en distribution moyen par mois :

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Volume moyen journalier produit (m3/j)	2 044	2 041	2 082	2 073	2 253	2 563	2 315	2 211	2 443	2 137	2 116	2 215
Volume moyen journalier acheté (m3/j)	11	12	12	12	12	16	13	15	12	10	9	8
<b>Total (m3/j)</b>	<b>2 055</b>	<b>2 053</b>	<b>2 094</b>	<b>2 085</b>	<b>2 265</b>	<b>2 579</b>	<b>2 328</b>	<b>2 226</b>	<b>2 455</b>	<b>2 147</b>	<b>2 125</b>	<b>2 223</b>

Volume Moyen Journalier (Produit + Acheté)



## 4.2.2 L'efficacité de la distribution : le volume vendu, le volume consommé et leur évolution

### → Le volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du

volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<b>Volume vendu selon le décret (m3)</b>	<b>726 186</b>	<b>704 607</b>	<b>651 620</b>	<b>670 244</b>	<b>647 213</b>	<b>-3,4%</b>
<b>Sous-total volume vendu aux abonnés du service</b>	<b>721 895</b>	<b>699 806</b>	<b>644 256</b>	<b>666 166</b>	<b>643 505</b>	<b>-3,4%</b>
domestiques ou assimilés	707 957	676 159	633 380	654 587	628 941	-3,9%
non domestiques	13 938	23 647	10 876	11 579	14 564	25,8%
<b>Volume vendu à d'autres services d'eau potable</b>	<b>4 291</b>	<b>4 801</b>	<b>7 364</b>	<b>4 078</b>	<b>3 708</b>	<b>-9,1%</b>

Le volume vendu par typologie de clients est détaillé comme suit :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<b>Volume vendu (m3)</b>	<b>726 186</b>	<b>704 607</b>	<b>651 620</b>	<b>670 244</b>	<b>647 213</b>	<b>-3,4%</b>
<i>dont clients individuels</i>	705 000	685 721	628 184	652 833	623 324	-4,5%
<i>dont volume vendu autres collectivités</i>	4 291	4 801	7 364	4 078	3 708	-9,1%
<i>dont bâtiments communaux</i>	16 895	14 085	16 072	13 333	20 181	51,4%

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

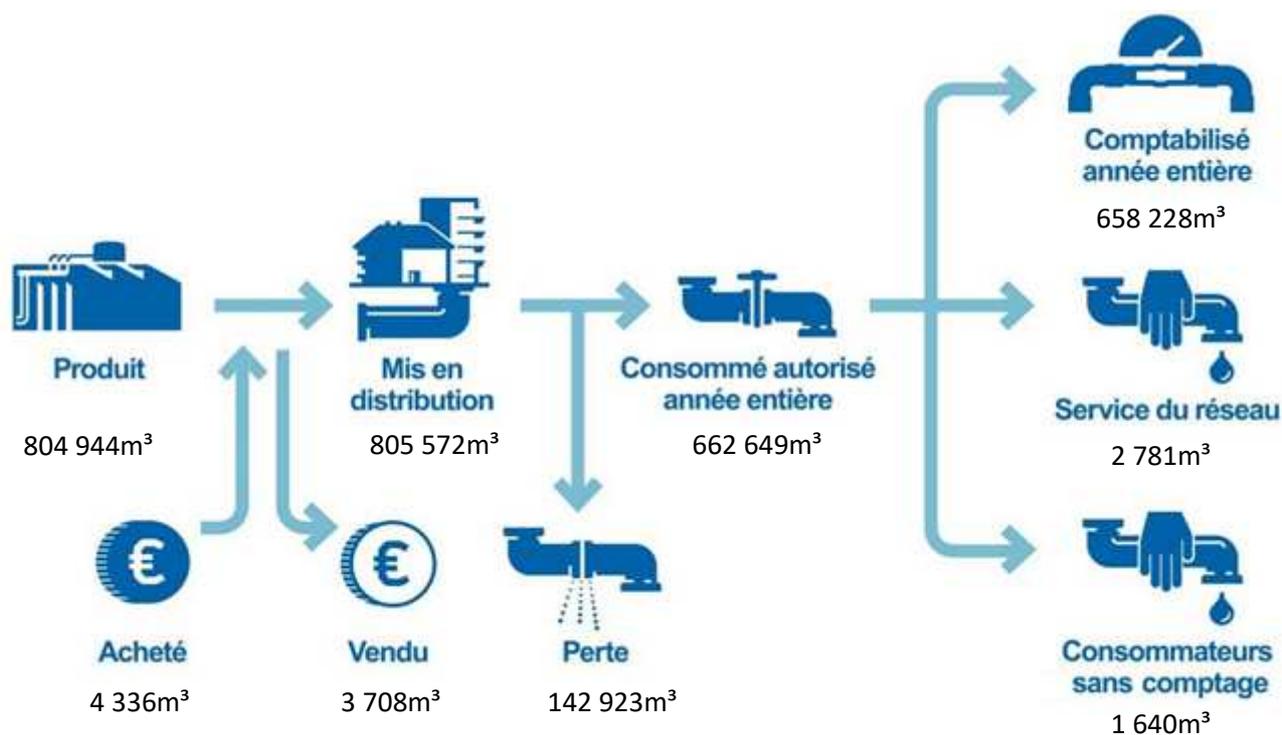
	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<b>Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)</b>	<b>4 291</b>	<b>4 801</b>	<b>7 364</b>	<b>4 078</b>	<b>3 708</b>	<b>-9,1%</b>
Saint Médard en Jalles	947	1 027	2 575	930	870	-6,5%
Sainte Hélène	0	0	0	456	0	-100,0%
St Laurent du Médoc	3 344	3 774	4 789	2 692	2 838	5,4%
Syndicat de Margaux	0	0	0	0	0	0%

### → *Le volume consommé*

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul au prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	729 601	732 954	661 255	685 278	651 015	-5,0%
<b>Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)</b>	<b>619 312</b>	<b>751 432</b>	<b>657 651</b>	<b>679 691</b>	<b>658 228</b>	<b>-3,2%</b>
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	430	357	367	368	361	-1,9%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	1 590	1 710	1 730	1 750	1 640	-6,3%
Volume de service du réseau (m3)	2 784	2 884	3 299	1 483	2 781	87,5%
<b>Volume consommé autorisé (m3)</b>	<b>733 975</b>	<b>737 548</b>	<b>666 284</b>	<b>688 511</b>	<b>655 436</b>	<b>-4,8%</b>
<b>Volume consommé autorisé 365 jours (m3)</b>	<b>623 686</b>	<b>756 026</b>	<b>662 680</b>	<b>682 924</b>	<b>662 649</b>	<b>-3,0%</b>

## → Synthèse des flux de volumes



### 4.2.3 La maîtrise des pertes en eau

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2023 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)	ILP (m³/j/km)	ILVNC (m³/j/km)	ILC (m³/j/km)
2023	82,3	66,55	1,66	1,71	7,75

*Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)*

*Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012*

*ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/nombre de jours dans l'année)*

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/ nombre de jours dans l'année)

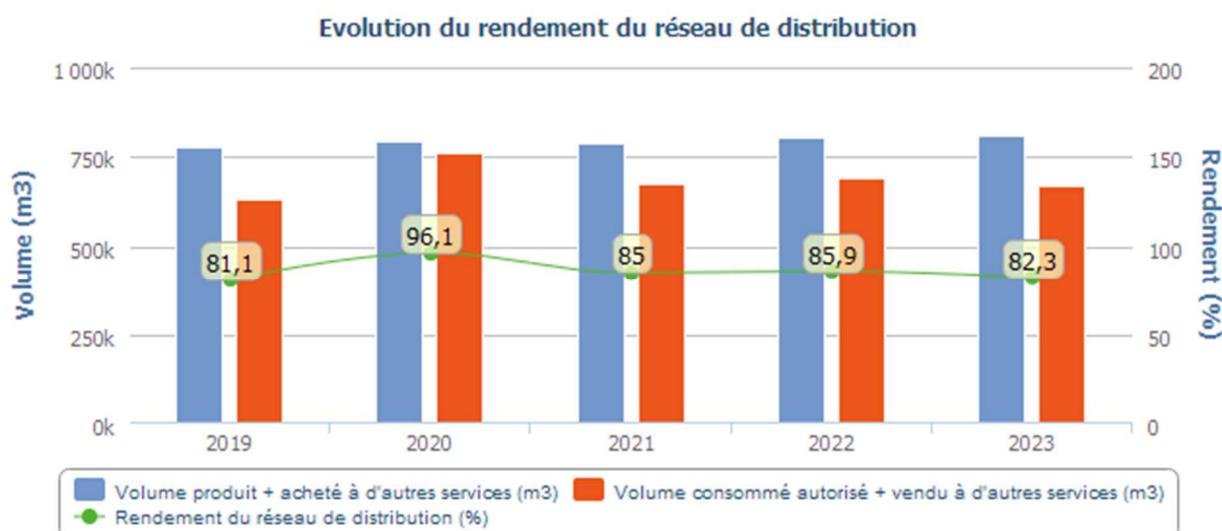
ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/nombre de jours dans l'année)

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<b>Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)</b>	<b>81,1 %</b>	<b>96,1 %</b>	<b>85,0 %</b>	<b>85,9 %</b>	<b>82,3 %</b>	<b>-4,2%</b>
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . A	623 686	756 026	662 680	682 924	662 649	-3,0%
Volume vendu à d'autres services (m3) . . . . . B	4 291	4 801	7 364	4 078	3 708	-9,1%
Volume produit (m3) . . . . . C	770 172	785 911	782 519	794 830	804 944	1,3%
Volume acheté à d'autres services (m3) . . . . . D	4 384	5 517	5 854	5 045	4 336	-14,1%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)

Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008



Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2023 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. Veolia poursuivra ses efforts pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2023.

Nous nous tenons à votre disposition pour la rédaction du rapport en cas de non atteinte de ce rendement minimum.

→ *L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]*

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365</b>	<b>1,80</b>	<b>0,42</b>	<b>1,46</b>	<b>1,36</b>	<b>1,71</b>
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	770 265	786 627	781 009	795 797	805 572
Volume comptabilisé 365 jours (m3) . . . . . B	619 312	751 432	657 651	679 691	658 228
Longueur de canalisation de distribution (ml) . . . . . L	230 393	230 756	230 779	233 258	235 455

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365</b>	<b>1,74</b>	<b>0,36</b>	<b>1,40</b>	<b>1,33</b>	<b>1,66</b>
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	770 265	786 627	781 009	795 797	805 572
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . B	623 686	756 026	662 680	682 924	662 649
Longueur de canalisation de distribution (ml) . . . . . L	230 393	230 756	230 779	233 258	235 455

## 4.3 La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- ✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



### **La gestion centralisée des interventions**

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

### 4.3.1 Les opérations de maintenance des installations

#### → *Les installations*

- **Opérations d'exploitation courante**

Lors de ces passages sur les installations, Veolia réalise des opérations d'exploitation courantes telles que :

- Pilotage des installations avec réglage et contrôle de son fonctionnement ;
- Contrôle visuel du périmètre des installations;
- Suivi analytique de l'eau produite ;
- Maintenance et réglage des appareils de chloration ;
- Etalonnage des équipements de mesures et de contrôles ;
- Paramétrage des transmetteurs et des sondes ;
- Maintenance préventive des installations hydrauliques ;
- Contrôle des installations électriques par un organisme agréé ;
- Nettoyage des ouvrages et entretien des espaces verts.

- **Opérations d'entretien et de maintenance significatives**

Cette année, en plus des opérations d'exploitation courantes, Veolia a réalisé des opérations d'exploitation plus significatives telles que :

Nom de l'installation	Date de l'opération	Description
UP MACAVIN	Juillet 2023	En raison d'un lot de javel brut cristallisant fortement nous avons dû passer sur une cuve annexe. Intervention à de nombreuses reprises pour désobstruer la canne d'injection et les pompes doseuses. Il a également été nécessaire de renouveler les pompes doseuses.

- **Lavage des réservoirs**

Pour cet exercice, les dates de lavages des ouvrages de stockage sont listées dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'installation	Descriptif	Capacité en m <sup>3</sup>	Date Nettoyage année n-1	Date Nettoyage année n
Rs 01 - LA PAILLEYRE 1	<i>Château d'eau</i>	1 000	20/10/2022	NR
Rs 02 - LA PAILLEYRE 2	<i>Bâches de reprise</i>	100 + 100	17/10/2022	NR
Rs 03 - MACAVIN	<i>Bâche de reprise</i>	200	19/10/2022	NR
Rs 05 - CLIDONES	<i>Bâche de reprise</i>	500	19/10/2022	NR
Rs 06 - SURPRESSEUR SALAUNES	<i>Bâche de reprise</i>	500	16/11/2022	NR

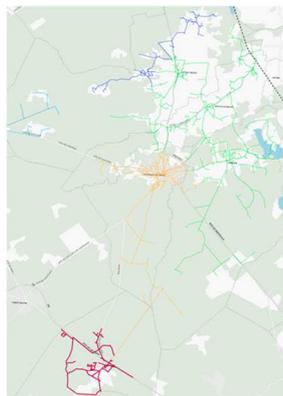
En raison de difficultés rencontrées dans l'organisation de la campagne 2023 de nettoyage des réservoirs, celle-ci a eu lieu en janvier 2024.

#### 4.3.2 Les opérations de maintenance du réseau

Le SIG est un composant essentiel de la gestion du patrimoine réseau. En effet, le SIG permet l'inventaire et la localisation des canalisations et des branchements, ainsi que la connaissance des événements d'exploitation. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

#### 4.3.3 Les recherches de fuites

Les données complètes concernant les fuites et les recherches de fuites sont compilées dans le **Rapport Fonctionnement SECTORISATION SIAEPA CASTELNAU DE MEDOC ANNÉE 2023**



- **Fuites sur réseau et branchements**

Sur l'exercice 2023, **17** fuites ont été réparées sur les canalisations et **8** sur les branchements d'eau potable.

Activité	Commune	Rue	Date
EAU Réparer Fuite Canalisation (20-10)	AVENSAN(33)	PLACE DE LAUDERE	10/02/2023
EAU Réparer Fuite Canalisation (20-10)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE L'ESTAIN	12/04/2023
EAU Réparer Fuite Canalisation (20-10)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE L'ESTAIN	18/05/2023
EAU Réparer Fuite Canalisation (20-10)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE ROMEFORT	11/09/2023
EAU Réparer Fuite Canalisation (20-10)	CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	AVENUE DU ONZE NOVEMBRE	23/01/2023
EAU Réparer Fuite Canalisation (20-10)	CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	RUE MAURICE BERNARD	01/02/2023
EAU Réparer Fuite Canalisation (20-10)	CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	AVENUE PASTEUR (D207)	18/04/2023
EAU Réparer Fuite Canalisation (20-10)	CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	CHEMIN DE TERREFORT	01/06/2023
EAU Réparer Fuite Canalisation (20-10)	CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	RUE DE LANDIRAN (D1215)	22/11/2023
EAU Réparer Fuite Canalisation (20-10)	LISTRAC-MÉDOC(33)	ROUTE DE DONISSAN	23/01/2023
EAU Réparer Fuite Canalisation (20-10)	LISTRAC-MÉDOC(33)	ROUTE DE BRACH	27/01/2023
EAU Réparer Fuite Canalisation (20-10)	LISTRAC-MÉDOC(33)	RUE DU PETIT CHEMIN	06/04/2023
EAU Réparer Fuite Canalisation (20-10)	LISTRAC-MÉDOC(33)	AVENUE DE LESPARRE (D1215)	04/07/2023
EAU Réparer Fuite Canalisation (20-10)	LISTRAC-MÉDOC(33)	RUE DU MOULIN DU BOURG	17/07/2023
EAU Réparer Fuite Canalisation (20-10)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	ROUTE DU BRÛLÉ	13/01/2023
EAU Réparer Fuite Canalisation (20-10)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	ROUTE DE MÉDRAC	10/02/2023
EAU Réparer Fuite Canalisation (20-10)	SALAUNES(33)	D1215	13/01/2023

Activité	Commune	Rue	Date
EAU Réparer Branchement (21-10)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	AVENUE DE LA GIRONDE (D5)	14/01/2023
EAU Réparer Branchement (21-10)	AVENSAN(33)	CHEMIN DU COUHOURG	17/02/2023
EAU Réparer Branchement (21-10)	LISTRAC-MÉDOC(33)	RUE DU MOULIN DU BOURG	25/07/2023
EAU Réparer Branchement (21-10)	LISTRAC-MÉDOC(33)	TOULERON-OUEST	08/09/2023
EAU Réparer Branchement (21-10)	LISTRAC-MÉDOC(33)	CHEMIN NEUF (D208)	26/09/2023
EAU Réparer Branchement (21-10)	CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	CHEMIN DE TERREFORT	27/09/2023
EAU Réparer Branchement (21-10)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	AVENUE DE LA GIRONDE (D5)	10/10/2023
EAU Réparer Branchement (21-10)	CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	RUE DU GENERAL DE GAULLE	02/11/2023

- **Campagne de recherche de fuites**

Des campagnes de recherche de fuites ont été menées en 2023 sur 160 303 mètres linéaires du réseau d'eau potable.

Activité	Commune	Rue	Linéaire
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	ALLEE DES FOUGERES	90
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	ALLEE DES LAVANDES	113
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	ALLEE DU MUGUET	124
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	BELAIR	10
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN D'ISSAN	448
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE BARRAU	198
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE BEL-AIR	2502
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE GASSIOT	3854
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE L'AYGUEBELLE	623
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE L'ESTAIN	2751
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE LA BERLE	991
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE LA FORÊT	3038
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE LA GARE	4510
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE LA PRADE	386
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE LA TUILERIE	657
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE LABAT	2081
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE LEOGEAN	8838
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE LESCOULEY	2427
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE LILI	1622
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE LOZE	1900
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE MEYRE	768
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE ROMEFORT	1926
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE SEMONLON	2019
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DE VILLEGORGES	1161
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DES ACACIAS	858
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DES DEUX CHENES	267
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DES DOUVES	271
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DES VIGNES	490
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DU CALVAIRE	903
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DU CHATEAU FORT	1294
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DU COUHOURG	1105

Activité	Commune	Rue	Linéaire
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DU MATA	797
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DU MOULIN	772
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DU PAVILLON	3744
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DU PINEY	360
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DU SABLONAT	916
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CHEMIN DU SOURBEY	477
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CITRAN	3157
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CLOS DE BARREAU	212
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CLOS DE LA FONTAINE	525
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	CLOS DES LUPINS	457
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	D105	1127
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	IMPASSE DU FOULOIR	34
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	LE CASTERA	617
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	PLACE DE LAUDERE	251
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	PLACE DU FOUR A CHAUX	219
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	PLACE SAINT-PIERRE	232
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	PLACE SAINT-PIERRE (D105)	300
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	ROUTE D'ARSAC (D208)	6619
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	ROUTE DE BORDEAUX (D1215E1)	3868
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	ROUTE DE CASALIE	975
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	ROUTE DE CASTELNAU (D105)	3120
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	ROUTE DE LA GRAVIERE BLEUE	2487
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	ROUTE DE MARGAUX (D105)	7932
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	ROUTE DE MOULIS (D208)	4048
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	ROUTE DE SAINT-RAPHAEL	1168
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	ROUTE DE SAINT-RAPHAEL (D212)	151
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	ROUTE DU LAVOIR	705
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	ROUTE DU MOULIN DE TIQUETORTE	3907
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	ROUTE DU POTEAU	5840
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	RUE DE LA GERBAUDE	138
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	RUE DES ANCIENS COMBATTANTS	1115

Activité	Commune	Rue	Linéaire
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	RUE DES BRUYERES	895
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	RUE DES CAROLINS	384
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	RUE DES GENETS	169
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	RUE DES LILAS	462
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	RUE DES MIMOSAS	756
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	RUE DES PRIMEVERES	603
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	RUE DES SECATEURS	540
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	RUE DES VIGNOBLES	1117
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	RUE DU BAILLOT	172
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	RUE DU CARELOT	254
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	RUE DU PRESOIR	61
EAU Rechercher Fuite (20-30)	AVENSAN(33)	RUE DU STADE	1079
EAU Rechercher Fuite (20-30)	CASTELNAU-DE-MEDOC(33)	AVENUE GAMBETTA (D1215)	0
EAU Rechercher Fuite (20-30)	CASTELNAU-DE-MEDOC(33)	CHEMIN DARNAURAN	0
EAU Rechercher Fuite (20-30)	LISTRAC-MEDOC(33)	CHATEAU CLARKE	318
EAU Rechercher Fuite (20-30)	LISTRAC-MEDOC(33)	D5E2	2581
EAU Rechercher Fuite (20-30)	LISTRAC-MEDOC(33)	LESTAGE	1139
EAU Rechercher Fuite (20-30)	LISTRAC-MEDOC(33)	PEYRELEBADE	4285
EAU Rechercher Fuite (20-30)	LISTRAC-MEDOC(33)	ROUTE DE BRACH	2143
EAU Rechercher Fuite (20-30)	LISTRAC-MEDOC(33)	RUE DU MOULIN DU BOURG	0
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	AVENUE DE LA GIRONDE (D5)	9715
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	CHAUX	419
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	CHEMIN DE FRANCAU	191
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	CHEMIN DE GARBEJAC	173
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	CHEMIN DE GIRON	1449
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	CHEMIN DE GRANGE	931
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	CHEMIN DE GUITIGNAN	496
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	CHEMIN DE LA METAIRIE	613
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	CHEMIN DE LA MOULINE	104
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	CHEMIN DE PEY DU HAURE	187
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	CHEMIN DE PIQUEY	782

Activité	Commune	Rue	Linéaire
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	CHEMIN DE TERREFORT	533
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	CHEMIN DES COULOUMETS	981
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	CHEMIN DES VIOLETTES	158
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	CHEMIN DU BOIS LIOULET	141
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	CHEMIN DU BOURDIEU	105
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	CHEMIN DU CHALET	907
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	CHEMIN DU GARTON	345
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	CHEMIN DU POCHE	809
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	D208	863
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	LA FONTAINE	220
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	LE BOURDIEU	352
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	LOTISSEMENT DOMAINE DE LAROSA	560
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	LOTISSEMENT LA FONTAINE	270
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	MALINAY	238
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	ROUTE D'AVENSAN (D208)	4490
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	ROUTE DE BRILLETTE	3218
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	ROUTE DE CHAUX	174
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	ROUTE DE LA FONTAINE	1353
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	ROUTE DE LISTRAC (D208)	615
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	ROUTE DE MALINAY	598
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	ROUTE DE MEDRAC	1049
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	ROUTE DE TIQUETORTE	2796
EAU Rechercher Fuite (20-30)	MOULIS-EN-MEDOC(33)	ROUTE DU MAYNE	1014
EAU Rechercher Fuite (20-30)	SALAUNES(33)	CHEMIN DE BEDILLON	2000

Une analyse journalière des débits minimum enregistrés par les compteurs de sectorisation détermine les zones de recherche de fuites. Ces recherches sont affinées par corrélation acoustique et des méthodes innovantes sont en cours d'optimisation.

Les équipes Veolia réalise également au quotidien :

- La consultation quotidienne des informations à disposition via les outils d'exploitation.
- L'identification des grands secteurs fuyards,
- La pré-localisation des fuites par détecteurs acoustiques,

- La recherche précise de fuites par écoute au sol et corrélateurs acoustiques,
- La réparation des fuites avec réactivité (nos équipes + nos sous-traitants),
- L'intégration des données dans la gestion patrimoniale du réseau (SIG).

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	21	13	15	9	17	88,9%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	100%
Nombre de fuites sur branchement	2	26	8	8	8	0,0%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,0	0,4	0,1	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur compteur	64	118	106	91	65	-28,6%
Nombre de fuites sur équipement	3	5	2	7	3	-57,1%
Nombre de fuites réparées	90	162	131	115	93	-19,1%
Linéaire soumis à recherche de fuites	1 581	21 592	21 283	8 740	160 303	1 734,1%

## 4.4 L'efficacité environnementale

### 4.4.1 La protection des ressources en eau



La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service **[P108.3]** permet d'évaluer ce processus.

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	65 %	65 %	80 %	80 %	80 %

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2019	2020	2021	2022	2023
ST - MACAVIN 1	50 %	50 %	80 %	80 %	80 %
ST - MACAVIN 2	/	/	80 %	80 %	80 %
ST 02-L'HOSPICE 3-LA PAILLEYRE	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
ST 04 - VILLEGORGES	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %

### 4.4.2 Le bilan énergétique du patrimoine



Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre dans le cadre de notre certification ISO 50 001. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Pour 2022 et 2023, dans le cadre du Plan ReSource, nos objectifs ont été rehaussés : il nous est demandé de réduire de 5% notre impact énergétique et d'augmenter de 5% notre production d'énergie sur les 2 années. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	409 592	409 810	417 193	442 127	443 580	0,3%
Surpresseur	28 674	24 175	41 936	63 429	67 134	5,8%
Installation de production	380 918	385 635	375 257	378 698	376 446	-0,6%

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

### 4.4.3 La consommation de réactifs

Selon les cas, le choix du réactif est établi de façon à optimiser le traitement :

- ✓ assurer une eau de qualité conforme aux normes de potabilité,
- ✓ réduire les quantités de réactifs à utiliser.

#### 4.4.4 La valorisation des sous-produits

##### → *La valorisation des déchets liés au service*



RESPONSABILITÉ

Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est privilégié.

L'engagement de responsabilité environnementale permet à Veolia de développer des bonnes pratiques en termes de gestion des déchets. Ainsi, de plus en plus, les équipes opérationnelles trient à la source les huiles, graisses et absorbants (matières souillées par des solvants, des huiles...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets d'activité réseau, les déchets métalliques, les emballages (carton, bois, polystyrène...), les déchets de laboratoire (verrerie, sous-produits d'analyses) et les déchets de bureaux (papier, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimantes...).

La collecte sélective de chaque catégorie de produits est mise en place sur certains lieux de leur production (usines, ateliers, bureaux, chantiers...). Ils sont alors évacués dans des filières de valorisation agréées.

# 5.

RAPPORT  
FINANCIER DU  
SERVICE



Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

## 5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016.

### → Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

### Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2023 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: I5260 - CASTELNAU DE MEDOC AEP

Eau

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>1 396 195</b>	<b>1 413 964</b>	<b>1,27 %</b>
Exploitation du service	464 081	506 566	
Collectivités et autres organismes publics	738 707	712 563	
Travaux attribués à titre exclusif	147 614	154 139	
Produits accessoires	45 793	40 696	
<b>CHARGES</b>	<b>1 557 234</b>	<b>1 599 643</b>	<b>2,72%</b>
Personnel	268 922	306 213	
Energie électrique	43 406	60 032	
Achats d'eau	6 616	2 166	
Produits de traitement	3 388	3 316	
Analyses	5 981	13 267	
Sous-traitance, matières et fournitures	299 350	296 666	
Impôts locaux et taxes	14 405	11 158	
Autres dépenses d'exploitation	57 740	67 592	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	14 449	15 445	
<i>engins et véhicules</i>	30 078	39 701	
<i>informatique</i>	61 645	54 795	
<i>assurances</i>	13 276	23 878	
<i>locaux</i>	24 325	25 761	
<i>autres</i>	- 86 034	- 91 987	
Contribution des services centraux et recherche	36 119	39 471	
Collectivités et autres organismes publics	738 707	712 563	
Charges relatives aux renouvellements	26 367	26 211	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	2 528	4 990	
<i>fonds contractuel ( renouvellements )</i>	23 839	21 221	
Charges relatives aux investissements	43 302	50 679	
<i>programme contractuel ( investissements )</i>	43 302	50 679	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	12 932	10 309	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>- 161 040</b>	<b>- 185 679</b>	<b>NS</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- 161 040</b>	<b>- 185 679</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

06/03/2024

→ **L'état détaillé des produits**

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

**Etat détaillé des produits (1)**  
**Année 2023**

**Collectivité: I5260 - CASTELNAU DE MEDOC AEP**

**Eau**

<b>LIBELLE</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Ecart %</b>
Recettes liées à la facturation du service	464 081	506 566	9,15 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	452 598	502 310	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	11 483	4 255	
<b>Exploitation du service</b>	<b>464 081</b>	<b>506 566</b>	<b>9,15 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	474 646	465 182	-1,99 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	465 683	476 870	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	8 964	- 11 688	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	43 964	42 439	-3,47 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	42 708	43 796	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	1 256	- 1 357	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	220 097	204 943	-6,89 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	210 580	214 045	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	9 517	- 9 102	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>738 707</b>	<b>712 563</b>	<b>-3,54 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>147 614</b>	<b>154 139</b>	<b>4,42 %</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>45 793</b>	<b>40 696</b>	<b>-11,13 %</b>

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

06/03/24

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Les charges de personnel sont en hausse en raison de l'internalisation des travaux de terrassement pour les branchements neufs et réparation de fuite.

L'augmentation des charges d'énergie sont liées à la fin de l'AREHN+ accordée en 2022.

Et l'augmentation des charges d'analyses est liée au programme d'analyse plus important de l'ARS.

## 5.2 Situation des biens

### → *Variation du patrimoine immobilier*

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

### → *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

### → *Situation des biens*

La situation des biens est consultable aux chapitres 3.1 et 3.2.

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

## 5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

### → Programme contractuel d'investissement

Pas de programme contractuel d'investissement en 2023.

### → Programme contractuel de renouvellement

Pas de programme de renouvellement contractuel en 2023.

### → Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

#### Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Nature des biens	2023
Equipements (€)	4 989,71

#### Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

**Solde des comptes de renouvellement du contrat :**

- Branchements et voiries

15260 S.I. DE CASTELNAU DE MEDOC		
Année	Dépenses	Recettes
A partir du 01/07/2019	0,00 €	1 500,00 €
2020	0,00 €	3 026,97 €
2021	0,00 €	3 062,73 €
2022	4 975,00 €*	3 189,76 €
2023	3 399,20 €	3 382,25 €
Total	8 374,20 €	14 161,71 €
Solde	5 787,51 €	

- Usines et installations

15260 S.I. DE CASTELNAU DE MEDOC		
Année	Dépenses	Recettes
A partir du 01/07/2019	0,00 €	7 473,95 €
2020	43 880,77 €	15 082,28 €
2021	17 840,40 €	15 260,46 €
2022	1 148,31 €*	15 893,41 €
2023	3 077,85 €	16 852,50 €
Total	65 947,33 €	70 562,61 €
Solde	4 615,28 €	

- Compteurs et têtes

I5260 S.I. DE CASTELNAU DE MEDOC		
Année	Dépenses	Recettes
A partir du 01/07/2019	0,00 €	437,60 €
2020	0,00 €	883,06 €
2021	0,00 €	893,49 €
2022	0,00 € *	930,55 €
2023	0,00 €	986,70 €
Total	0,00 €	4 131,40 €
Solde	4 131,40 €	

Ces tableaux présentent l'avancement des dépenses relatives aux fonds de renouvellement, ces montants n'ont cependant pas encore été présentés et signés pour 2023 lors de la rédaction du rapport.

## 5.4 Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

### 5.4.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

#### → Régularisations de TVA

Si Veolia a assuré pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition<sup>1</sup>, deux cas se présentent :

- ✓ Le nouvel exploitant est assujéti à la TVA<sup>2</sup> : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.
- ✓ Le nouvel exploitant n'est pas assujéti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'Administration Fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

#### → Biens de retour

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

#### → Biens de reprise

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

<sup>1</sup> art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

<sup>2</sup> Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

### → **Autres biens ou prestations**

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

### → **Consommations non facturées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat**

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. La continuité de service est à privilégier (maintien des calendriers de facturation ou de mensualisation jusqu'à l'échéance du contrat). Il y a donc lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation et de recouvrement des sommes dues ainsi que les modalités de reversement des encaissements qui s'imposeront le cas échéant au nouvel exploitant : part ancien contrat en prorata temporis, reprise des soldes de mensualisation des comptes clients. L'introduction de relevés spécifiques, notamment si le contrat se termine après une facturation d'acompte, peut être une option à considérer.

### **5.4.2 Dispositions applicables au personnel**

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✓ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✓ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

### → **Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia**

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ✓ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✓ des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " Veolia - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

### → **Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat**

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents<sup>3</sup> affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

### → *Comptes entre employeurs successifs*

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✓ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✓ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13<sup>ème</sup> mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,....,
- ✓ concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

---

<sup>3</sup> Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

# 6.

## ANNEXES



## 6.1 La facture 120 m<sup>3</sup>

AVENSAN	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>176,26</b>	<b>177,84</b>	<b>0,90%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>86,38</b>	<b>87,84</b>	<b>1,69%</b>
Abonnement			23,86	24,24	1,59%
Consommation	120	0,5300	62,52	63,60	1,73%
<b>Part syndicale</b>			<b>82,08</b>	<b>82,08</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			24,00	24,00	0,00%
Consommation	120	0,4840	58,08	58,08	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0660</b>	<b>7,80</b>	<b>7,92</b>	<b>1,54%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>415,38</b>	<b>418,16</b>	<b>0,67%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>170,98</b>	<b>173,76</b>	<b>1,63%</b>
Abonnement			53,14	54,00	1,62%
Consommation	120	0,9980	117,84	119,76	1,63%
<b>Part syndicale</b>			<b>244,40</b>	<b>244,40</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			80,00	80,00	0,00%
Consommation	120	1,3700	164,40	164,40	0,00%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>126,01</b>	<b>126,38</b>	<b>0,29%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			56,41	56,78	0,66%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>717,65</b>	<b>722,38</b>	<b>0,66%</b>

CASTELNAU DE MEDOC	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>176,26</b>	<b>177,84</b>	<b>0,90%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>86,38</b>	<b>87,84</b>	<b>1,69%</b>
Abonnement			23,86	24,24	1,59%
Consommation	120	0,5300	62,52	63,60	1,73%
<b>Part syndicale</b>			<b>82,08</b>	<b>82,08</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			24,00	24,00	0,00%
Consommation	120	0,4840	58,08	58,08	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0660</b>	<b>7,80</b>	<b>7,92</b>	<b>1,54%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>415,38</b>	<b>418,16</b>	<b>0,67%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>170,98</b>	<b>173,76</b>	<b>1,63%</b>
Abonnement			53,14	54,00	1,62%
Consommation	120	0,9980	117,84	119,76	1,63%
<b>Part syndicale</b>			<b>244,40</b>	<b>244,40</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			80,00	80,00	0,00%
Consommation	120	1,3700	164,40	164,40	0,00%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>126,01</b>	<b>126,38</b>	<b>0,29%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			56,41	56,78	0,66%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>717,65</b>	<b>722,38</b>	<b>0,66%</b>

LISTRAC MEDOC	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>176,26</b>	<b>177,84</b>	<b>0,90%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>86,38</b>	<b>87,84</b>	<b>1,69%</b>
Abonnement			23,86	24,24	1,59%
Consommation	120	0,5300	62,52	63,60	1,73%
<b>Part syndicale</b>			<b>82,08</b>	<b>82,08</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			24,00	24,00	0,00%
Consommation	120	0,4840	58,08	58,08	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0660</b>	<b>7,80</b>	<b>7,92</b>	<b>1,54%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>415,38</b>	<b>418,16</b>	<b>0,67%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>170,98</b>	<b>173,76</b>	<b>1,63%</b>
Abonnement			53,14	54,00	1,62%
Consommation	120	0,9980	117,84	119,76	1,63%
<b>Part syndicale</b>			<b>244,40</b>	<b>244,40</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			80,00	80,00	0,00%
Consommation	120	1,3700	164,40	164,40	0,00%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>126,01</b>	<b>126,38</b>	<b>0,29%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			56,41	56,78	0,66%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>717,65</b>	<b>722,38</b>	<b>0,66%</b>

<b>MOULIS EN MEDOC</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2024</b>	<b>Montant au 01/01/2023</b>	<b>Montant au 01/01/2024</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>176,26</b>	<b>177,84</b>	<b>0,90%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>86,38</b>	<b>87,84</b>	<b>1,69%</b>
Abonnement			23,86	24,24	1,59%
Consommation	120	0,5300	62,52	63,60	1,73%
<b>Part syndicale</b>			<b>82,08</b>	<b>82,08</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			24,00	24,00	0,00%
Consommation	120	0,4840	58,08	58,08	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0660</b>	<b>7,80</b>	<b>7,92</b>	<b>1,54%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>415,38</b>	<b>418,16</b>	<b>0,67%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>170,98</b>	<b>173,76</b>	<b>1,63%</b>
Abonnement			53,14	54,00	1,62%
Consommation	120	0,9980	117,84	119,76	1,63%
<b>Part syndicale</b>			<b>244,40</b>	<b>244,40</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			80,00	80,00	0,00%
Consommation	120	1,3700	164,40	164,40	0,00%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>126,01</b>	<b>126,38</b>	<b>0,29%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			56,41	56,78	0,66%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>717,65</b>	<b>722,38</b>	<b>0,66%</b>

<b>SALAUNES</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2024</b>	<b>Montant au 01/01/2023</b>	<b>Montant au 01/01/2024</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>176,26</b>	<b>177,84</b>	<b>0,90%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>86,38</b>	<b>87,84</b>	<b>1,69%</b>
Abonnement			23,86	24,24	1,59%
Consommation	120	0,5300	62,52	63,60	1,73%
<b>Part syndicale</b>			<b>82,08</b>	<b>82,08</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			24,00	24,00	0,00%
Consommation	120	0,4840	58,08	58,08	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0660</b>	<b>7,80</b>	<b>7,92</b>	<b>1,54%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>415,38</b>	<b>418,16</b>	<b>0,67%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>170,98</b>	<b>173,76</b>	<b>1,63%</b>
Abonnement			53,14	54,00	1,62%
Consommation	120	0,9980	117,84	119,76	1,63%
<b>Part syndicale</b>			<b>244,40</b>	<b>244,40</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			80,00	80,00	0,00%
Consommation	120	1,3700	164,40	164,40	0,00%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>126,01</b>	<b>126,38</b>	<b>0,29%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			56,41	56,78	0,66%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>717,65</b>	<b>722,38</b>	<b>0,66%</b>

## 6.2 Les données consommateurs par commune

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<b>AVENSAN</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 945	2 993	3 043	3 059	3 091	1,0%
Nombre d'abonnés (clients)	1 228	1 238	1 289	1 312	1 337	1,9%
Volume vendu (m3)	156 371	139 565	137 393	137 648	137 505	-0,1%
<b>CASTELNAU DE MEDOC</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 668	4 819	4 852	4 869	4 885	0,3%
Nombre d'abonnés (clients)	2 055	2 100	2 200	2 269	2 301	1,4%
Volume vendu (m3)	237 852	223 981	204 168	217 462	206 044	-5,3%
<b>LISTRAC MEDOC</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 773	2 802	2 813	2 827	2 826	-0,0%
Nombre d'abonnés (clients)	1 216	1 232	1 287	1 313	1 320	0,5%
Volume vendu (m3)	147 816	150 764	134 383	141 792	132 453	-6,6%
<b>MOULIS EN MEDOC</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 835	1 863	1 887	1 911	1 926	0,8%
Nombre d'abonnés (clients)	860	866	897	917	951	3,7%
Volume vendu (m3)	107 541	102 766	104 678	100 705	98 408	-2,3%
<b>SALAUNES</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 007	1 076	1 141	1 182	1 222	3,4%
Nombre d'abonnés (clients)	460	473	480	503	526	4,6%
Volume vendu (m3)	72 315	82 730	63 634	68 559	69 095	0,8%

## 6.3 La qualité de l'eau

### 6.3.1 La ressource

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	2	2	/	/
Physico-chimique	281	281	4	4

Détail des non-conformités sur la ressource : Tous les résultats sont conformes.

### 6.3.2 L'eau produite et distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- ✓ les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- ✓ les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

#### → Conformité des prélèvements

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégataire		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	35	35	44	44	79	79
Physico-chimie	41	37	33	27	74	64

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégataire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	90,2 %	81,8 %	86,5 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

### → Conformité des paramètres analytiques

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à limite de qualité des paramètres soumis à une référence de qualité<sup>4</sup> :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
<b>Paramètres soumis à Limite de Qualité</b>				
Microbiologique	70	70	88	88
Physico-chimique	602	598	41	35
<b>Paramètres soumis à Référence de Qualité</b>				
Microbiologique	105	105	176	176
Physico-chimique	429	419	352	349
<b>Autres paramètres analysés</b>				
Microbiologique				
Physico-chimique	303		103	

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

### 6.3.3 Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée par entités réseau

<sup>4</sup> Attention, tous les paramètres analysés ne sont pas forcément soumis à limite ou à référence de qualité.

PC - Forage de L'HOSPICE(Castelnau)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
CO2 libre	22.8	22.8	22.8	1	mg/l CO2	
Ecart pH initial et pHéq	0.03	0.03	0.03	1	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	330	330	330	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
pH d'équilibre à 20°C	7.46	7.46	7.46	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
TH Calciq	18.25	18.25	18.25	1	°F	
TH Magnésien	6.72	6.72	6.72	1	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	27.4	27.4	27.4	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	24.7	24.7	24.7	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	10	10	10	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.27	0.27	0.27	1	NFU	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	13.2	13.2	13.2	1	°C	
Température de mesure du pH	18.8	18.8	18.8	1	°C	
Fer dissous	140	140	140	1	µg/l	
Fer total	109	144.2	187	5	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	73	73	73	1	mg/l	
Chlorures	26	26	26	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	574	574	574	1	µS/cm	
Magnésium	16	16	16	1	mg/l	
Potassium	2.8	2.8	2.8	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	16	16	16	1	mg/l	
Sodium	19	19	19	1	mg/l	<= 200
Sulfates	8.5	8.5	8.5	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.51	0.51	0.51	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	0.3	0.3	0.3	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	3.2	3.2	3.2	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0.14	0.14	0.14	1	mg/l	<= 4
Nitrates	0	0	0	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0	0	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.023	0.023	0.023	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	26	26	26	1	µg/l	<= 1500
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	140	140	140	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 20

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Benzène	0	0	0	1	µg/l	

UP - MACAVIN déferrisation 70 m3/h

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		20	11	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	11	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	11	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	11	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	11	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	2	mg/l CO3	
CO2 libre	13.5	13.55	13.6	2	mg/l CO2	
Ecart pH initial et pHéq	0.24	0.307	0.38	3	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	3		4	3	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	190	196.667	200	3	mg/l	
pH à température de l'eau	7.4	7.433	7.5	3	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre à 20°C	7.74	7.753	7.78	3	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.57	7.717	7.95	12	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	13.75	13.917	14	3	°F	
TH Magnésien	2.352	2.45	2.52	3	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	15.3	16.45	17.4	6	°F	
Titre Hydrotimétrique	16	16.25	16.4	6	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0.6	3	5	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.895	1.76	11	NFU	<= 2
Ac. perfluorodécane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorododécane sulfoniq	0	0	0	1	µg/l	
Ac. perfluorododécanoïq PFDODA	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorononane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoropent.sulf (PFPeS)	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorotridécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoroundécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac. sulfonique de perfluorooct	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanesulfoniqu	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorooctanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorodécanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoroheptane sulfoni	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluoroheptanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexane sulfonic	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorononanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoropentanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Ac.sulfoniqPerfluorooct (gelé)	0	0	0	1	µg/l	
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
(PFTTrDA) Ac. PFtridécanoïque	0	0	0	1	µg/l	
(PFUnDA) Acide PFundécanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 20 PFAS	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1

4-nonylphénol	0	0	0	1	µg/l	<= 0.3
Température de l'eau	12.9	14.07	14.9	10	°C	<= 25
Température de mesure du pH	18.6	20.333	24.1	6	°C	
Fer total	28	88.77	190	10	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	2.329	6.4	7	µg/l	<= 50
Calcium	55	55.667	56	3	mg/l	
Chlorures	32	33	34	6	mg/l	<= 250
Conductivité à 20°C	375	412.333	573	6	µS/cm	[180 - 2000]
Conductivité à 25°C	418	446.583	639	12	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	5.6	5.833	6	3	mg/l	
Potassium	1.8	1.8	1.8	3	mg/l	
Sodium	21	21.333	22	3	mg/l	<= 200
Sulfates	4.3	4.6	4.8	6	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.97	1.074	1.3	9	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Nitrates	0.52	0.55	0.62	6	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.01	0.012	0.015	6	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0.002	0.013	6	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0.032	0.032	0.032	2	mg/l	<= 0.7
Bore	16	17	18	2	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	110	113.333	120	3	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 20
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Uranium	0	0	0	1	µg/l	<= 30
Chlore libre	0.16	0.244	0.34	11	mg/l	
Chlore total	0.17	0.256	0.34	11	mg/l	
Bromates	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Bromoforme	2.2	2.5	2.8	2	µg/l	
Chlorate (issu traitement)	0	0	0	1	µg/L	<= 700
Chloroforme	1.2	1.25	1.3	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	4.2	4.7	5.2	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.2	2.35	2.5	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	9.8	10.8	11.8	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1

**UP - usine CLIDONE (Castelnau)**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	5		25	4	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	4	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	4	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	4	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	4	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.2	7.658	7.91	4	Unité pH	[6,5 - 9]
Turbidité	0.22	0.315	0.44	4	NFU	<= 2
Température de l'eau	11	16.475	23.4	4	°C	<= 25
Conductivité à 20°C	502	505.5	509	4	µS/cm	[180 - 2000]
Conductivité à 25°C	560	564	568	4	µS/cm	[200 - 1200]
Chlore libre	0.06	0.095	0.12	4	mg/l	
Chlore total	0.1	0.163	0.3	4	mg/l	

UP - usine la pailleyre Castelnau)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		18	11	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		3	11	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	11	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	11	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	11	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	2	mg/l CO3	
CO2 libre	17	17.65	18.3	2	mg/l CO2	
Delta pH = PHE - PHEAU	-0.09	-0.09	-0.09	1	Unité pH	
Ecart pH initial et pHéq	-0.11	-0.085	-0.06	2	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		2	6	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	310	315	320	2	mg/l	
pH à température de l'eau	7.37	7.457	7.5	3	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.28	7.355	7.43	4	Unité pH	
pH d'équilibre à 20°C	7.4	7.41	7.42	2	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.4	7.626	7.8	11	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	17.85	18.429	18.9	6	°F	
TH Magnésien	6.342	6.566	6.72	6	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	6	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	24.9	25.567	26.2	9	°F	
Titre Hydrotimétrique	24.192	24.837	25.62	9	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0.6	3	5	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0	0.246	0.41	11	NFU	<= 2
Ac. perfluorodecane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorododécane sulfoniq	0	0	0	1	µg/l	
Ac. perfluorododécanoïq PFDODA	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorononane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoropent.sulf (PFPeS)	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorotridécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoroundécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac. sulfonique de perfluorooct	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanesulfoniqu	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorooctanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorodecanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoroheptane sulfoni	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluoroheptanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexane sulfonic	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorononanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoropentanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Ac.sulfoniqPerfluorooct (gelé)	0	0	0	1	µg/l	
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
(PFTrDA) Ac. PFtridecanoïque	0	0	0	1	µg/l	

(PFUnDA) Acide PFundecanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 20 PFAS	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
4-nonylphénol	0	0	0	1	µg/l	<= 0.3
Température de l'eau	15	16.073	17	11	°C	<= 25
Température de mesure du pH	16.1	18.1	22.4	5	°C	
Fer total	130	132	140	5	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Calcium	71.4	73.717	75.6	6	mg/l	
Chlorures	26	27.244	28.9	9	mg/l	<= 250
Conductivité à 20°C	503	505.333	509	6	µS/cm	[180 - 2000]
Conductivité à 25°C	561	567.182	574	11	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	15.1	15.633	16	6	mg/l	
Potassium	2.7	2.817	3	6	mg/l	
Sodium	18.9	19.783	20.4	6	mg/l	<= 200
Sulfates	7.5	8.056	8.9	9	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.5	0.562	0.65	5	mg/l C	<= 2
Ammonium	0.11	0.116	0.13	5	mg/l	<= 0.5
Nitrates	0	0.162	0.89	9	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0	0	5	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0.18	0.18	0.18	2	mg/l	<= 0.7
Bore	26	26.5	27	2	µg/l	<= 1500
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	130	130	130	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 20
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Activité alpha totale	0.175	0.175	0.175	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	81.8	81.8	81.8	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0.107	0.107	0.107	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.189	0.189	0.189	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0.016	0.016	0.016	1	mSv/an	<= 0.1
Plomb 210 (activité du)	0	0	0	1	Bq/l	
Polonium 210 (activité du)	0.003	0.003	0.003	1	Bq/l	
Radium 226 (activité du)	0.051	0.051	0.051	1	Bq/l	
Radium 228 (activité du)	0.005	0.005	0.005	1	Bq/l	
Radon 222	4400	4400	4400	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Uranium	0	0	0	1	µg/l	<= 30
Uranium 234 (activité du)	0	0	0	1	Bq/l	
Uranium 238 (activité du)	0	0	0	1	Bq/l	
Chlore libre	0.17	0.319	0.46	11	mg/l	
Chlore total	0.27	0.434	0.63	11	mg/l	
Bromates	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0.055	0.11	2	µg/l	
Chlorate (issu traitement)	174	174	174	1	µg/L	<= 700

Chloroforme	0	0	0	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0.055	0.11	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0.11	0.11	0.11	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0.155	0.31	2	µg/l	<= 1

## ZD - achat eau Brach

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	300		300	4	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	2		206	4	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	4	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	4	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	4	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.4	7.688	7.88	4	Unité pH	[6,5 - 9]
Turbidité	0	0.103	0.21	4	NFU	<= 2
Ac. perfluorodecane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorododécane sulfoniq	0	0	0	1	µg/l	
Ac. perfluorododécanoïq PFDoDA	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorononane sulfonique	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoropent.sulf (PFPeS)	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluorotridécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac perfluoroundécane sulfonic	0	0	0	1	µg/l	
Ac. sulfonique de perfluorooct	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanesulfoniqu	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorobutanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorooctanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluorodecanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoroheptane sulfoni	0	0	0	1	µg/l	
Acide perfluoroheptanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexane sulfonic	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorohexanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluorononanoïque	0	0	0	1	µg/L	
Acide perfluoropentanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Ac.sulfoniqPerfluorooct (gelé)	0	0	0	1	µg/l	
(PFTrDA) Ac. PFtridecanoïque	0	0	0	1	µg/l	
(PFUnDA) Acide PFundecanoïque	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 20 PFAS	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
4-nonylphénol	0	0	0	1	µg/l	<= 0.3
Température de l'eau	10.5	21.1	26.2	17	°C	<= 25
Conductivité à 20°C	419	425	430	4	µS/cm	[180 - 2000]
Conductivité à 25°C	468	474.5	480	4	µS/cm	[200 - 1200]
Carbone Organique Total	1.6	1.625	1.7	4	mg/l C	<= 2
Chlorure de vinyl monomère	0	0.199	0.557	16	µg/l	<= 0.5
Uranium	0	0	0	1	µg/l	<= 30
Chlore libre	0.02	0.038	0.05	4	mg/l	
Chlore total	0.05	0.073	0.1	4	mg/l	
Chlorate (issu traitement)	787	845	903	2	µg/L	<= 700

ZD - réseau de CASTELNAU bourg

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	20	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		136	41	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		230	41	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	41	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	41	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	41	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.1	7.617	7.91	39	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		2	29	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	1.4	5	20	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	29	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	29	Qualitatif	
Turbidité	0	0.487	2.7	46	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9.4	18.16	24.3	58	°C	<= 25
Température de mesure du pH	13.3	18.985	23.1	20	°C	
Fer total	0	199.222	1700	27	µg/l	<= 200
Conductivité à 20°C	379	476.632	517	19	µS/cm	[180 - 2000]
Conductivité à 25°C	421	515.692	610	39	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.039	0.13	20	mg/l	<= 0.5
Nitrites	0	0.047	0.14	3	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Cadmium	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Chrome hexavalent	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Chrome total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Cuivre	0	0.019	0.043	6	mg/l	<= 2
Fluorures	110	123.158	140	19	µg/l	<= 1500
Nickel	0	0	0	6	µg/l	<= 20
Plomb	0	0.767	2.4	6	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0.443	1.3	13	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	3	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0	0.129	0.4	49	mg/l	
Chlore total	0	0.194	0.6	49	mg/l	

**ZD - réseau salaunes Castelnau**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		38	8	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		41	8	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	8	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	8	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	8	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.4	7.783	7.91	8	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	1.75	4	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0.45	0.71	1.24	8	NFU	<= 2
Température de l'eau	10.3	15.213	20.8	8	°C	<= 25
Température de mesure du pH	12.8	18.45	21	4	°C	
Fer total	49	79.75	110	4	µg/l	<= 200
Conductivité à 20°C	375	381.5	384	4	µS/cm	[180 - 2000]
Conductivité à 25°C	419	427	431	8	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.5
Fluorures	110	110	110	4	µg/l	<= 1500
Chlore libre	0.05	0.218	0.32	8	mg/l	
Chlore total	0.06	0.226	0.33	8	mg/l	

## 6.4 Le bilan énergétique du patrimoine

→ *Bilan énergétique détaillé du patrimoine*

### Installation de production

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<b>ST - MACAVIN 1</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	215 139	212 473	173 501	183 840	187 929	2,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	505	505	493	472	458	-3,0%
Volume produit refoulé (m3)	425 896	420 353	352 241	389 221	410 410	5,4%
<b>ST 02-L'HOSPICE 3-LA PAILLEYRE</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	162 498	165 368	200 165	193 190	188 042	-2,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	472	468	465	476	477	0,2%
Volume produit refoulé (m3)	344 276	353 410	430 278	405 609	394 534	-2,7%
<b>ST 04 - VILLEGEORGES</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	3 281	7 794	1 591	1 668	475	-71,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	/	642	/	/	/	/
Volume produit refoulé (m3)	/	12 148	/	/	/	/

### Installation de reprise, de pompage ou surpresseur

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<b>ST 06 - CLIDONES</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	28 674	24 175	30 640	34 491	34 221	-0,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	512	227	473	469	510	8,7%
Volume pompé (m3)	55 986	106 287	64 791	73 508	67 088	-8,7%
<b>ST 07 - SALAUNES</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	/	/	11 296	28 938	32 913	13,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	/	/	352	360	418	16,1%
Volume pompé (m3)	/	/	32 124	80 353	78 666	-2,1%

### Installation de captage

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<b>FORAGE L'HOSPICE 3</b>						
Volume pompé (m3)	367 945	372 307	457 323	438 126	421 686	-3,8%
<b>FORAGE MACAVIN 1</b>						
Volume pompé (m3)	205 017	185 576	146 303	165 614	196 373	18,6%
<b>FORAGE MACAVIN 2</b>						
Volume pompé (m3)	225 346	233 864	205 846	226 185	216 888	-4,1%
<b>FORAGE VILLEGEORGES</b>						
Volume pompé (m3)	1 977	13 629	3 685	3 656	932	-74,5%

## 6.5 Annexes financières

### → Les modalités d'établissement du CARE

#### Introduction générale

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Déléataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2023 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

#### Organisation de la Société au sein de la Région et de Veolia Eau France

L'organisation de la Société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux au sein de la Région Sud- Ouest de Veolia Eau (Groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

Par ailleurs, à l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21ème siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité et d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau articulée autour d'une logique « gLocale » répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global ») ; mais aussi en s'appuyant sur 59 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés localement et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elles assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Au sein de cette organisation, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés.

Dans ce contexte, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE national un certain nombre de fonctions supports (service consommateurs, ressources humaines, bureau d'études techniques, service achats, expertises nationales...); étant précisé que cette mise en commun peut être organisée en tant que de besoin sur des périmètres plus restreints (au niveau d'une Région ou d'un Territoire par exemple).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE national, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats d'une part les produits et les charges relevant de la Région (niveaux

Région Sud-Ouest  
ZAC de la Plaine, 22 avenue Marcel Dassault  
BP 25873  
31506 TOULOUSE CEDEX 5  
Tél: 05.61.34.77.77 – Fax : 05.61.34.78.10  
[www.veolia.com](http://www.veolia.com)

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux  
Siège social : 21, rue La Boétie - 75008 Paris - France  
Adresse postale : 30, rue Madeleine Vionnet – 93300  
Aubervilliers-France  
Tél : +33 (0)1 85 57 70 00 / [www.veolia.fr](http://www.veolia.fr)  
S.C.A. au capital de 2.207.287.340,98 Euros  
572 025 526 RCS Paris



successifs de la Région, du Territoire, du Service Local), et d'autre part les charges de niveau National (contribution des services centraux).

En particulier, conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés membres du GIE national, la Société facture à ce dernier le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE national lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

### Faits Marquants

#### Modalités de répartition des charges indirectes liées à la fonction Consommateurs

Veolia Eau porte d'importantes ambitions en termes de relation consommateurs, avec la volonté de mettre celle-ci au cœur des opérations tout en modernisant les outils utilisés. Cette dynamique se traduit à la fois par la mise en place dans l'ensemble des Territoires de compétences Consommateurs de terrain tout en professionnalisant toujours davantage les processus de masse tels que facturation, encaissement et gestion des appels.

Ces dernières fonctions sont mutualisées au sein de 2 plateformes nationales :

- la plateforme Produits & Cash qui gère la facturation de masse, les encaissements, la relation et les échanges de données avec les prestataires de recouvrement, les reversements aux collectivités ;
- la plateforme RC 360 qui gère les appels téléphoniques ainsi que les mails et les courriers des consommateurs.

Ces plateformes disposent de nouveaux outils informatiques qui permettent une mesure de leur activité avec un degré accru de finesse et de fiabilité.

Pour cette raison, il a été jugé possible et pertinent de faire évoluer les modalités de répartition entre les contrats du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « Consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire).

Depuis l'exercice 2020, la répartition du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire), qui était jusqu'en 2019 assise sur la valeur ajoutée simplifiée, s'effectue désormais de la manière suivante :

- Le coût de la Plateforme Produits & Cash est réparti entre les différents Territoires au prorata des factures d'eau émises pour les contrats de ces derniers entre le 1<sup>er</sup> novembre n-1 et le 31 octobre n en tenant compte d'éventuels effets de périmètre en tant que de besoin ;
- Le coût de la Plateforme RC 360 est réparti entre les différents Territoires au prorata des contacts (mails, appels téléphoniques, courriers) sur le périmètre du Territoire entre le 1<sup>er</sup> janvier n et 31 décembre n (le nombre de contacts du mois de décembre étant estimé).

Région Sud-Ouest  
ZAC de la Plaine, 22 avenue Marcel Dassault  
BP 25873  
31506 TOULOUSE CEDEX 5  
Tél: 05.61.34.77.77 - Fax : 05.61.34.78.10  
[www.veolia.com](http://www.veolia.com)

**Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux**  
Siège social : 21, rue La Boétie - 75008 Paris - France  
Adresse postale : 30, rue Madeleine Vionnet - 93300  
Aubervilliers-France  
Tél : +33 (0)1 85 57 70 00 / [www.veolia.fr](http://www.veolia.fr)  
S.C.A. au capital de 2.207.287.340,98 Euros  
572 025 526 RCS Paris



Ces coûts ainsi répartis au niveau d'un Territoire donné sont additionnés à ceux de la fonction « Consommateurs » du Territoire pour être enfin répartis entre les contrats d'eau au prorata des factures émises telles que déterminées ci-dessus (voir note 1 ci-après).

Dans les rares situations où des services d'assainissement donnent lieu à la facturation aux consommateurs des m<sup>3</sup> assujettis par une facture distincte de celle de l'eau potable, ils sont traités avec les mêmes règles que les contrats d'eau potable tel que décrit ci-dessus.

Dans le cas le plus fréquent, où l'eau et l'assainissement sont facturés sur le même document, et lorsque les délégataires de ces deux services font partie du Groupe Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, les contrats assainissement se voient attribuer une quote-part des coûts ci-dessus selon les règles ci-dessous :

- Soit une approche spécifique peut être identifiée dans les contrats d'eau et d'assainissement, et des conventions internes mises en place : le contrat assainissement supporte alors la quote-part conventionnelle des coûts Consommateurs en contrepartie d'un produit de même montant porté sur la rubrique « produits accessoires » sur le contrat eau.
- Dans le cas contraire, une charge forfaitaire de 2€ par facture est imputée sur le contrat d'assainissement en contrepartie d'un allègement de charges de même montant sur le contrat eau.

Enfin, le coût des plateformes intègre l'ensemble des composantes qui s'y rattachent : coûts de personnel, de loyers, de sous-traitance... Dans une logique de simplification, le coût des plateformes, réparti sur chaque contrat, est présenté sur la seule ligne « sous-traitance » (indépendamment de la décomposition par nature de cette charge au sein des dites plateformes).

L'année 2023 a vu l'absorption de la Société SAGEBA par fusion absorption avec la Société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux. Cette fusion a pris juridiquement effet au 30 juin 2023.

## 1. Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée et comptabilisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés à la fin du mois de Novembre. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder - dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

Région Sud-Ouest  
ZAC de la Plaine, 22 avenue Marcel Daussault  
BP 25873  
31506 TOULOUSE CEDEX 5  
Tél: 05.61.34.77.77 - Fax : 05.61.34.78.10  
[www.veolia.com](http://www.veolia.com)

**Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux**  
Siège social : 21, rue La Boétie - 75008 Paris - France  
Adresse postale : 30, rue Madeleine Vionnet – 93300  
Aubervilliers-France  
Tél : +33 (0)1 85 57 70 00 / [www.veolia.fr](http://www.veolia.fr)  
S.C.A. au capital de 2.207.287.340,98 Euros  
572 025 526 RCS Paris



## 2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

- les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes - cf. § 2.1),
- la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties - cf. § 2.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité, soit de calculs à caractère économique (charges calculées - cf. § 2.1.2).

### 2.1. Charges exclusivement imputables au contrat

Ces charges comprennent :

- les dépenses courantes d'exploitation (cf. 2.1.1),
- un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf. 2.1.2). Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
- les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
- les charges relatives aux travaux à titre exclusif.

#### 2.1.1. Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité...). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électro-intensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants. Jusqu'à fin 2020, ces régularisations étaient enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif, et alors imputées aux contrats selon les points de livraison de l'électricité consommée. Elles sont depuis l'exercice 2021 prises en compte dans les CARE dès l'envoi de l'état récapitulatif des consommations de l'année N-1 à l'Administration en juin N.

Réaon Sub-Ouest  
ZAC de la Plaine, 22 avenue Marcel Dassault  
BP 25873  
31506 TOULOUSE CEDEX 5  
Tél: 05.61.34.77.77 - Fax : 05.61.34.78.10  
[www.veolia.com](http://www.veolia.com)

**Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux**  
Siège social : 21, rue La Boétie - 75008 Paris - France  
Adresse postale : 30, rue Madeleine Vionnet - 93300  
Aubervilliers France  
Tel : +33 (0)1 85 57 70 00 / [www.veolia.fr](http://www.veolia.fr)  
S.C.A. au capital de 2.207.287.340,98 Euros  
572 025 526 RCS Paris



### 2.1.2. Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique..., il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir ci-dessous).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

#### Charges relatives au renouvellement :

Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

#### - Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 3 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 4 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

D'une part le montant cumulé à la fin de l'exercice des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours ;

D'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Enfin, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond désormais

Région Sud-Ouest  
ZAC de la Plaine, 22 avenue Marcel Dassault  
BP 25873  
31506 TOULOUSE CEDEX 5  
Tél : 05.61.34.77.77 - Fax : 05.61.34.78.10  
[www.veolia.com](http://www.veolia.com)

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux  
Siège social : 21, rue La Boétie - 75008 Paris - France  
Adresse postale : 30, rue Madeleine Vionnet - 93300  
Aubervilliers-France  
Tél : +33 (0)1 85 57 70 00 / [www.veolia.fr](http://www.veolia.fr)  
S.C.A. au capital de 2.207.287.340,98 Euros  
572 025 526 RCS Paris



aux travaux réalisés dans l'exercice sans que ne soit plus effectué le lissage évoqué ci-dessus ; ce dernier ne concerne donc désormais que les contrats ayant pris effet antérieurement.

#### - Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

D'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après) ;

D'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

#### - Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

#### Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

Pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat ;

Pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée.

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros constants, le montant de l'investissement initial.

S'agissant des compteurs, ces derniers comprennent, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

L'étalement de ce coût financier global obéit aux règles suivantes :

Pour les investissements antérieurs à 2021, les redevances évoquées ci-dessus respectent une progressivité prédéterminée et constante (+1,5% par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné. Le taux financier retenu est calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat en vigueur l'année de réalisation de l'investissement, majoré d'une marge. Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité de 1,5% indiquée ci-dessus ;

Région Sud-Ouest  
ZAC de la Plaine, 22 avenue Marcel Dassault  
BP 25873  
31506 TOULOUSE CEDEX 5  
Tél: 05.61.34.77.77 - Fax : 05.61.34.78.10  
[www.veolia.com](http://www.veolia.com)

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux  
Siège social : 21, rue La Boétie - 75008 Paris - France  
Adresse postale : 30, rue Madeleine Vionnet - 93300  
Aubervilliers-France  
Tel : +33 (0)1 85 57 70 00 / [www.veolia.fr](http://www.veolia.fr)  
S.C.A. au capital de 2.207.287.340,98 Euros  
572 025 526 RCS Paris



Pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2021, ces redevances prennent la forme d'une annuité constante et non plus progressive. Le taux financier retenu est déterminé en tenant compte des conditions de financement de l'année en cours. Le taux annuel de financement est fixé à 2,25% pour les investissements réalisés en 2021, 3,90% pour l'année 2022 et 5,35% pour les investissements réalisés en 2023.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, pour tous les contrats ayant pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

#### - Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de consacrer tous les ans un certain montant à des dépenses d'investissements dans le cadre d'un suivi contractuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. C'est en pareil cas le montant correspondant à la définition contractuelle qui est reprise dans cette rubrique.

#### - Impact des avances remboursables à taux zéro

Lorsque la Société bénéficie d'avances remboursables sans intérêts de la part d'une Agence de l'Eau pour contribuer au financement de certains travaux exécutés dans le cadre d'un contrat de DSP, un calcul spécifique est effectué depuis 2011 pour tenir compte dans le CARE de l'avantage temporaire que représente cette mise à disposition de fonds sans intérêts. Des produits spécifiques sont ainsi calculés sur le capital restant dû en début d'exercice au titre de ces avances, au taux d'intérêt de référence tel que défini ci-dessus et applicable l'année de versement initial de chaque avance. Ces produits sont ensuite portés en minoration des charges économiques calculées au titre des investissements du domaine concédé.

#### - Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion hydro cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »...).

### 2.1.3. Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

Réseau Sud-Ouest  
ZAC de la Plaine, 22 avenue Marcel Dassault  
BP 25873  
31506 TOULOUSE CEDEX 5  
Tél: 05.61.34.77.77 - Fax : 05.61.34.78.10  
[www.veolia.com](http://www.veolia.com)

**Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux**  
Siège social : 21, rue La Boétie - 75008 Paris - France  
Adresse postale : 30, rue Madeleine Vionnet - 93300  
Aubervilliers-France  
Tél : +33 (0)1 85 57 70 00 / [www.veolia.fr](http://www.veolia.fr)  
S.G.A. au capital de 2.207.287.340,96 Euros  
572 025 526 RCS Paris



#### 2.1.4. Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2023 correspond au taux normal de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises soit 25%, hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

#### 2.2. Charges réparties

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisées au sein du GIE national.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

##### 2.2.1. Principe de répartition

Comme indiqué dans les Faits marquants, les modalités de répartition ont évolué en 2020 en ce qui concernent les coûts des plateformes Consommateurs. Les modalités de répartition des autres charges indirectes n'ont en revanche pas été modifiées.

Le principe retenu est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges (qui incluent les éventuelles charges de restructuration mais excluent désormais celles de la fonction Consommateurs) proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau intervenant au profit du contrat : services centraux, Régions, Territoires (et regroupements spécifiques de contrats le cas échéant).

Lorsque les prestations effectuées par une société mutualisée (GIE ou autre) à un niveau donné bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées d'abord au GIE national du niveau donné puis réparties par celui-ci via leurs contrats aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée de l'exercice des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau.

Ce critère unique de répartition est déterminé par contrat, qu'il s'agisse d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) ou d'un contrat Hors Délégation de Service Public (HDSP). La valeur ajoutée se définit ici selon une approche simplifiée comme la différence entre le volume d'activité (produits) du contrat et la valeur des charges contractuelles et d'achats d'eau en gros imputées à son niveau. Les charges communes engagées à un niveau organisationnel donné sont réparties au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats rattachés à ce niveau organisationnel.

Par ailleurs, et dans certains cas, le GIE national peut être amené à facturer des prestations à des Sociétés de Veolia Eau France dans le cadre de conventions spécifiques. Les montants facturés à ce titre viennent selon les cas de figure en diminution du montant global des frais à facturer entre sociétés comme évoqué ci-dessus et/ou à répartir entre les contrats au sein de la Société.

Les contrats comportant des achats d'eau supportent une quote-part forfaitaire de «peines et soins» égale à 5% de ces achats d'eau, qui est portée en minoration du montant global des frais à répartir entre les contrats.

Les charges indirectes sont donc ainsi réparties sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

Réseau Sud-Ouest  
ZAC de la Plaine, 22 avenue Marcel Dassault  
BP 25873  
31506 TOULOUSE CEDEX 5  
Tél: 05.61.34.77.77 - Fax : 05.61.34.78.10  
[www.veolia.com](http://www.veolia.com)

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux  
Siège social : 21, rue La Boétie - 75008 Paris - France  
Adresse postale : 30, rue Madeleine Vionnet - 93300  
Aubervilliers-France  
Tél : +33 (0)1 85 57 70 00 / [www.veolia.fr](http://www.veolia.fr)  
S.C.A. au capital de 2.207.287.340,98 Euros  
572 025 526 RCS Paris



Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 2.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

### 2.2.2. Prise en compte des frais centraux

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Territoires a été facturée au GIE national à charge pour lui de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats (à l'exclusion de la part relative à l'activité « Consommateurs » répartie comme évoqué ci-dessus).

## 2.3. Autres charges

### 2.3.1. Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (production immobilisée, travaux exclusifs, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€. Ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires, ...).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

### 2.3.2. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2023 au titre de l'exercice 2022.

## 2.4. Autres informations

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE national ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance, exception faite des coûts liés aux plateformes Consommateurs. Cette règle ne trouve en revanche pas à s'appliquer pour les sociétés du Groupe qui, telles les sociétés d'expertise, ne sont pas membres du GIE national.

Région Sud-Ouest  
ZAC de la Plaine, 22 avenue Marcel Daetsaull  
BP 25873  
31506 TOULOUSE CEDEX 5  
Tél: 05.61.34.77.77 - Fax : 05.61.34.78.10  
[www.veolia.com](http://www.veolia.com)

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux  
Siège social : 21, rue La Boétie - 75008 Paris - France  
Adresse postale : 30, rue Madeleine Vionnet - 93300  
Aubervilliers-France  
Tél : +33 (0)1 85 57 70 00 / [www.veolia.fr](http://www.veolia.fr)  
S.C.A. au capital de 2,207,287,340,98 Euros  
572 025 526 RCS Paris





→ ***Avis des commissaires aux comptes***

La Société a demandé à un Co-Commissaire aux Comptes de Veolia d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

# 6.6 Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (\*)



N° 2015/69288.9

# Certificat

Certificate

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER  
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

### ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

#### Adresse

Siège : 21 RUE LA BOETIE-75008 PARIS

#### N° SIREN

572025526

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)  
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-11

Jusqu'au  
until

2024-11-10

Cette signature est certifiée par AFNOR Certification. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Direction Générale d'AFNOR Certification est formellement interdite.

**Julien NIZRI**  
Directeur Général d'AFNOR Certification  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code  
pour vérifier la validité  
du certificat

Sur le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](https://www.afnor.org), figure en bas à droite de la certification des informations relatives au certificat (N° de certification, nom de l'entreprise et adresse).  
AFNOR CERTIFICATION (SAS) - 21 rue La Boétie - 75008 Paris - France - Tel: +33 (0)1 49 17 90 00  
AFNOR Certification (SAS) - 21 rue La Boétie - 75008 Paris - France - Tel: +33 (0)1 49 17 90 00  
AFNOR est un groupe AFNOR. AFNOR a le statut d'Association. CERTIF P 18818 © 2020



# Certificat

Certificate

N° 2015/69287.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.  
DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER  
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

### ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'au  
Until

2024-11-09

Signature de Julien NIZRI, Directeur Général d'AFNOR Certification

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Sur le portail électronique, consultez [certificat.com](#) la liste des lieux de la certification de l'organisme. The electronic certificate only available on [certificat.com](#)  
affiche le nom des lieux de certification et les coordonnées de l'organisme de certification de l'organisme. Pour les détails, voir [certificat.com](#)  
Certification of AFNOR Certification System, Certificate, issued under the [certificat.com](#)  
AFNOR Certification est un organisme de certification ISO 9001:2015

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00  
SAS au capital de 16 167 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - [www.afnor.org](#)

**afnor**  
CERTIFICATION



# Certificat

Certificate

N° 2015/69286.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.  
DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER  
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

**ISO 14001 : 2015**

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'au  
Until

2024-11-09

Certificat en vertu duquel le système de management est certifié en vertu de la norme  
Certification in accordance with the management system implemented in accordance with the standard

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Pour le certificat électronique, consultez le site [www.afnor.org](https://www.afnor.org). For the electronic certificate, visit the website [www.afnor.org](https://www.afnor.org).  
afnor est membre du Réseau de Certification ISO 9001, Certification de Pratiques de Management, Pratique Reconnue sur [www.afnor.org](https://www.afnor.org).  
afnor est membre du Réseau de Certification ISO 14001, Management System Certification, Pratique Reconnue sur [www.afnor.org](https://www.afnor.org).  
afnor est un organisme accrédité. AFNOR est un organisme accrédité. CERTIF 17025 et 17065.

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00  
SAS au capital de 18 167 000 € - 478 076 002 RCS Bobigny - [www.afnor.org](https://www.afnor.org)

**afnor**  
CERTIFICATION

(\*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

## 6.7 Actualité réglementaire 2023

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service.

L'année 2023 a été marquée par la publication de textes législatifs et réglementaires particulièrement structurants, à court et moyen termes, pour les services d'eau. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur leurs conséquences particulières pour votre service, notamment, les résultats d'analyses de qualité d'eau réalisées en 2023 sur votre service.

- **UN PLAN EAU : LA SOBRIÉTÉ AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

Le Plan Eau national a été rendu public le 30 mars 2023, à l'issue d'un été 2022 et d'un hiver 2023 marqués par un très fort déficit hydrique. Il se structure autour de trois axes, à savoir, organiser la sobriété pour tous les acteurs, optimiser la disponibilité de la ressource, préserver la qualité de l'eau.

Ce plan fixe un objectif de réduction de 10 % des prélèvements sur la ressource en eau à l'horizon 2030, pour tous les usages, à l'exception des usages pour irrigation agricole qui pourront demeurer constants.

À l'automne 2023, ce plan a été décliné sur chacun des grands bassins hydrographiques à travers un Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) qui précise la trajectoire de réduction des prélèvements par grand usage (alimentation en eau, industrie, agriculture...) au regard des projections d'évolution de la ressource en eau.

L'objectif de sobriété, tel qu'exprimé dans le Plan Eau et les différents PACC des grands bassins, n'a pas été traduit en 2023 en dispositions législatives ou réglementaires majeures.

Toutefois, la sobriété hydrique constitue désormais un critère à part entière de l'évaluation environnementale réglementaire des plans, programmes et projets, notamment les SCOT et les plans d'urbanisme.

Aussi, dorénavant, ce peut être la disponibilité de la ressource en eau qui fixe l'ambition de développement d'un territoire. Dans ce contexte nouveau, la maîtrise des consommations constitue une voie indispensable pour sécuriser un plan d'urbanisme ou un projet industriel porteur d'une ambition de développement local vis-à-vis des recours administratifs relatifs au partage de l'eau sur le territoire concerné.

Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour vous accompagner pour décliner cet objectif de sobriété sur votre service, conformément aux projets locaux de développement, et bâtir avec vous un service d'eau à faible empreinte hydrique tout en étudiant les vulnérabilités du service face à ce nouvel objectif de sobriété et de maîtrise des consommations.

- **LA RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU**

Cette réforme a été adoptée dans la loi de finances de l'année 2024. Il est prévu qu'elle soit effective à compter de l'année 2025 pour l'entrée en vigueur des douzièmes programmes des agences de l'eau (2025 - 2030). Des textes d'application sont attendus courant 2024 et viendront préciser ses modalités et son calendrier d'application.

Telle qu'adoptée dans la loi de finances 2024, cette réforme supprime certaines redevances existantes : pollution non-domestique et modernisation des réseaux de collecte (usage domestique et non-domestique). De même, cette réforme acte la fin de la prime pour performance épuratoire et le doublement possible de la redevance de prélèvement sur la ressource en eau pour cause de maîtrise insuffisante des pertes en eau sur le réseau d'eau (doublement dit 'Grenelle', encadré par un décret de janvier 2012).

Dans le même temps, ces différentes suppressions s'accompagnent de nouvelles redevances :

- une redevance pour consommation d'eau potable dont devront s'acquitter les abonnés au service ;

- deux redevances auxquelles seront assujetties directement les autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement.

Ces deux dernières redevances seront modulées au regard d'un certain nombre de critères de performance des services, à savoir :

- pour les services d'eau : le niveau des pertes en eau et la gestion du patrimoine ;
- pour les services d'assainissement : la conformité en équipement et en performance ainsi que l'effectivité de l'autosurveillance du système d'assainissement (réseau de collecte et stations d'épuration).

Pour la redevance assainissement, la conformité en équipement, c'est-à-dire le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral (acte administratif), sera un critère à caractère rédhibitoire. Son non-respect obèrera toute possibilité de modulation de cette nouvelle redevance.

De plus, les services, en tant qu'autorité organisatrice, disposeront de la faculté de reporter la contrepartie de ces deux redevances, assises sur la performance, qui seront appelées auprès d'eux sur une ligne spécifique de la facture des abonnés au service à travers un mécanisme de contre-valeur.

Enfin, cette réforme structurante des redevances survient dans un contexte d'augmentation des moyens d'intervention des agences de l'eau (Plan Eau) et s'accompagnera d'une refonte des indicateurs de performance du Systèmes d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement qui aboutira durant l'année 2024.

- **LA LOI "INDUSTRIE VERTE"**

La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 est relative à l'industrie verte. Dans le respect d'un objectif de sobriété (foncière, énergétique, hydrique), elle vise à faciliter l'implantation des sites industriels, à financer les projets industriels verts, à conditionner les aides publiques à la transition écologique mais aussi à permettre une commande publique plus "verte". En effet, cette loi accélère la prise en compte de critères environnementaux dans la commande publique. Deux nouveaux motifs d'exclusion des marchés publics sont créés : le premier pour les entreprises ne satisfaisant pas à l'obligation d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (BEGES), le second pour les entreprises ne respectant pas leurs engagements de publication d'information en matière de durabilité. Les collectivités locales pourront choisir ou non d'appliquer ces deux motifs d'exclusion.

- **RÉSILIENCE DES SERVICES**

La directive européenne 2022/2557 du 14 décembre 2022 sur la résilience des entités critiques a considéré les services d'eau et d'assainissement comme des entités critiques. La transposition en droit français surviendra au plus tard le 14 octobre 2024 et sera susceptible d'impacts potentiels (financiers et/ou organisationnels) pour votre service.

- **QUALITÉ DE L'EAU**

**La directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine entre progressivement en vigueur.**

La directive 2020/2184 du 16 décembre 2020 actualise celle de 1998. Elle "revalorise l'eau du robinet" Cette directive a été transposée en droit français à la toute fin de l'année 2022 à travers une ordonnance, deux décrets et une quinzaine d'arrêtés.

Ces textes législatifs et réglementaires ont été complétés par une note d'information de la Direction Générale de la Santé (DGS) aux ARS (note d'information N° DGS/EA4/2023/61 du 14 avril 2023, publiée le 28 avril 2023).

Cette note d'information confirme les points fondamentaux du cadre réglementaire promulgué fin décembre 2022 et pour partie effectif depuis le 1er janvier 2023. Notamment :

- Elle renforce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les normes de qualité exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur sept nouveaux paramètres qui couvrent différentes familles de substances (sous-produits de désinfection, perturbateurs endocriniens, l'uranium) et notamment la somme de 20 substances alkyl perfluorées (famille de substances communément nommées 'PFAS') à laquelle est associée une limite de qualité de 0,1 microgramme par litre ;
- Elle confirme que la vérification permanente de la qualité de l'eau relève de la responsabilité du service public d'eau, au travers la mise en œuvre d'un plan de surveillance conforme aux exigences de qualité en vigueur et aux vulnérabilités identifiées. Le contrôle sanitaire officiel opéré par les ARS présente un caractère strictement ponctuel et en aucun cas permanent. Ainsi, sur les sept nouveaux paramètres mentionnés plus haut, le contrôle sanitaire réalisé par les ARS sera opérationnel au plus tard le 1er janvier 2026 ;
- Elle instaure une approche de gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Cette approche passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d'eau et la compréhension de leur vulnérabilité, avec pour objectif d'améliorer l'efficacité du plan de surveillance mentionné plus haut.

Compte tenu de ces évolutions importantes, nous vous avons informé de la réalisation par nos soins d'une campagne d'analyses permettant de dresser un premier état des lieux sur la présence éventuelle des sept nouveaux paramètres considérés dans le cadre réglementaire en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette campagne est échelonnée en deux temps en fonction de l'accréditation des méthodes analytiques.

Pour le moins, ce premier état des lieux est susceptible d'apporter un premier niveau d'assurance sur la qualité de l'eau distribuée par votre service puis d'orienter la réalisation du PGSSE et l'élaboration du plan de surveillance de la qualité de l'eau.

D'autre part, en avril 2023, l'Anses a publié les résultats de la campagne exploratoire sur les polluants émergents susceptibles d'être présents dans les ressources en eau et les EDCH qu'elle a mené les années antérieures sous l'égide de la DGS, puis, dans une instruction aux ARS en date du 31 août 2023 (publiée le 29 septembre 2023), la DGS a précisé les modalités de réalisation de la prochaine campagne nationale exploratoire de mesures de paramètres émergents qui sera réalisée par l'Anses en 2024. Cette nouvelle campagne exploratoire portera sur les PFAS et quelques pesticides dans les eaux brutes et les eaux distribuées. Pour les PFAS, cette campagne portera sur 34 composés, incluant les 20 composés dont la somme est soumise à une limite de qualité depuis le 1er janvier 2023.

Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer afin de répondre à vos différentes questions et échanger plus en avant sur les éventuelles conséquences pour votre service des évolutions réglementaires survenues au 1er janvier 2023, en lien avec le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux dont la PRPDE est maître d'ouvrage.

### **Métabolites de pesticides : des critères de gestion qui évoluent**

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 était venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Aussi, depuis la publication de l'instruction de décembre 2020, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont renforcé le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement a conduit dès 2021 à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires.

Durant l'année 2022, face à cette détection de plus en plus fréquente, les autorités sanitaires ont précisé les modalités de gestion initialement prévues dans l'instruction de décembre 2020.

Ainsi, après avoir saisi le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP), dans son instruction du 24 mai 2022, la DGS a modifié les modalités de gestion des métabolites ne disposant pas de valeur sanitaire définie par l'Anses en préconisant aux ARS d'appliquer alors les valeurs sanitaires transitoires (VST) établies par l'agence fédérale pour l'environnement allemande (UBA).

Pour les seuls métabolites non-pertinents, l'arrêté du 30 décembre 2022 (modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007) relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine fixe la valeur indicative de 0,9 µg/L comme seuil à partir duquel un plan d'action préventif sur la zone de captage est nécessaire. Ce faisant, cet arrêté abroge les modalités de gestion prévues, pour les métabolites non-pertinents, dans l'instruction du 18 décembre 2020.

L'année 2023 a été marquée par :

- En avril 2023, la publication des résultats de la campagne exploratoire menée par l'Anses, sous l'égide de la DGS, sur les polluants émergents susceptibles d'être présents dans les ressources en eau et les EDCH. Cette publication a donné lieu à de nombreuses reprises médiatiques du fait de la détection fréquente du métabolite Chlorothalonil R471811 dans les eaux brutes et distribuées. Le métabolite "R471811" est considéré comme pertinent et doté d'une Valeur Sanitaire Transitoire de 3 microgrammes par litre. Au cours de l'année 2023, nous vous avons proposé puis, le cas échéant, réalisé, une campagne d'analyses permettant de dresser un premier état des lieux de la présence éventuelle du métabolite R471811 sur les eaux brutes et/ou distribuées par votre service.
- Dans une instruction en date du 20 octobre 2023 (publiée le 31 octobre 2023), la DGS est venue compléter les modalités de gestion des situations de dépassement des Valeurs Sanitaires Transitoires (VST) pour les métabolites du Chlorothalonil et de la Chloridazone. Notamment, cette instruction précise que pour ces métabolites pertinents, en cas de dépassement de leur VST, les restrictions de consommations préconisées dans les précédentes instructions (décembre 2020 et mai 2022) ne s'appliquent pas. Par contre, les services d'eau concernés restent tenus d'élaborer un plan d'actions pour rétablir la qualité de l'eau et d'informer les abonnés du service. En parallèle, cette instruction annonce la sollicitation de la Commission Européenne par la France en vue d'un état des lieux des situations observées au sein de chaque état membre.

Aussi, le sujet des métabolites de pesticide est susceptible d'évoluer de nouveau au cours de l'année 2024 dans un contexte où les progrès des techniques d'analyse de l'eau conjugués à l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques et à l'application du principe de précaution constituent désormais des facteurs pouvant impacter très directement les services d'eau dans leur gestion des métabolites de pesticides.

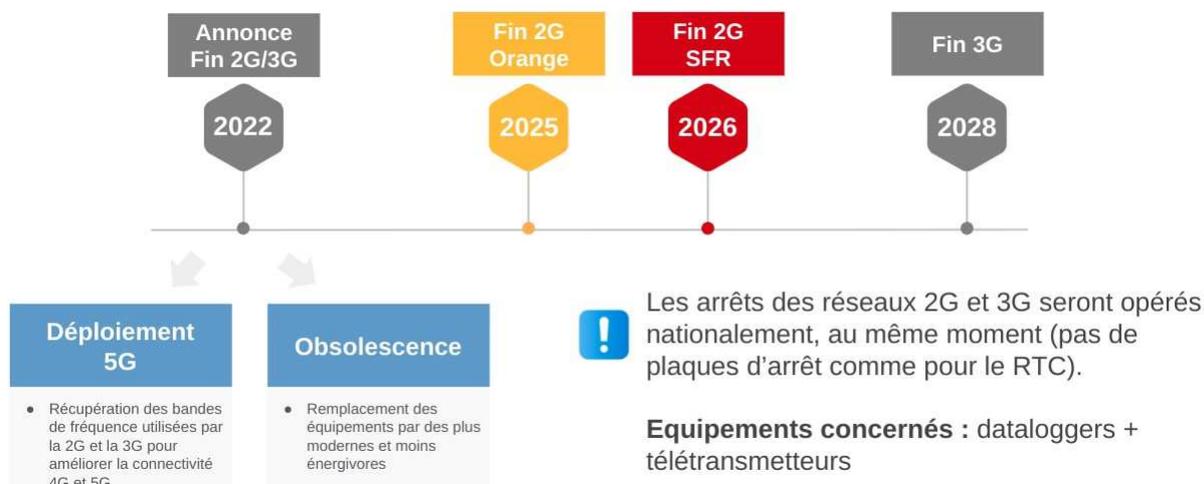
Dans ce contexte évolutif, vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer afin de répondre à vos différentes questions et échanger plus en avant sur les éventuelles conséquences pour votre service de la réglementation applicable depuis le 1er janvier 2023 sur la qualité de l'eau, en lien avec le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux dont la PRPDE est maître d'ouvrage.

- **Fin des réseaux RTC, 2G et 3G**

Les installations d'eau de tous types utilisent des équipements destinés à communiquer et partager des informations aux collectivités et aux délégataires. Elles reflètent l'état de santé des ouvrages, et alertent en cas de dysfonctionnement. Pour vous parvenir, ces données circulent sur des réseaux téléphoniques filaires de type RTC (réseau téléphonique commuté) ou des réseaux 2G/3G.

Les différents opérateurs télécom ont récemment annoncé de façon unilatérale la fin des réseaux 2G à horizon 2025 et 3G à horizon 2028. Les fréquences ainsi libérées seront réemployées pour les services en 4G et 5G.

Ces arrêts des réseaux 2G et 3G seront opérés nationalement au même moment



A la résiliation automatique des abonnements par les opérateurs téléphoniques, les ouvrages d'eau potable ne pourront plus faire remonter d'information à distance. Plus aucune alerte ne parviendra pour prévenir d'un manque d'eau par exemple.

La fin annoncée des technologies 2G et 3G implique la mise en œuvre d'un plan de migration (diagnostic, sélection, approvisionnement, remplacement) des installations de communication, susceptible d'être financé par le plan de renouvellement, de travaux sur devis, ou par voie d'avenant.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous, pour répondre à vos différentes questions et échanger là aussi de manière approfondie sur leurs conséquences pour votre service.

La fin des lignes RTC est programmée par plaques, avec des échéances échelonnées jusqu'à 2030

## 6.8 Certificats d'assurances



### Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

**VEOLIA ENVIRONNEMENT**  
21, rue La Boétie  
75008 PARIS  
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

**VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX**  
21, rue La Boétie  
75008 PARIS  
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002185-24 garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder 10 000 000 EUR pour la période d'assurance :

**GARANTIES DE BASE :**

**RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT** 10 000 000 EUR

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période de la police du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus.

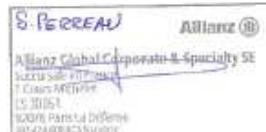
La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 21/12/2023.

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the Insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :



Allianz Global Corporate & Specialty SE  
Succursale en France  
1 Cours Michelet - CS 30051  
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
487 424 808 RCS Nanterre  
N° TVA Intracommunautaire FR  
00 487 424 808

Siège social  
Königsplatz 28  
80802 Munich  
Allemagne

Société Européenne Immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312  
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht  
Grauhofstraße 108 - 53117 Bonn, Allemagne  
[www.agcs.allianz.com](http://www.agcs.allianz.com)

### Attestation d'Assurance

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

**VEOLIA ENVIRONNEMENT**  
21, rue La Boétie  
75008 PARIS  
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

**VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX**  
21, rue La Boétie  
75008 PARIS  
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002184-24 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

**Responsabilité Civile Exploitation**

Tous dommages confondus ( corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

10 000 000 EUR Par sinistre

**Responsabilité Civile Produits / Après-Livraison / Réception de travaux / Responsabilité Civile Professionnelle**

Tous dommages confondus ( corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

10 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/01/2024 au 31/12/2024

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 20/12/2023

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the Insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :



## ATTESTATION D'ASSURANCE (Pour la France)

Nous soussignés, **Aon France**, société de courtage d'assurance, n° ORIAS 07 001 560, dont le siège est sis :

31/35 rue de la Fédération  
75717 PARIS

Agissant par délégation et pour le compte des assureurs

attestons que la société :

**VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux**  
21 rue la Boétie  
75008 Paris

est garantie par les polices, Dommages aux biens, Responsabilités, Pertes financières consécutives et Frais et Pertes annexes, de type « Tous Risques Sauf » portant les numéros 2024/FR/PDBI/0001 et 2024/FR/PDBI/0002 émises par **CODEVE Insurance Company DAC**, Elm Park, Merrion Road, Dublin D04 P231, Ireland, et d'autre part en excédent des Polices émises par CODEVE, la police numéro FR00043561PR, émise par **XL Insurance Company SE**, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland ([www.centralbank.ie](http://www.centralbank.ie)).

Ces contrats ont été souscrits par **VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A.** agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, groupements, associations, sociétés civiles immobilières faisant partie du même groupe d'affaire, et notamment pour le compte de :

**VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX**  
21 rue La Boétie -  
75008 PARIS

Ces polices en ligne garantissent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers (en propriété ou en location), les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie – Explosions – Foudre – Bris de machines – Dommages électriques – Fumées – Dégâts des eaux – Tempêtes – Grêle (Dommages de grêle exclus sur le matériel roulant) – Accumulation de la neige sur les toitures – Vandalisme – Emeutes – Mouvements populaires – Malveillance – Chocs de véhicules terrestres – Chutes d'aéronefs et d'engins spatiaux – Vol – Evénements naturels – Catastrophes Naturelles en France, (art.L125-1 et suivants du code des Assurances), Actes de Terrorisme et Attentats en France, (art.L126-2 et L126-3 du code des Assurances),

et ce, aux clauses et conditions des contrats cités en référence ci-dessus.

La présente attestation est valable du **1er Janvier 2024** jusqu'au **31 Décembre 2024**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

CETTE ATTESTATION CONSTITUE UNE PRESOMPTION D'ASSURANCE ET NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Paris, le 26/12/2023

pour le compte des Assureurs et par délégation



Aon France  
31-35 rue de la Fédération  
75717 Paris Cedex 15  
N° ORIAS 07 001 560

Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | t+33(0)1 47 83 10 1 0 | f+33(0)1 47 83 11 11 | [aon.com](http://aon.com)  
N° ORIAS 07 001 560 | SAS au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire: FR 22 414 572 248  
GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L121-1 ET L121-4 DU CODE DES ASSURANCES



<i>Notre référence à rappeler dans toute correspondance :</i>	
N° assuré : F18746E N° contrat : 1351.001/ 2 85834 N° SIREN : 572 025 526	
Pour tout renseignement contacter : SMA SA Grands Comptes Entreprises 8 rue Louis Armand CS 71201 75738 Paris Cedex 15 Tél. : 01.40.59.70.00	VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX 21, rue La Boétie 75008 PARIS

### Attestation d'assurance RESPONSABILITE DECENNALE BATIMENT

Période de validité : du 01/01/2024 au 31/12/2024

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA numéro F18746E 1351.001 / 2 85834 pour l'ensemble de ses filiales.

#### 1- PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes : Entreprise, maître d'œuvre ou fabricant-vendeur dans tous domaines d'activités et notamment dans le domaine des Services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :
  - o Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
  - o Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
  - o Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
  - o Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
  - o Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
  - o Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 12 000 000 euros  
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques

**SMABTP**, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • [smabtp.fr](http://smabtp.fr)

**SMAvie BTP**, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS PARIS 775 684 772

**SMA SA**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 12 000 000 euros  
RCS PARIS 332 789 296





- Etanchéité de toitures.
  - Revêtements textiles et plastiques,
  - Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
  - Maitrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
  - MOE de désamiantage
  - Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
  - Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
  - Etudes techniques Vitrierie Miroiterie y compris façades aluminium
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux chantiers dont le coût total de construction hors taxes tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 30 000 000 €. Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
- 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros œuvre,
  - 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros œuvre,
  - 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
- travaux traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date,
  - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P,
  - travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics,
  - procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATEC), valides et non mis en observation par la C2P,
  - procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable,

*Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction ([www.qualification-construction.com](http://www.qualification-construction.com)).*

**Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.**

**SMABTP**, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél : + 33 (0)1 40 59 70 00 • [smabtp.fr](http://smabtp.fr)

**SMAvie BTP**, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS PARIS 775 684 772

**SMA SA**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 12 000 000 euros  
RCS PARIS 332 789 296





## 2- ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant des garanties
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.</p>	<p><b>En Habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p><b>Hors Habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances.</p>
	<p><b>En présence d'un CCRD :</b> Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
<p>Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables</p>	<p><b>Marché d'entreprise</b> 1 000 000 € épuisable par année d'assurance</p>
	<p><b>Marché de maîtrise d'œuvre</b> 350 000 € épuisable par année d'assurance</p>
<p><b>Durée et maintien des garanties :</b> La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

**SMARTP**, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 99 70 00 • [smabtp.fr](http://smabtp.fr)

**SMAvie BTP**, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS PARIS 775 684 772

**SMA SA**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 12 000 000 euros  
RCS PARIS 332 789 296





### 3- GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792.2 du Code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du Code civil.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées reste celui prévu par L'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE.

---

**La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.**

Fait à Paris  
Le 20/12/2023

Le Président du Directoire  
Par délégation



**SMABTP**, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
RCS PARIS 775 684 764

**SMAvie BTP**, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS PARIS 775 684 772

**SMA SA**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 12 000 000 euros  
RCS PARIS 332 780 295

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • [smabtp.fr](http://smabtp.fr)





Notre référence à rappeler  
dans toute correspondance :

N° assuré : F18746E  
N° contrat : 1259000/2 045165  
N° SIREN : 572 025 526

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES  
EAUX

Pour tout renseignement contacter :  
SMABTP Grands Comptes Entreprises  
8 rue Louis Armand - CS 71201  
75738 PARIS CEDEX 15  
Tél : 01.40.59.70.00

21, rue La Boétie  
75008 PARIS

**ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITE DECENNALE  
OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE**  
valable à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024

SMA SA certifie que l'assuré désigné ci-dessus est bénéficiaire d'un contrat POLICE ASSURANCE CONSTRUCTION, numéro F18746E 1351.001 / 2 85834 souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA pour le compte de l'ensemble de ses filiales garantissant, à ce jour, les activités suivantes :

Entreprise générale tous corps d'état, contractant général ou maître d'œuvre dans tous domaines d'activité et notamment dans le domaine des services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :

- Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
- Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
- Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
- Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
- Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
- Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,
- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau

SMABTP, Société mutuelle d'assurance du  
bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
RCS PARIS 775 684 764

SMAvie BTP, Société mutuelle d'assurance  
sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS PARIS 775 684 772

SMA SA, Société anonyme à  
directoire et conseil de surveillance  
au capital de 12 000 000 euros  
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • smabtp.fr





- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.
- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage
- Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium

**Ce contrat garantit :**

- du fait des activités professionnelles mentionnées ci-avant,
- pour une participation à des opérations de construction d'un ouvrage non soumis à l'obligation d'assurance,

**SMABTP**, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
RCS PARIS 775 684 764

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • [smabtp.fr](http://smabtp.fr)

**SMAvie BTP**, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS PARIS 775 684 772

**SMA SA**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 12 000 000 euros  
RCS PARIS 332 789 296





- lorsque l'opération n'excède pas 30.000.000 € HT (travaux et honoraires compris), ou que le marché de l'assuré n'excède pas pour les ouvrages suivants :
  - Réseaux de chaleur : 3 000 000 € HT
  - Eoliennes : 3 000 000 € HT y compris honoraires pour la part concernant l'infrastructure
  - Installations photovoltaïques (au sol et sur un ouvrage non soumis) : 3 000 000 € HT
  - Cuves et réservoirs : 3 000 000 € HT
  - Réseaux enterrés : 10 000 000 € HT

Au-delà de ces montants, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de SMA SA, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera fait application d'une règle proportionnelle selon l'article L.121-5 du Code des assurances.

- pour des travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnue par la profession,
- pour des travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date.

Les conséquences des responsabilités énumérées ci-dessous :

Nature des garanties	Montant des garanties : sans pouvoir excéder 10 000 000 € par année d'assurance pour l'ensemble des garanties et des assurés
Garantie de responsabilité civile décennale relative aux ouvrages listés à l'article L.243-1-1-I du Code des assurances.	<b>Marché d'entreprise :</b> 5 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	<b>Marché de maître d'œuvre :</b> 2 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	<b>Sauf marchés relatifs à :</b>
	- construction d'éoliennes : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- réseaux de chaleur : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- cuves et réservoirs : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
Garantie dommages en répercussion	- installations photovoltaïques : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- réseaux enterrés : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	Tous marchés confondus : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an

Tous travaux, ouvrages ou opérations de construction ne répondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet, sur demande spéciale de l'assuré, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

La présente attestation ne peut pas engager SMA SA au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,  
Le 20/12/2023

Le Président du Directoire  
Par délégation



**SMABTP**, Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
RCS PARIS 775 684 764

**SMAvie BTP**, Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS PARIS 775 684 772

**SMA SA**, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 12 000 000 euros  
RCS PARIS 332 789 296

Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges : 8 rue Louis Armand • CS 71201 • 75738 PARIS Cedex 15 • Tél. : + 33 (0)1 40 59 70 00 • [smabtp.fr](http://smabtp.fr)



## 6.9 Autorisations de prélèvements

Contrat	Commune	Nom	Ouvrage	Etat	- Nappe Aquifère	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Etude en cours 20%	Avis hydrogéol. 40%	Dossier préfectoral 50%	Arrêté préfectoral 80%	Arrêté préf. mis en œuvre 80%	Procédure suivie 100%
SI de Castelnaud	CASTELNAU DE MEDOC	MACAVIN 2	Forage	Actif	OLIGOCENE	BSS001XTWP (08023X0086)	05/04/2017	11/07/2019	21/09/2019	20	20	10	10	20	
SI de Castelnaud	CASTELNAU DE MEDOC	MACAVIN 1	Forage	Actif	OLIGOCENE	BSS001XTWM (08023X0084)	05/04/2017	11/07/2019	21/09/2019	20	20	10	10	20	
SI de Castelnaud	CASTELNAU DE MEDOC	L'HOSPICE 3	Forage	Actif	EOCENE moyen	BSS001WVTZ (07788X0033)	10/12/2012	10/11/2016	13/02/2017	20	20	10	10	20	
SI de Castelnaud	AVENSAN	VILLEGORGES	Forage	Actif	EOCENE moyen	BSS001WVUD (07788X0037)	17/12/1985	22/10/1994	20/10/1994	20	20	10	10	20	

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
MACAVIN 2	194 972	225 346	233 864	205 846	226 185	216 888
MACAVIN 1	188 661	205 017	185 576	146 303	165 614	193 373
L'HOSPICE 3	410 226	367 945	372 307	457 323	438 126	421 686
VILLEGORGES	0	1 977	13 629	3 685	3 656	532

	2019		2020		2021		2022		2023	
	Volume Global autorisé par nappe	Volume Global autorisé	Volume Global autorisé par nappe	Volume Global autorisé	Volume Global autorisé par nappe	Volume Global autorisé	Volume Global autorisé par nappe	Volume Global autorisé par nappe	Volume Global autorisé	
MACAVIN 2										
MACAVIN 1	430 363	800 285	419 440	805 376	352 149	813 157	391 799	833 581	410 261	832 879
L'HOSPICE 3										
VILLEGORGES	369 922		385 936		461 008		441 782		422 618	
<b>Avancement par rapport au volume global autorisé</b>		<b>77%</b>		<b>77%</b>		<b>78%</b>		<b>80%</b>		<b>80%</b>

		2023	
	2023	Volume Global autorisé par nappe	Volume Global autorisé
MACAVIN 2	216 888	410 261	832 879
MACAVIN 1	193 373		
L'HOSPICE 3	421 686	422 618	
VILLEGEORGES	932		
Avancement par rapport au volume global autorisé			<b>80%</b>

Commentaire 2023
<p>En 2022, l'arrêté portant sur les autorisations globales de prélèvement a été révisé et remplacé par l'arrêté SEN 2022/08/05-110 du 26/12/2022.</p> <p>Au regard de ce nouvel arrêté de 2022 les volumes prélevés en 2023, respectent l'autorisation.</p>

## 6.10 Autres Annexes

### 6.10.1 - Modalité application FSL

La liste nominative pourra être remise à la collectivité sur demande  
FSL AEP - I5260

janvier à décembre 2023

		VEOLIA EAU	
NOM CLIENT	FACTURE	ABONNEMENT DÉLÉGATAIRE	CONSOMMATION DÉLÉGATAIRE
BENEFICIAIRE 1	GN_1452600110405003_23110	12,59€	6,74€
BENEFICIAIRE 2	GN_1452600310062203_23210		22,00€
BENEFICIAIRE 3	GN_1452600410057101_23110		27,52€
BENEFICIAIRE 4	GN_1452600110098301_22110		17,44€
	GN_1452600110098301_22210		13,45€
BENEFICIAIRE 5	GN_1452600210228102_23110		28,08€
BENEFICIAIRE 6	GN_1452600110396302_23210		22,55€
	GN_1452600110396302_23375		53,68€
BENEFICIAIRE 7	GN_1452600110495601_23110		67,92€
BENEFICIAIRE 8	GN_1452600410111308_21110		41,71€
	GN_1452600410111308_21210		32,89€
	GN_1452600410111308_22110		30,39€
	GN_1452600410111308_22210		29,89€
	GN_1452600410111308_23110		30,88€
BENEFICIAIRE 9	GN_1452600110037611_23110		41,54€
BENEFICIAIRE 10	GN_1452600110362602_23110	12,59€	14,60€
BENEFICIAIRE 11	GN_1452600410118807_22210		17,44€
<b>Total général TTC</b>		<b>25,18€</b>	<b>498,72€</b>

## 6.10.2 - Indication de dégrèvement

La liste nominative pourra être remise à la collectivité sur demande

AEP

Dégrèvement WARSMANN

janvier 2023 à décembre 2023

NOM CLIENT	Numéro Avoir	VEOLIA	COLLECTIVITE	AGENCE DE L'EAU		TOTAL HT (Euros)	VOLUMES (m3)
		Conso Part déleg AEP	Conso Part Collectivité AEP HT	Lutte contre la pollution	Préservation des Ressources		
BENEFICIAIRE 1	37311	98,74€	106,28€			205,02€	-204
BENEFICIAIRE 2	30761	41,14€	45,22€			86,36€	-85
BENEFICIAIRE 3	30561	40,66€	44,69€			85,35€	-84
BENEFICIAIRE 4	33361	13,55€	14,90€			28,45€	-28
BENEFICIAIRE 5	31771	65,82€	72,35€			138,17€	-136
BENEFICIAIRE 6	31781	111,32€	122,36€			233,68€	-230
BENEFICIAIRE 7	37301	336,38€	362,10€			698,48€	-695
BENEFICIAIRE 8	36671	79,38€	85,44€			164,82€	-164
BENEFICIAIRE 9	36361	40,17€	44,16€			84,33€	-83
BENEFICIAIRE 10	30051	11,13€	11,98€			23,11€	-23
BENEFICIAIRE 11	30481	131,16€	144,17€			275,33€	-271
BENEFICIAIRE 12	38541	38,72€	41,68€			80,40€	-80
BENEFICIAIRE 13	36571	88,09€	94,82€			182,91€	-182
BENEFICIAIRE 14	37391	0,48€	0,52€			1,00€	-1
		<b>1096,74€</b>	<b>1190,67€</b>			<b>2287,41€</b>	<b>-2266</b>

AEP

Dégrèvement HORS WARSMANN

janvier 2023 à décembre 2023

NOM CLIENT	FACTURE	VEOLIA	COLLECTIVITE	AGENCE DE L'EAU		TOTAL HT (Euros)	VOLUMES (m3)
		Conso Part déleg AEP	Conso Part Collectivité AEP HT	Lutte contre la pollution	Préservation des Ressources		
BENEFICIAIRE 1	37581	20,32€	18,88€			39,20€	-39
		<b>20,32€</b>	<b>18,88€</b>			<b>39,20€</b>	<b>-39</b>



30/06/2023

**VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux**  
**REGION SUD-OUEST**  
 Territoire Atlantique  
 Service GIRONDE-LANDES

**I5260 SYNDICAT DE CASTELNAU DE MEDOC**  
**Attention K à arrondir au supérieur manuellement**

Eau potable art.9.10 au 01/07/2019

0,15 + 0,42 ICHT-E + 0,11 [010534766] + 0,25 FD + 0,07 TP10a

Période d'application du 01/07/2023 au 30/06/2024

Valeurs des indices Connues au 01/01/2023

Valeur(s) de base du 01/12/2018

Terme

0,15

<b>Pondération</b>	<b>Production et distribution d'eau, assainissement,</b>	<b>Résultat</b>
	Valeur de base : ICHT-E Valeur actualisée :	
0,42	113,6 124,1 M.T.P 6214 du 14/10/2022	+0,45882
<b>Pondération</b>	<b>[010534766] Electricité vendue aux entreprises</b>	<b>Résultat</b>
	Valeur de base : EVE Valeur actualisée :	
0,11	113,8 141,6 M.T.P 6226 du 30/12/2022	+0,13687
<b>Pondération</b>	<b>Frais divers</b>	<b>Résultat</b>
	Valeur de base : FD Valeur actualisée :	
0,25	102,7 113,6 M.T.P 6224 du 23/12/2022	+0,27653
<b>Pondération</b>	<b>Canalisations... avec fournitures de tuyaux</b>	<b>Résultat</b>
	Valeur de base : Tp10a Valeur actualisée :	
0,07	109,7 125,3 M.T.P 6224 du 23/12/2022	+0,07995

K intermédiaire: 1,10217

Coefficient K = 1,10217

## 6.10.5 – BPU

Articles.Libellé	Unité	Date du prix	Prix de base	Début de validité	Valeur	Prix actualisé
Fourniture et pose du dispositif de branchement de 20 ou 25 mm sur canalisation principale AEP au moyen d'un té ou d'un collier de prise en charge, compris vanne de sectionnement, tabernacle, tube allonge, bouche à clef et pièces de raccordement	U	16/07/2019	635,60	01/01/2024	1,120880	712,43
Fourniture et pose du dispositif de branchement de 30 mm sur canalisation principale AEP au moyen d'un té ou d'un collier de prise en charge, compris vanne de sectionnement, tabernacle, tube allonge, bouche à clef et pièces de raccordement	U	16/07/2019	735,20	01/01/2024	1,120880	824,07
Fourniture et pose du dispositif de branchement de 40 mm sur canalisation principale AEP au moyen d'un té ou d'un collier de prise en charge, compris vanne de sectionnement, tabernacle, tube allonge, bouche à clef et pièces de raccordement	U	16/07/2019	965,10	01/01/2024	1,120880	1081,76
Fourniture et mise en place d'un regard de branchement chez l'abonné comprenant le regard isotherme, le couvercle, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires : Regard de compteur préfabriqué en matière plastique de dimensions minima 0,50m X 0,30m X 0,50m avec couvercle plastique	U	16/07/2019	52,00	01/01/2024	1,120880	58,29
Fourniture et mise en place d'un regard de branchement chez l'abonné comprenant le regard isotherme, le couvercle, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires : regard de compteur préfabriqué en matière plastique de dimensions minima 0,50m X 0,30m X 0,50m , avec tampon fonte classe B125	U	16/07/2019	80,30	01/01/2024	1,120880	90,01
Fourniture et mise en place d'un regard de branchement chez l'abonné comprenant le regard isotherme, le couvercle, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires : regard de compteur préfabriqué double pour pose sous trottoir	U	16/07/2019	61,10	01/01/2024	1,120880	68,49
Fourniture et mise en place d'un regard de branchement chez l'abonné comprenant le regard isotherme, le couvercle, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires : Regard de compteur préfabriqué triple pour pose sous trottoir	U	16/07/2019	83,00	01/01/2024	1,120880	93,03
Fourniture et mise en place d'un regard de branchement chez l'abonné comprenant le regard isotherme, le couvercle, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires : regard de compteur préfabriqué quadruple pour pose sous trottoir	U	16/07/2019	103,10	01/01/2024	1,120880	115,56
Fourniture et mise en place d'un regard de branchement chez l'abonné comprenant le regard isotherme, le couvercle, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires : Regard de compteur préfabriqué en matière plastique, à encombrement réduit, de type incongelable, pour pose sous trottoir	U	16/07/2019	124,90	01/01/2024	1,120880	140,00
Fourniture et mise en place d'un regard de branchement chez l'abonné comprenant le regard isotherme, le couvercle, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires : regard de compteur préfabriqué mural de type EDF	U	16/07/2019	169,60	01/01/2024	1,120880	190,10
Fourniture et pose d ' un compteur de 15 mm ( y compris tête émettrice) sur branchement en attente y compris déplacement, fourniture, adaptation et divers	U	17/07/2019	96,70	01/01/2024	1,120880	108,39
Fourniture et pose d un compteur de 20 mm ( y compris tête émettrice) sur branchement en attente y compris déplacement, fourniture, adaptation et divers	U	17/07/2019	114,00	01/01/2024	1,120880	127,78
Fourniture et pose dun compteur de 30 mm ( y compris tête émettrice) sur branchement en attente y compris déplacement, fourniture, adaptation et divers	U	17/07/2019	202,50	01/01/2024	1,120880	226,98
Fourniture et pose d un compteur de 40 mm ( y compris tête émettrice) sur branchement en attente y compris déplacement, fourniture, adaptation et divers	U	17/07/2019	289,10	01/01/2024	1,120880	324,05
Fourniture et pose dune tête émettrice	U	17/07/2019	42,00	01/01/2024	1,120880	47,08
Fourniture et pose de canalisation PEHD y compris le grillage avertisseur : DN 25 mm	ML	17/07/2019	4,70	01/01/2024	1,120880	5,27
Fourniture et pose de canalisation PEHD y compris le grillage avertisseur : DN 32 mm	ML	17/07/2019	6,30	01/01/2024	1,120880	7,06
Fourniture et pose de canalisation PEHD y compris le grillage avertisseur : DN 40 mm	U	17/07/2019	6,70	01/01/2024	1,120880	7,51
Fourniture et pose de canalisation PEHD y compris le grillage avertisseur : DN 50 mm	U	17/07/2019	8,50	01/01/2024	1,120880	9,53
Prélèvement CVM- Main d'oeuvre et analyse	F	11/08/2022	200,00	01/01/2024	1,120880	224,18
Plus-value pour la fourniture et pose d'une purge connectique bluetooth	F	11/08/2022	1030,00	01/01/2024	1,120880	1154,51



### 6.10.7 - Linéaire réseau par tranche d'année de pose

Classe année	Libellé matériau	Longueur (ml)
APRES 2010	Fonte indéterminée	2625,08
	Polychlorure de Vinyle	13134,21
	Polyéthylène HD	151,23
<b>Total pour APRES 2010</b>		<b>15910,52</b>
ENTRE 1960 et 1970	Amiante Ciment	19993,42
	Fonte indéterminée	1887,78
	Polychlorure de Vinyle	6224,21
	Polyéthylène HD	114,96
<b>Total pour ENTRE 1960 et 1970</b>		<b>28220,37</b>
ENTRE 1970 et 1980	Acier	13,27
	Amiante Ciment	817,31
	Fonte indéterminée	1203,33
	Inconnu	508,41
	Polychlorure de Vinyle	128917,87
<b>Total pour ENTRE 1970 et 1980</b>		<b>131460,19</b>
ENTRE 1980 et 1990	Inconnu	20,12
	Polychlorure de Vinyle	45409,18
<b>Total pour ENTRE 1980 et 1990</b>		<b>45429,3</b>
ENTRE 1990 et 2000	Fonte indéterminée	725,11
	Polychlorure de Vinyle	4972,81
<b>Total pour ENTRE 1990 et 2000</b>		<b>5697,92</b>
ENTRE 2000 et 2010	Polychlorure de Vinyle	8959,68
<b>Total pour ENTRE 2000 et 2010</b>		<b>8959,68</b>
INCONNU	Polychlorure de Vinyle	108,34
<b>Total pour INCONNU</b>		<b>108,34</b>
<b>Total général</b>		<b>235786,32</b>

## Linéaire réseau par diamètre et matériaux

Diam	Libellé matériau	Longueur (ml)
0	Inconnu	529
<b>Total pour 0</b>		<b>529</b>
25	Polyéthylène HD	74
<b>Total pour 25</b>		<b>74</b>
32	Polychlorure de Vinyle	1148
	Polyéthylène HD	12
<b>Total pour 32</b>		<b>1160</b>
40	Polychlorure de Vinyle	7966
<b>Total pour 40</b>		<b>7966</b>
50	Polychlorure de Vinyle	20452
<b>Total pour 50</b>		<b>20452</b>
63	Polychlorure de Vinyle	73068
	Polyéthylène HD	65
<b>Total pour 63</b>		<b>73133</b>
75	Polychlorure de Vinyle	284
<b>Total pour 75</b>		<b>284</b>
90	Polychlorure de Vinyle	19079
<b>Total pour 90</b>		<b>19079</b>
100	Amiante Ciment	2542
	Fonte indéterminée	2859
	Polychlorure de Vinyle	8
	Polyéthylène HD	115
<b>Total pour 100</b>		<b>5525</b>
110	Polychlorure de Vinyle	19836
<b>Total pour 110</b>		<b>19836</b>
125	Acier	13
	Amiante Ciment	132
	Polychlorure de Vinyle	4546
<b>Total pour 125</b>		<b>4691</b>
140	Polychlorure de Vinyle	19338
<b>Total pour 140</b>		<b>19338</b>
150	Amiante Ciment	11203
	Fonte indéterminée	1681
<b>Total pour 150</b>		<b>12884</b>
160	Polychlorure de Vinyle	39170
<b>Total pour 160</b>		<b>39170</b>
175	Amiante Ciment	3319
	Fonte indéterminée	58
<b>Total pour 175</b>		<b>3377</b>
200	Amiante Ciment	3614
	Fonte indéterminée	1844
	Polychlorure de Vinyle	2832
<b>Total pour 200</b>		<b>8290</b>
<b>Total général</b>		<b>235786</b>

### 6.10.8 - ETP au contrat

<b>SIAEPA DE CASTELNAU DE MEDOC - Service de l'Eau Potable - 2023</b>				
	<b>NOM</b>	<b>Type de contrat</b>	<b>Statut</b>	<b>ETP</b>
Personnel directement affecté au contrat	AGENT 1	CDI	Emp.Ouv.	0,701
	AGENT 2	CDI	Emp.Ouv.	0,579
	AGENT 3	CDI	Maîtrise	0,310
	AGENT 4	CDI	Cadre	0,197
	AGENT 6	CDI	Technic.	0,184
	AGENT 5	CDD	Emp.Ouv.	0,175
	AGENT 10	CDD	Alternant	0,172
	AGENT 11	CDI	Emp.Ouv.	0,168
	AGENT 7	CDI	Emp.Ouv.	0,156
	AGENT 8	CDI	Emp.Ouv.	0,099
	AGENT 9	CDI	Emp.Ouv.	0,066
	AGENT 12	CDI	Cadre	0,054
	AGENT 13	CDI	Technic.	0,045
	AGENT 14	CDI	Emp.Ouv.	0,032
	AGENT 15	CDI	Technic.	0,026
	AGENT 16	CDI	Emp.Ouv.	0,024
	AGENT 17	CDD	Alternant	0,014
	AGENT 18	CDI	Emp.Ouv.	0,005
	AGENT 19	CDI	Technic.	0,005
	AGENT 20	CDI	Emp.Ouv.	0,003
	AGENT 21	CDI	Emp.Ouv.	0,002
	<b>Total Imputation directe</b>			<b>3,02</b>
Direction et services supports	Encadrement, personnel technico administratif, contrôle de gestion, expertise technique, service qualité produit, clientèle, facturation, juridique, RH ...			1,50
	<b>Total Imputation indirecte</b>			<b>1,50</b>
	<b>Total général</b>			<b>4,52</b>

## 6.10.9 - Avancement Renouvellement

### ETAT D'IMPUTATION SIAEPA AEP - Année 2023 Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Suivi Programmé - Usines et Installations**      Montant annuel base contrat      14 947,90 €  
Montant annuel avenant 1 base contrat      14 947,90 €

Année	En euros constants				En euros filants			
	Report N-1	Recette €	Dépense €	Solde €	actualisation k au 1er juillet	Recette €	Dépense €	Solde €
2019		7 474,0 €	0,0 €	7 474,0 €	1	7 473,95 €	0,00 €	7 473,95 €
2020	7 474,0 €	14 947,0 €	43 489,8 €	-21 068,8 €	1,00899	15 082,28 €	43 880,77 €	-28 797,48 €
2021	-21 068,8 €	14 947,0 €	17 475,0 €	-23 596,8 €	1,02091	15 260,46 €	17 840,40 €	-2 578,92 €
2022	-23 596,8 €	14 947,0 €	1 080,0 €	-9 729,8 €	1,063254	15 893,41 €	1 148,31 €	14 746,16 €
2023	-9 729,8 €	14 947,0 €	2 730,00 €	2 487,2 €	1,127416	16 852,50 €	3 077,85 €	13 775,78 €

Total 2023      70 562,61 €      65 947,34 €  
Solde au 31/12/2023      **4 615,27 €**

**Suivi Compteurs - Compteurs et têtes**      Montant annuel base contrat      875,19 €

Année	En euros constants				En euros filants			
	Report N-1	Recette €	Dépense €	Solde €	actualisation k au 1er juillet	Recette €	Dépense €	Solde €
2019		437,6 €	0,0 €	437,6 €	1	437,60 €	0,00 €	437,60 €
2020	437,6 €	875,2 €	0,0 €	1 312,8 €	1,00899	883,06 €	0,00 €	884,07 €
2021	1 312,8 €	875,2 €	0,0 €	2 188,0 €	1,02091	893,49 €	0,00 €	894,51 €
2022	2 188,0 €	875,2 €	0,0 €	3 063,2 €	1,063254	930,55 €	0,00 €	931,61 €
2023	3 063,2 €	875,2 €	0,00 €	3 938,4 €	1,127416	986,70 €	0,00 €	987,83 €

Total 2023      3 144,69 €      0,00 €  
Solde au 31/12/2023      **3 144,69 €**

**Divers - Branchement et voirie**      Montant annuel base contrat      3 000,00 €

Année	En euros constants				En euros filants			
	Report N-1	Recette €	Dépense €	Solde €	actualisation k au 1er juillet	Recette €	Dépense €	Solde €
2019		1 500,0 €	0,0 €	1 500,0 €	1	1 500,00 €	0,00 €	1 500,0 €
2020	1 500,0 €	3 000,0 €	0,0 €	4 500,0 €	1,00899	3 026,97 €	0,00 €	3 028,0 €
2021	4 500,0 €	3 000,0 €	0,0 €	7 500,0 €	1,02091	3 062,73 €	0,00 €	3 063,8 €
2022	7 500,0 €	3 000,0 €	4 679,0 €	5 821,0 €	1,063254	3 189,76 €	4 975,00 €	-1 784,2 €
2023	5 821,0 €	3 000,0 €	0,0 €	8 821,0 €	1,127416	3 382,25 €	0,00 €	3 383,4 €

Total 2023      10 779,46 €      4 975,00 €  
Solde au 31/12/2023      **5 804,46 €**

Bon pour imputation au compte de renouvellement,

Monsieur le Président du SIAEPA

## 6.10.10 - Inventaire

ENSEMBLE-TECHNIQUE	SOUS-ENSEMBLE	UNITES TECHNIQUES	INV	MAD	VRE	Type renouvellement
		<b>SIAEPA de Castelnau de Medoc</b>	<b>Ech :</b>	<b>06/2031</b>	<b>1 924 438</b>	
<b>FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE</b>		<b>FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE</b>			<b>169 225</b>	
<b>FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE</b>	<b>File Eau - Refoulement</b>	<b>File Eau - Refoulement</b>			<b>51 247</b>	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Vanne de Refoulement Pompe 1	12/1975	07/2019	667	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Vanne d'Aspiration pompe 1	12/1975	07/2019	667	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Vanne d'Aspiration pompe 2	12/1975	07/2019	667	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Vanne de Refoulement Pompe 2	12/1975	07/2019	667	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Clapet	12/1975	07/2019	889	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Vanne de Refoulement commune	12/2015	07/2019	667	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Vanne	12/2015	07/2019	667	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Vanne aval injection javel	01/1975	07/2019	667	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Vanne aval 2 injection javel	01/1975	07/2019	667	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Pompe d'Élévation / Surpression	12/2020	12/2020	17 387	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Pompe d'Élévation / Surpression	12/2020	12/2020	17 387	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Ballon de surpression (Hydrofort)	12/2021	12/2021	5 477	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Compresseur du ballon	12/2021	12/2021	2 871	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Débitmètre	12/2011	07/2019	1 085	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Appareil de Mesure Pression	01/2011	07/2019	815	F
<b>FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE</b>	<b>File Eau - Château d'eau de la Pailleyre</b>	<b>File Eau - Château d'eau de la Pailleyre</b>			<b>42 965</b>	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Ouvrage de Stockage	01/1975	07/2019	0	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Appareil de Mesure de niveau	01/2011	07/2019	667	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Canalisation distribution	12/1975	07/2019	10 082	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Canalisation vidange trop plein	12/2015	07/2019	10 082	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Vanne de by pass	01/1975	07/2019	667	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Clapet	01/1975	07/2019	963	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Canalisation alimentation	12/1975	07/2019	11 034	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Vanne de Refoulement	12/1975	07/2019	667	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Vanne de vidange	12/2015	07/2019	667	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Porte entrée	12/2015	07/2019	1 482	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Portail	12/1975	07/2019	3 692	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Echelle d'accès cuve	01/1975	07/2019	2 962	
<b>FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE</b>	<b>Réactifs - Eau de Javel</b>	<b>Réactifs - Eau de Javel</b>			<b>3 193</b>	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Réactifs - Eau de Javel	Cuve Javel	01/2015	07/2019	1 046	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Réactifs - Eau de Javel	Canne d'Injection	01/2015	07/2019	592	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Réactifs - Eau de Javel	Pompe Doseuse	12/2015	07/2019	1 555	F
<b>FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE</b>	<b>Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande</b>	<b>Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande</b>			<b>29 097</b>	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Armoire de Commande Reprises	12/2020	12/2020	23 182	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Support de Télétransmission	01/2001	07/2019	3 396	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Coffret Electrique Réservoir	07/2017	07/2019	2 519	
<b>FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE</b>	<b>Energies - Poste de Livraison Electricité</b>	<b>Energies - Poste de Livraison Electricité</b>			<b>21 032</b>	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Energies - Poste de Livraison Electricité	Transformateur Triphasé	01/2011	07/2019	19 477	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Energies - Poste de Livraison Electricité	Disjoncteur	05/2003	07/2019	1 555	
<b>FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE</b>	<b>Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation</b>	<b>Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation</b>			<b>7 632</b>	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Echelle accès à la bache	04/1997	07/2019	1 630	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Porte accès à la bache	10/1995	07/2019	1 482	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Prise d'Air de la bache	12/1975	07/2019	889	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Porte accès aération	10/1995	07/2019	1 482	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Porte accès chambre à vannes	10/1995	07/2019	1 482	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Pompe de Transfert	12/2010	07/2019	667	F
<b>FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE</b>	<b>Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs</b>	<b>Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs</b>			<b>14 059</b>	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs	Porte / Portail	01/1975	07/2019	3 692	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs	Grillage / Clôture	01/1975	07/2019	9 331	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs	Appareil d'Eclairage Chateau d'Eau	07/2017	07/2019	518	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs	Appareil d'Eclairage Forage	07/2015	07/2019	518	F
<b>FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE</b>		<b>FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE</b>			<b>47 106</b>	
<b>FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE</b>	<b>File Eau - Alimentation Eau Brute</b>	<b>File Eau - Alimentation Eau Brute</b>			<b>10 047</b>	
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Alimentation Eau Brute	POMPE Forage	12/2010	07/2019	7 332	
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Alimentation Eau Brute	Appareil de Mesure de Niveau	01/2010	07/2019	1 630	F
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Alimentation Eau Brute	Appareil de Mesure Physique Compteur	04/1998	07/2019	1 085	F
<b>FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE</b>	<b>File Eau - Distribution / Répartition / Maillage E</b>	<b>File Eau - Distribution / Répartition / Maillage E</b>			<b>22 628</b>	
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Distribution / Répartition / Maillage E	Vanne refoulement pompe	12/2008	07/2019	741	
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Distribution / Répartition / Maillage E	Clapet	12/2008	07/2019	889	
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Distribution / Répartition / Maillage E	Colonne de Forage	06/2004	07/2019	13 256	
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Distribution / Répartition / Maillage E	Tête de Forage	06/2004	07/2019	6 112	
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Distribution / Répartition / Maillage E	Clapet après compteur	12/2008	07/2019	889	
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Distribution / Répartition / Maillage E	Vanne de Refoulement après compteur	12/2008	07/2019	741	
<b>FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE</b>	<b>Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation</b>	<b>Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation</b>			<b>1 408</b>	
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Trappe	07/1980	07/2019	667	
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Echelle	01/1980	07/2019	741	
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Bâtiment / Local	01/1969	07/2019	0	
<b>FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE</b>	<b>Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs</b>	<b>Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs</b>			<b>13 023</b>	
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs	Grillage / Clôture	01/1980	07/2019	9 331	
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs	Porte / Portail	01/1980	07/2019	3 692	
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>		<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>			<b>600 148</b>	
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>	<b>File Eau - Forage N°1</b>	<b>File Eau - Forage N°1</b>			<b>21 685</b>	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Puits / Forage	01/2017	07/2019	1	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Pompe d'Élévation / Surpression	01/2017	07/2019	6 814	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Tête de puits F1	07/2017	07/2019	4 961	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Bride tournante F1	07/2017	07/2019	667	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Robinet de prélèvement F1	07/2017	07/2019	370	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Vanne manuelle de vidange F1	01/2017	07/2019	592	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Joint de démontage F1	01/2017	07/2019	370	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Clapet F1	01/2017	07/2019	889	

ENSEMBLE-TECHNIQUE		SOUS-ENSEMBLE	UNITES TECHNIQUES	INV	MAD	VRE	Type renouvellement
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1		Boîte à crépine F1	01/2017	07/2019	444	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1		Limiteur de débit F1	01/2017	07/2019	667	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1		Vanne de Refoulement	01/2017	07/2019	889	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1		Ventouse	01/2017	07/2019	1 184	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1		Appareil de Mesure Physique	01/2017	07/2019	1	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1		Débitmètre F1	07/2017	07/2019	3 836	F
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>	<b>File Eau - Forage N°2</b>		<b>File Eau - Forage N°2</b>			<b>23 610</b>	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2		Puits / Forage	01/2017	07/2019	9 405	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2		Pompe d'Élévation / Surpression	01/2017	07/2019	1	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2		Tête de puits F2	07/2017	07/2019	4 961	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2		Bride tournante F2	07/2017	07/2019	667	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2		Robinet de prélèvement F2	07/2017	07/2019	370	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2		Vanne manuelle de vidange F2	01/2017	07/2019	592	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2		Joint de démontage F2	01/2017	07/2019	370	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2		Clapet F2	01/2017	07/2019	889	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2		Boîte à crépine F2	01/2017	07/2019	1	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2		Limiteur de débit F2	01/2017	07/2019	444	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2		Vanne de Refoulement	01/2017	07/2019	889	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2		Ventouse	01/2017	07/2019	1 184	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2		Appareil de Mesure Physique	01/2017	07/2019	1	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2		Débitmètre F2	07/2017	07/2019	3 836	F
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>	<b>File Eau - Forage N°3 (équipé ultérieurement)</b>		<b>File Eau - Forage N°3 (équipé ultérieurement)</b>			<b>17 702</b>	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°3 (équipé ultérieurement)		Puits / Forage	01/2017	07/2019	9 109	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°3 (équipé ultérieurement)		Pompe d'Élévation / Surpression	01/2017	07/2019	6 814	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°3 (équipé ultérieurement)		Vanne de Refoulement	01/2017	07/2019	889	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°3 (équipé ultérieurement)		Ventouse	01/2017	07/2019	889	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°3 (équipé ultérieurement)		Appareil de Mesure Physique	01/2017	07/2019	1	
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>	<b>File Eau - Oxydation / Désinfection</b>		<b>File Eau - Oxydation / Désinfection</b>			<b>41 139</b>	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Oxydation / Désinfection		Ouvrage de Traitement	07/2017	07/2019	37 546	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Oxydation / Désinfection		Vanne refoulement forage 1	01/2017	07/2019	704	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Oxydation / Désinfection		Vanne refoulement forage 2	01/2017	07/2019	704	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Oxydation / Désinfection		Vanne refoulement forage 3	01/2017	07/2019	704	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Oxydation / Désinfection		Ventouse	01/2017	07/2019	889	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Oxydation / Désinfection		Vanne de vidange	01/2017	07/2019	592	
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>	<b>File Eau - Filtration / Adsorption</b>		<b>File Eau - Filtration / Adsorption</b>			<b>190 186</b>	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Ouvrage de Traitement N°1	01/2017	07/2019	81 980	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Ouvrage de Traitement N°2	01/2017	07/2019	81 980	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne d'Admission d'eau filtre 1	01/2017	07/2019	1 778	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne d'Admission d'eau filtre 2	01/2017	07/2019	1 778	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne sortie eau filtrée filtre 1	01/2017	07/2019	1 778	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne sortie eau filtrée filtre 2	01/2017	07/2019	1 778	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne de purge filtre 1	01/2017	07/2019	1 111	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne de purge filtre 2	01/2017	07/2019	1 111	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne eau de lavage filtre 1	07/2017	07/2019	1 630	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne eau de lavage filtre 2	07/2017	07/2019	1 630	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne eau sales filtre 1	07/2017	07/2019	1 630	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne eau sales filtre 2	07/2017	07/2019	1 630	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne évacuation 1ères eaux filtrées filtre 1	07/2017	07/2019	1 630	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne évacuation 1ères eaux filtrées filtre 2	07/2017	07/2019	1 630	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne air de lavage filtre 1	07/2017	07/2019	1 630	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne air de lavage filtre 2	07/2017	07/2019	1 630	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne de vidange filtre 1	01/2017	07/2019	592	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne de vidange filtre 2	01/2017	07/2019	592	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Appareil de Mesure Physique	01/2017	07/2019	889	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Appareil de Mesure Physique	01/2017	07/2019	889	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Appareil de Mesure Physique	01/2017	07/2019	889	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption		Appareil de Mesure Physique	01/2017	07/2019	1	
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>	<b>File Eau - Stockage / Tampon</b>		<b>File Eau - Stockage / Tampon</b>			<b>342</b>	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Stockage / Tampon		Détecteur	01/2017	07/2019	342	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Stockage / Tampon		Ouvrage de Stockage	01/1983	07/2019	0	
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>	<b>File Eau - Surpression vers Salaunes</b>		<b>File Eau - Surpression vers Salaunes</b>			<b>42 294</b>	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Pompe d'Élévation 1	07/2017	07/2019	3 257	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Pompe d'Élévation 2	07/2018	07/2019	3 257	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Pompe d'Élévation 3	07/2018	07/2019	3 257	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Pompe d'Élévation 4	07/2018	07/2019	3 257	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Crépines	01/1984	07/2019	4 073	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Vanne d'Aspiration pompe 1	01/1984	07/2019	667	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Vanne de Refoulement pompe 1	01/1984	07/2019	592	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Vanne d'Aspiration pompe 2	01/1984	07/2019	667	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Vanne de Refoulement pompe 2	01/1984	07/2019	592	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Vanne d'Aspiration pompe 3	01/1984	07/2019	667	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Vanne de Refoulement pompe 3	01/1984	07/2019	592	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Vanne d'Aspiration pompe 4	01/1984	07/2019	667	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Vanne de Refoulement pompe 4	01/1984	07/2019	592	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Dispositif Anti-Bélier	02/2003	07/2019	8 887	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Clapet pompe 1	01/1984	07/2019	763	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Clapet pompe 2	01/1984	07/2019	763	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Clapet pompe 3	01/1984	07/2019	763	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Clapet pompe 4	01/1984	07/2019	763	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Collecteur de refoulement	07/2007	07/2019	7 327	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes		Appareil de Mesure Physique	01/1984	07/2019	891	F
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>	<b>File Eau - Surpression vers Castelnau</b>		<b>File Eau - Surpression vers Castelnau</b>			<b>47 424</b>	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau		Pompe d'Élévation 1	01/2017	07/2019	5 628	

ENSEMBLE-TECHNIQUE		SOUS-ENSEMBLE		UNITES TECHNIQUES		INV	MAD	VRE	Type renouvellement
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Pompe d'Élévation 2		01/2017	07/2019			5 628	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Pompe d'Élévation 3		01/2017	07/2019			5 628	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Dispositif Anti-Bélier		01/1900	07/2019			1	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Crépinés		01/2017	07/2019			4 073	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Vanne de Refoulement pompe 1		01/2017	07/2019			741	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Vanne d'Aspiration pompe 1		01/2017	07/2019			704	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Vanne d'Aspiration pompe 2		01/2017	07/2019			704	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Vanne de Refoulement pompe 2		01/2017	07/2019			741	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Vanne d'Aspiration pompe 3		01/2017	07/2019			704	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Vanne de Refoulement pompe 3		01/2017	07/2019			741	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Dispositif Anti-Bélier		07/2017	07/2019			8 887	F
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Clapet aspiration pompe 1		01/2017	07/2019			1	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Clapet aspiration pompe 2		01/2017	07/2019			1 139	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Clapet aspiration pompe 3		01/2017	07/2019			1 139	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Clapet refoulement pompe 1		01/2017	07/2019			820	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Clapet refoulement pompe 2		01/2017	07/2019			820	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Clapet refoulement pompe 3		01/2017	07/2019			820	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Collecteur de refoulement		01/2017	07/2019			3 414	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Vanne d'isolement du ballon		01/2017	07/2019			704	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Vanne refoulement		01/2017	07/2019			704	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnau	Débitmètre Refoul Castelnau		01/2017	07/2019			3 683	F
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>	<b>File Eau - Lagune de décantation</b>	<b>File Eau - Lagune de décantation</b>						<b>0</b>	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Lagune de décantation	Ouvrage Tampon		01/2017	07/2019			0	
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>	<b>Air de Service - Production d'Air</b>	<b>Air de Service - Production d'Air</b>						<b>29 149</b>	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Air de Service - Production d'Air	Filter à Air		07/2017	07/2019			592	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Air de Service - Production d'Air	Compresseur		01/2017	07/2019			9 480	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Air de Service - Production d'Air	Compresseur de secours		01/2017	07/2019			9 480	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Air de Service - Production d'Air	Compresseur Air Pilote		07/2017	07/2019			3 852	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Air de Service - Production d'Air	Ballon de Stockage		01/2017	07/2019			4 706	F
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Air de Service - Production d'Air	Débitmètre		01/2017	07/2019			1 038	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Air de Service - Production d'Air	Appareil de Mesure Physique		01/2017	07/2019			1	
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>	<b>Air de Process/Lavage - Production d'Air</b>	<b>Air de Process/Lavage - Production d'Air</b>						<b>11 997</b>	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Air de Process/Lavage - Production d'Air	Surpresseur d'Air		01/2017	07/2019			11 997	
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>	<b>Eau de Process/Lavage - Distribution / Répartition</b>	<b>Eau de Process/Lavage - Distribution / Répartition</b>						<b>10 888</b>	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Eau de Process/Lavage - Distribution / Répartition	Pompe eau de lavage		01/2017	07/2019			7 701	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Eau de Process/Lavage - Distribution / Répartition	Crépine		01/2017	07/2019			1 408	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Eau de Process/Lavage - Distribution / Répartition	Vanne d'Aspiration		01/2017	07/2019			889	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Eau de Process/Lavage - Distribution / Répartition	Clapet		01/2017	07/2019			1	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Eau de Process/Lavage - Distribution / Répartition	Vanne de Refoulement		01/2017	07/2019			889	
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>	<b>Produits de Traitement - Eau de Javel</b>	<b>Produits de Traitement - Eau de Javel</b>						<b>16 287</b>	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Produits de Traitement - Eau de Javel	Pompe Doseuse N°1		12/2023	12/2023			1 593	F
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Produits de Traitement - Eau de Javel	Pompe Doseuse N°2		12/2023	12/2023			1 593	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Produits de Traitement - Eau de Javel	Coffret protection pompe doseuse		01/2017	07/2019			4 295	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Produits de Traitement - Eau de Javel	Ouvrage de Stockage Réactifs		01/2017	07/2019			8 288	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Produits de Traitement - Eau de Javel	Détecteurs des niveaux haut bas très bas		01/2017	07/2019			518	
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>	<b>Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande</b>	<b>Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande</b>						<b>95 038</b>	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Afficheur		01/2017	07/2019			1 555	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Armoire de Commande		01/2017	07/2019			50 034	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Armoire Refoul Salaunes		01/2007	07/2019			14 811	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Support de Télétransmission		01/2017	07/2019			3 396	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Télégestion Refoul Salaunes		01/2007	07/2019			3 396	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Automate		01/2017	07/2019			7 850	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Chargeur / Onduleur		01/2017	07/2019			815	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Variateur de Fréquence pompe 1 vers castelnau		01/2017	07/2019			3 554	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Variateur de Fréquence pompe 2 vers castelnau		01/2017	07/2019			3 554	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Variateur de Fréquence pompe 3 vers castelnau		01/2017	07/2019			3 554	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Variateur de Fréquence pompe de lavage		01/2017	07/2019			2 519	
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>	<b>Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation</b>	<b>Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation</b>						<b>18 968</b>	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Bâtiment / Local		01/2017	07/2019			0	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Capot de protection F1		01/2017	07/2019			4 444	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Porte F1		01/2017	07/2019			1 482	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Capot de protection F2		01/2017	07/2019			667	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Porte F2		01/2017	07/2019			4 444	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Accès bâche		01/2017	07/2019			1 333	F
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Arrêt d'Urgence général		01/2017	07/2019			1 038	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Arrêt d'Urgence forage 1		01/2017	07/2019			1 038	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Arrêt d'Urgence filtres		01/2017	07/2019			1 038	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Arrêt d'Urgence désinfection		01/2017	07/2019			1 038	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Arrêt d'Urgence pompes reprise Castelnau		01/2017	07/2019			1 038	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Douche / Rince-Ceil côté javel		01/2017	07/2019			1 408	
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>	<b>Bâtiments, VRD Divers - Aménagements Extérieurs</b>	<b>Bâtiments, VRD Divers - Aménagements Extérieurs</b>						<b>6 039</b>	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Aménagements Extérieurs	Grillage / Clôture		01/2017	07/2019			1	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Aménagements Extérieurs	Porte / Portail		01/2017	07/2019			6 038	
<b>UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN</b>	<b>Energies - Production Energie Electrique</b>	<b>Energies - Production Energie Electrique</b>						<b>27 400</b>	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Energies - Production Energie Electrique	Groupe Electrogène		01/1983	07/2019			22 513	
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Energies - Production Energie Electrique	Batterie de condensateurs		01/2017	07/2019			4 887	
<b>ELV - Listrac Médoc - CLIDONES</b>		<b>ELV - Listrac Médoc - CLIDONES</b>						<b>134 253</b>	
<b>ELV - Listrac Médoc - CLIDONES</b>	<b>File Eau - Elévation</b>	<b>File Eau - Elévation</b>						<b>46 642</b>	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Pompe d'Élévation / Surpression 1		04/2010	07/2019			2 814	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Pompe d'Élévation / Surpression 2		04/2010	07/2019			6 232	F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Pompe d'Élévation / Surpression 3		04/2010	07/2019			6 232	F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Vanne d'Aspiration Pompe 1		01/2010	07/2019			741	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Clapet pompe 1		01/2010	07/2019			1 025	

ENSEMBLE-TECHNIQUE		SOUS-ENSEMBLE	UNITES TECHNIQUES	INV	MAD	VRE	Type renouvellement
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Vanne de Refoulement pompe 1	01/2010	07/2019	741	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Vanne d'Aspiration Pompe 2	01/2010	07/2019	741	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Clapet pompe 2	01/2010	07/2019	1 025	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Vanne de Refoulement pompe 2	01/2010	07/2019	741	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Vanne d'Aspiration Pompe 3	01/2010	07/2019	741	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Clapet pompe 3	01/2010	07/2019	1 025	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Vanne de Refoulement pompe 3	01/2010	07/2019	741	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Vanne by pass 1	10/2010	07/2019	741	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Clapet By Pass	10/2010	07/2019	1 025	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Vanne By pass 2	10/2010	07/2019	741	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Stabilisateur / Régulateur de Pression	12/2010	07/2019	2 296	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Dispositif Anti-Bélier	12/2010	07/2019	4 666	F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Canalisation / Tuyauterie	01/2010	07/2019	3 731	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Vanne de vidange	01/2010	07/2019	741	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Vanne sur Alimentation	01/2010	07/2019	741	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Vanne sur la distribution	01/2010	07/2019	741	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Vanne de remplissage	01/2010	07/2019	741	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Crépine d'aspiration	12/2010	07/2019	1 925	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Clapet d'aspiration	12/2010	07/2019	1 254	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Mesure de la Pression	12/2010	07/2019	815	F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Mesure de Niveau	12/2010	07/2019	889	F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Détecteur de niveau Poires	12/2020	12/2020	493	F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Débitmètre Remplissage bâche	12/2021	12/2021	1 045	F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation		Débitmètre Refoulement	12/2021	12/2021	1 258	F
<b>ELV - Listrac Médoc - CLIDONES</b>	<b>Réactifs - Eau de Javel</b>		<b>Réactifs - Eau de Javel</b>			<b>3 193</b>	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Réactifs - Eau de Javel		Cuve Javel	12/2010	07/2019	1 046	F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Réactifs - Eau de Javel		Pompe Doseuse Javel	12/2010	07/2019	1 555	F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Réactifs - Eau de Javel		Canne d'Injection	12/2010	07/2019	592	F
<b>ELV - Listrac Médoc - CLIDONES</b>	<b>Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande</b>		<b>Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande</b>			<b>33 501</b>	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande		Afficheur	12/2010	07/2019	2 251	F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande		Armoire de Commande	12/2010	07/2019	9 997	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande		Automate	12/2010	07/2019	7 195	F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande		Télégestion	12/2010	07/2019	3 396	F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande		Variateur de Fréquence pompe 1	12/2010	07/2019	3 554	F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande		Variateur de Fréquence pompe 2	12/2010	07/2019	3 554	F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande		Variateur de Fréquence pompe 3	12/2010	07/2019	3 554	F
<b>ELV - Listrac Médoc - CLIDONES</b>	<b>Energies - Production Energie Electrique</b>		<b>Energies - Production Energie Electrique</b>			<b>18 069</b>	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Energies - Production Energie Electrique		Groupe Electrogène	12/2010	07/2019	18 069	
<b>ELV - Listrac Médoc - CLIDONES</b>	<b>Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation</b>		<b>Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation</b>			<b>8 594</b>	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation		Bassin	01/2009	07/2019	0	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation		Echelle dans la bâche	12/2010	07/2019	1 184	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation		Echelle accès bâche	12/2010	07/2019	1 333	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation		Echelle dans local accès vannes	12/2010	07/2019	1 038	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation		Trappe accès bâche	12/2010	07/2019	1 127	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation		Appareil d'Eclairage Extérieur	12/2020	12/2020	471	F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation		Appareil d'Eclairage Intérieur	12/2020	12/2020	314	F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation		Rembarde	12/2010	07/2019	1 127	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation		Convecteur	12/2010	07/2019	741	F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation		Evier	12/2010	07/2019	592	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation		Pompe de Transfert	12/2010	07/2019	667	F
<b>ELV - Listrac Médoc - CLIDONES</b>	<b>Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs</b>		<b>Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs</b>			<b>22 391</b>	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs		PORTAIL	12/2010	07/2019	5 127	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs		Grillage / Clôture	12/2010	07/2019	17 264	
<b>ELV - Listrac Médoc - CLIDONES</b>	<b>Bâtiments, VRD - Sécurité</b>		<b>Bâtiments, VRD - Sécurité</b>			<b>1 863</b>	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Sécurité		Extincteur	12/2010	07/2019	267	
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Sécurité		Stop chute	12/2010	07/2019	1 596	F
<b>UPR - Avensan - VILLEGORGES</b>			<b>UPR - Avensan - VILLEGORGES</b>			<b>121 673</b>	
<b>UPR - Avensan - VILLEGORGES</b>	<b>File Eau - Alimentation Eau Brute</b>		<b>File Eau - Alimentation Eau Brute</b>			<b>28 117</b>	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute		Appareil de Mesure Physique	12/2008	07/2019	1	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute		Puits / Forage	01/1987	07/2019	1	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute		Pompe de forage	12/2012	07/2019	7 035	F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute		Colonne de refoulement	02/1998	07/2019	9 287	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute		Tête de forage	07/1987	07/2019	3 703	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute		Compteur mécanique 2	12/2023	12/2023	2 673	F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute		Compteur mécanique	12/2023	12/2023	1 583	F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute		Vanne de Refoulement manuelle	04/2003	07/2019	741	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute		Stabilisateur de pression tête de forage	04/1993	07/2019	2 296	F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute		Vanne de Refoulement manuelle	07/2003	07/2019	797	
<b>UPR - Avensan - VILLEGORGES</b>	<b>File Eau - Oxydation</b>		<b>File Eau - Oxydation</b>			<b>3 434</b>	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Oxydation		Cuve	01/1992	07/2019	1 046	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Oxydation		Vanne d'Aspiration	04/2013	07/2019	832	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Oxydation		Vanne de by pass	12/2010	07/2019	889	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Oxydation		Vanne de lavage	12/2008	07/2019	667	
<b>UPR - Avensan - VILLEGORGES</b>	<b>File Eau - Filtration / Adsorption</b>		<b>File Eau - Filtration / Adsorption</b>			<b>43 485</b>	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Filtration / Adsorption		Ouvrage de Traitement 1	08/1987	07/2019	19 551	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Filtration / Adsorption		Ouvrage de Traitement 1	08/1987	07/2019	19 551	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne DN 150	12/2010	07/2019	741	F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne sortie filtre DN 150	06/2010	07/2019	889	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne lavage DN 80	02/2004	07/2019	667	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Filtration / Adsorption		Vanne DN125	03/2004	07/2019	832	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Filtration / Adsorption		Clapets	08/1987	07/2019	1 254	
<b>UPR - Avensan - VILLEGORGES</b>	<b>File Eau - Stockage / Tampon</b>		<b>File Eau - Stockage / Tampon</b>			<b>499</b>	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Stockage / Tampon		Compteur mécanique	12/2008	07/2019	499	

ENSEMBLE-TECHNIQUE		SOUS-ENSEMBLE		UNITES TECHNIQUES		INV	MAD	VRE	Type renouvellement
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Stockage / Tampon			Ouvrage de Stockage		07/1998	07/2019	0	
<b>UPR - Avensan - VILLEGORGES</b>	<b>Production d'Air - Production d'Air</b>			<b>Production d'Air - Production d'Air</b>				<b>14 587</b>	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Production d'Air - Production d'Air			Ballon de surpression (Hydrofort)		06/1987	07/2019	3 185	F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Production d'Air - Production d'Air			Compresseur 1		12/2008	07/2019	4 220	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Production d'Air - Production d'Air			Compresseur 2		04/1992	07/2019	4 220	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Production d'Air - Production d'Air			Surpresseur d'Air		08/1987	07/2019	2 962	
<b>UPR - Avensan - VILLEGORGES</b>	<b>Production d'Air - Distribution d'Air</b>			<b>Production d'Air - Distribution d'Air</b>				<b>815</b>	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Production d'Air - Distribution d'Air			Platine de distribution d'air		12/2009	07/2019	815	
<b>UPR - Avensan - VILLEGORGES</b>	<b>Produits de Traitement - Eau de Javel</b>			<b>Produits de Traitement - Eau de Javel</b>				<b>2 601</b>	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Produits de Traitement - Eau de Javel			Pompe Doseuse		12/2015	07/2019	1 555	F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Produits de Traitement - Eau de Javel			Cuve		12/2015	07/2019	1 046	
<b>UPR - Avensan - VILLEGORGES</b>	<b>Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande</b>			<b>Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande</b>				<b>19 972</b>	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande			ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE		07/2002	07/2019	9 775	F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande			Automate		01/2002	07/2019	3 703	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande			EQUIPEMENTS DIVERS		07/2002	07/2019	815	F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande			ENSEMBLE DE LIAISONS ELECTRIQUES		07/2002	07/2019	815	F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande			Poste de télégestion autonome RTC		07/2019	07/2019	3 396	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande			DISJONCTEUR		12/2023	12/2023	1 468	F
<b>UPR - Avensan - VILLEGORGES</b>	<b>Eau de Process/Lavage - Recirculation</b>			<b>Eau de Process/Lavage - Recirculation</b>				<b>2 665</b>	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Eau de Process/Lavage - Recirculation			Pompe de Lavage		12/2015	07/2019	2 665	
<b>UPR - Avensan - VILLEGORGES</b>	<b>Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation</b>			<b>Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation</b>				<b>1 805</b>	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation			Porte / Portail		07/1998	07/2019	518	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation			Lampe Néon		12/2021	12/2021	418	F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation			Bloc Autonome de secours		12/2022	12/2022	201	F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation			Trappe		07/1998	07/2019	667	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation			Bâtiment / Local		01/1900	07/2019	1	
<b>UPR - Avensan - VILLEGORGES</b>	<b>Bâtiments, VRD Divers - Aménagements Extérieurs</b>			<b>Bâtiments, VRD Divers - Aménagements Extérieurs</b>				<b>3 693</b>	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Bâtiments, VRD Divers - Aménagements Extérieurs			Grillage / Clôture		01/1900	07/2019	1	
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Bâtiments, VRD Divers - Aménagements Extérieurs			Portail		07/1998	07/2019	3 692	
<b>ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES</b>				<b>ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES</b>				<b>142 204</b>	
<b>ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES</b>	<b>Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation</b>			<b>Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation</b>				<b>11 344</b>	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation			Grillage / Clôture		07/2021	07/2022	3 968	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation			Porte / Portail		07/2021	07/2022	992	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation			Monorail		07/2021	07/2022	2 976	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation			Ventilateur		07/2021	07/2022	645	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation			Système Anti-Intrusion		07/2021	07/2022	834	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation			Rince-Ceil en Coffret		07/2021	07/2022	1 319	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation			Pompe Vide-cave		07/2021	07/2022	610	
<b>ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES</b>	<b>File Eau - Remplissage Bâche</b>			<b>File Eau - Remplissage Bâche</b>				<b>20 624</b>	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche			Canalisation Entrée Station		07/2021	07/2022	3 968	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche			Vanne d'Isolement Entrée Station		07/2021	07/2022	645	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche			Clapet		07/2021	07/2022	1 091	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche			Bride à Talon d'appui		07/2021	07/2022	595	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche			Boîte à Boues		07/2021	07/2022	387	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche			Vanne Stab Amont		07/2021	07/2022	5 853	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche			Canalisation Remplissage Bâche		07/2021	07/2022	1 488	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche			Vanne BY-PASS		07/2021	07/2022	645	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche			Tuyauterie Trop Plein		07/2021	07/2022	5 952	
<b>ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES</b>	<b>File Eau - Distribution Surpression</b>			<b>File Eau - Distribution Surpression</b>				<b>44 310</b>	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Pompe Surpression 1		07/2021	07/2022	3 022	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Pompe Surpression 2		07/2021	07/2022	3 022	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Pompe Surpression 3		07/2021	07/2022	3 022	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Crépine Aspiration Pompe 1		07/2021	07/2022	1 190	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Clapet Aspiration Pompe 1		07/2021	07/2022	1 091	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Canalisation Aspiration Pompe 1		07/2021	07/2022	1 190	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Vanne d'Aspiration Pompe 1		07/2021	07/2022	613	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Bride à Talon d'Appui Aspiration Pompe 1		07/2021	07/2022	546	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Manchette Aspiration Pompe 1		07/2021	07/2022	794	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Manchette Refoulement Pompe 1		07/2021	07/2022	794	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Bride à Talon d'Appui Refoulement Pompe 1		07/2021	07/2022	546	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Clapet Refoulement Pompe 1		07/2021	07/2022	1 091	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Vanne de Refoulement Pompe 1		07/2021	07/2022	613	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Vanne de Refoulement Pompe 2		07/2021	07/2022	613	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Manchette Aspiration Pompe 2		07/2021	07/2022	794	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Vanne d'Aspiration Pompe 2		07/2021	07/2022	613	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Crépine Aspiration Pompe 2		07/2021	07/2022	1 190	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Clapet Refoulement Pompe 2		07/2021	07/2022	1 091	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Clapet Aspiration Pompe 2		07/2021	07/2022	1 091	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Bride à Talon d'Appui Refoulement Pompe 2		07/2021	07/2022	546	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Canalisation Aspiration Pompe 2		07/2021	07/2022	1 488	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Manchette Refoulement Pompe 2		07/2021	07/2022	794	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Bride à Talon d'Appui Aspiration Pompe 2		07/2021	07/2022	546	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Vanne de Refoulement Pompe 3		07/2021	07/2022	613	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Manchette Aspiration Pompe 3		07/2021	07/2022	794	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Vanne d'Aspiration Pompe 3		07/2021	07/2022	613	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Crépine Aspiration Pompe 3		07/2021	07/2022	1 190	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Clapet Refoulement Pompe 3		07/2021	07/2022	1 091	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Clapet Aspiration Pompe 3		07/2021	07/2022	1 091	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Bride à Talon d'Appui Refoulement Pompe 3		07/2021	07/2022	546	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Canalisation Aspiration Pompe 3		07/2021	07/2022	1 488	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Manchette Refoulement Pompe 3		07/2021	07/2022	794	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Bride à Talon d'Appui Aspiration Pompe 3		07/2021	07/2022	546	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Nourrice Pompes		07/2021	07/2022	2 976	

ENSEMBLE-TECHNIQUE		SOUS-ENSEMBLE		UNITES TECHNIQUES		INV	MAD	VRE	Type renouvellement
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Vanne Ballon Régulation		07/2021	07/2022	613	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Bride à Talon d'Appui Refoulement		07/2021	07/2022	546	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Ballon Hydrofort		07/2021	07/2022	4 464	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression			Vanne Sortie Station		07/2021	07/2022	645	
<b>ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES</b>	<b>File Eau - Analyse / Mesure</b>			<b>File Eau - Analyse / Mesure</b>				<b>14 933</b>	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Analyse / Mesure			Débitmètre		07/2021	07/2022	3 387	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Analyse / Mesure			CaptEUR de Pression		07/2021	07/2022	834	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Analyse / Mesure			Pressostat de sécurité		07/2021	07/2022	834	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Analyse / Mesure			Analyseur de Chlore en Continu		07/2021	07/2022	3 751	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Analyse / Mesure			Débitmètre Entrée		07/2021	07/2022	3 387	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Analyse / Mesure			Poire NTH		07/2021	07/2022	625	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Analyse / Mesure			Poire NTB		07/2021	07/2022	625	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Analyse / Mesure			Sonde de Niveau		07/2021	07/2022	1 490	
<b>ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES</b>	<b>Produits de traitement</b>			<b>Produits de traitement</b>				<b>2 709</b>	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Produits de traitement			Pompe Doseuse		07/2021	07/2022	1 771	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Produits de traitement			Ouvrage de Stockage Réactifs		07/2021	07/2022	938	
<b>ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES</b>	<b>Energies / Contrôle - Commande</b>			<b>Energies / Contrôle - Commande</b>				<b>48 284</b>	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Energies / Contrôle - Commande			Armoire de Commande		07/2021	07/2022	17 714	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Energies / Contrôle - Commande			IHM		07/2021	07/2022	1 984	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Energies / Contrôle - Commande			Support de Télétransmission		07/2021	07/2022	2 745	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Energies / Contrôle - Commande			Variateur de Fréquence Pompe 1		07/2021	07/2022	2 188	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Energies / Contrôle - Commande			Variateur de Fréquence Pompe 2		07/2021	07/2022	2 188	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Energies / Contrôle - Commande			Variateur de Fréquence Pompe 3		07/2021	07/2022	2 188	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Energies / Contrôle - Commande			Inverseur de Source		07/2021	07/2022	3 647	
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Energies / Contrôle - Commande			Groupe Electrogène		07/2021	07/2022	15 630	
<b>Divers contrat</b>				<b>Divers contrat</b>				<b>552 823</b>	
<b>Divers contrat</b>	<b>Divers</b>			<b>Divers</b>				<b>552 823</b>	
Divers contrat	Divers			Investissement - Mise à niveau Télégestions		12/2019	12/2019	9 983	
Divers contrat	Divers			Investissement - Analyseurs de chlore		12/2019	12/2019	23 508	
Divers contrat	Divers			Investissement - Mise à jour sectorisation		12/2019	12/2019	36 365	
Divers contrat	Divers			Investissement - Mise à jour sectorisation 2020		12/2020	12/2020	5 154	
Divers contrat	Divers			Mise en place compteurs télérelevés 2020		12/2020	12/2020	274 900	
Divers contrat	Divers			Mise en place compteurs télérelevés 2021		12/2021	12/2021	145 369	
Divers contrat	Divers			Mise en place compteurs télérelevés 2022		12/2022	12/2022	57 544	
<b>Compteur de partage Avensan</b>				<b>Compteur de partage Avensan</b>				<b>7 270</b>	
<b>Compteur de partage Avensan</b>	<b>HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE</b>			<b>HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE</b>				<b>5 606</b>	
Compteur de partage Avensan	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			REGARD DE COMPTAGE		07/2010	07/2019	1 111	
Compteur de partage Avensan	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			VANNE AMONT		07/2010	07/2019	704	
Compteur de partage Avensan	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			BOITE A BOUES		07/2010	07/2019	889	F
Compteur de partage Avensan	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			STABILISATEUR D'ECOULEMENT		07/2010	07/2019	592	
Compteur de partage Avensan	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			COMPTEUR		12/2021	12/2021	1 606	F
Compteur de partage Avensan	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			VANNE AVAL		07/2010	07/2019	704	
<b>Compteur de partage Avensan</b>	<b>TELETRANS - TELETRANS</b>			<b>TELETRANS - TELETRANS</b>				<b>1 664</b>	
Compteur de partage Avensan	TELETRANS - TELETRANS			SATELLITE TRANSMISSION		07/2010	07/2019	1 664	F
<b>Compteur de partage St laurent</b>				<b>Compteur de partage St laurent</b>				<b>6 732</b>	
<b>Compteur de partage St laurent</b>	<b>HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE</b>			<b>HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE</b>				<b>5 068</b>	
Compteur de partage St laurent	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			REGARD DE COMPTAGE		07/2010	07/2019	2 000	
Compteur de partage St laurent	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			VANNE AMONT		07/2010	07/2019	563	
Compteur de partage St laurent	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			BOITE A BOUES		07/2010	07/2019	889	F
Compteur de partage St laurent	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			STABILISATEUR D'ECOULEMENT		07/2010	07/2019	592	
Compteur de partage St laurent	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			COMPTEUR		07/2010	07/2019	461	F
Compteur de partage St laurent	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			VANNE AVAL		07/2010	07/2019	563	
<b>Compteur de partage St laurent</b>	<b>TELETRANS - TELETRANS</b>			<b>TELETRANS - TELETRANS</b>				<b>1 664</b>	
Compteur de partage St laurent	TELETRANS - TELETRANS			SATELLITE TRANSMISSION		07/2017	07/2019	1 664	
<b>Compteur de partage Listrac</b>				<b>Compteur de partage Listrac</b>				<b>6 997</b>	
<b>Compteur de partage Listrac</b>	<b>HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE</b>			<b>HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE</b>				<b>5 333</b>	
Compteur de partage Listrac	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			REGARD DE COMPTAGE		07/2010	07/2019	1 111	
Compteur de partage Listrac	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			VANNE AMONT		07/2010	07/2019	704	
Compteur de partage Listrac	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			BOITE A BOUES		07/2010	07/2019	889	F
Compteur de partage Listrac	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			STABILISATEUR D'ECOULEMENT		07/2010	07/2019	592	
Compteur de partage Listrac	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			COMPTEUR		12/2020	12/2020	1 333	F
Compteur de partage Listrac	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			VANNE AVAL		07/2010	07/2019	704	
<b>Compteur de partage Listrac</b>	<b>TELETRANS - TELETRANS</b>			<b>TELETRANS - TELETRANS</b>				<b>1 664</b>	
Compteur de partage Listrac	TELETRANS - TELETRANS			SATELLITE TRANSMISSION		07/2010	07/2019	1 664	F
<b>Compteur de partage - Margaux (Achat)</b>				<b>Compteur de partage - Margaux (Achat)</b>				<b>8 469</b>	
<b>Compteur de partage - Margaux (Achat)</b>	<b>HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE</b>			<b>HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE</b>				<b>6 805</b>	
Compteur de partage - Margaux (Achat)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			Clapet		02/2010	07/2019	1 025	
Compteur de partage - Margaux (Achat)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			REGARD DE COMPTAGE		07/2010	07/2019	2 000	
Compteur de partage - Margaux (Achat)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			VANNE AMONT		07/2010	07/2019	704	
Compteur de partage - Margaux (Achat)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			BOITE A BOUES		07/2010	07/2019	889	F
Compteur de partage - Margaux (Achat)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			STABILISATEUR D'ECOULEMENT		07/2010	07/2019	592	
Compteur de partage - Margaux (Achat)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			COMPTEUR		07/2010	07/2019	891	F
Compteur de partage - Margaux (Achat)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			VANNE AVAL		07/2010	07/2019	704	
<b>Compteur de partage - Margaux (Achat)</b>	<b>TELETRANS - TELETRANS</b>			<b>TELETRANS - TELETRANS</b>				<b>1 664</b>	
Compteur de partage - Margaux (Achat)	TELETRANS - TELETRANS			SATELLITE TRANSMISSION		07/2010	07/2019	1 664	F
<b>Compteur de partage-Margaux (vente)</b>				<b>Compteur de partage-Margaux (vente)</b>				<b>7 387</b>	
<b>Compteur de partage-Margaux (vente)</b>	<b>HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE</b>			<b>HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE</b>				<b>5 723</b>	
Compteur de partage-Margaux (vente)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			REGARD DE COMPTAGE		07/2010	07/2019	2 000	
Compteur de partage-Margaux (vente)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			VANNE AMONT		07/2010	07/2019	815	
Compteur de partage-Margaux (vente)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			BOITE A BOUES		07/2010	07/2019	963	F
Compteur de partage-Margaux (vente)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			STABILISATEUR D'ECOULEMENT		07/2010	07/2019	592	
Compteur de partage-Margaux (vente)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			COMPTEUR		07/2010	07/2019	538	F
Compteur de partage-Margaux (vente)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			VANNE AVAL		07/2010	07/2019	815	

ENSEMBLE-TECHNIQUE	SOUS-ENSEMBLE	UNITES TECHNIQUES	INV	MAD	VRE	Type renouvellement
<b>Compteur de partage-Margaux (vente)</b>	<b>TELETRANS - TELETRANS</b>	<b>TELETRANS - TELETRANS</b>			<b>1 664</b>	
Compteur de partage-Margaux (vente)	TELETRANS - TELETRANS	SATELLITE TRANSMISSION	07/2010	07/2019	1 664	F
<b>Compteur de partage-St Médard</b>		<b>Compteur de partage-St Médard</b>			<b>7 017</b>	
<b>Compteur de partage-St Médard</b>	<b>HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE</b>	<b>HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE</b>			<b>5 353</b>	
Compteur de partage-St Médard	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	REGARD DE COMPTAGE	07/2010	07/2019	2 000	
Compteur de partage-St Médard	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AMONT	07/2010	07/2019	667	
Compteur de partage-St Médard	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	BOITE A BOUES	07/2010	07/2019	889	F
Compteur de partage-St Médard	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	STABILISATEUR D'ECOULEMENT	07/2010	07/2019	592	
Compteur de partage-St Médard	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	COMPTEUR	07/2010	07/2019	538	F
Compteur de partage-St Médard	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AVAL	07/2010	07/2019	667	
<b>Compteur de partage-St Médard</b>	<b>TELETRANS - TELETRANS</b>	<b>TELETRANS - TELETRANS</b>			<b>1 664</b>	
Compteur de partage-St Médard	TELETRANS - TELETRANS	SATELLITE TRANSMISSION	07/2012	07/2019	1 664	
<b>Compteur de partage - Réservoir</b>		<b>Compteur de partage - Réservoir</b>			<b>7 059</b>	
<b>Compteur de partage - Réservoir</b>	<b>HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE</b>	<b>HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE</b>			<b>5 395</b>	
Compteur de partage - Réservoir	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	REGARD DE COMPTAGE	07/2010	07/2019	1 111	
Compteur de partage - Réservoir	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AMONT	07/2010	07/2019	704	
Compteur de partage - Réservoir	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	BOITE A BOUES	07/2010	07/2019	889	F
Compteur de partage - Réservoir	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	STABILISATEUR D'ECOULEMENT	07/2010	07/2019	592	
Compteur de partage - Réservoir	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	COMPTEUR	12/2020	12/2020	1 395	F
Compteur de partage - Réservoir	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AVAL	07/2010	07/2019	704	
<b>Compteur de partage - Réservoir</b>	<b>TELETRANS - TELETRANS</b>	<b>TELETRANS - TELETRANS</b>			<b>1 664</b>	
Compteur de partage - Réservoir	TELETRANS - TELETRANS	SATELLITE TRANSMISSION	07/2012	07/2019	1 664	
<b>Compteur de partage - Lamarque</b>		<b>Compteur de partage - Lamarque</b>			<b>6 628</b>	
<b>Compteur de partage - Lamarque</b>	<b>HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE</b>	<b>HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE</b>			<b>4 964</b>	
Compteur de partage - Lamarque	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	REGARD DE COMPTAGE	07/2010	07/2019	1 184	
Compteur de partage - Lamarque	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AMONT	07/2010	07/2019	704	
Compteur de partage - Lamarque	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	BOITE A BOUES	07/2010	07/2019	889	F
Compteur de partage - Lamarque	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	STABILISATEUR D'ECOULEMENT	07/2010	07/2019	592	
Compteur de partage - Lamarque	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	COMPTEUR	07/2010	07/2019	891	F
Compteur de partage - Lamarque	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AVAL	07/2010	07/2019	704	
<b>Compteur de partage - Lamarque</b>	<b>TELETRANS - TELETRANS</b>	<b>TELETRANS - TELETRANS</b>			<b>1 664</b>	
Compteur de partage - Lamarque	TELETRANS - TELETRANS	SATELLITE TRANSMISSION	07/2010	07/2019	1 664	F
<b>Compteur Achat d'eau Brach</b>		<b>Compteur Achat d'eau Brach</b>			<b>462</b>	
<b>Compteur Achat d'eau Brach</b>	<b>FILE EAU - DISTRIBUTION</b>	<b>FILE EAU - DISTRIBUTION</b>			<b>461</b>	
Compteur Achat d'eau Brach	FILE EAU - DISTRIBUTION	COMPTEUR RESEAU	12/2010	07/2019	461	F
<b>Compteur Achat d'eau Brach</b>	<b>CONTROLE / COMMANDE - CONTROLE / COMMANDE</b>	<b>CONTROLE / COMMANDE - CONTROLE / COMMANDE</b>			<b>1</b>	
Compteur Achat d'eau Brach	CONTROLE / COMMANDE - CONTROLE / COMMANDE	LS42	01/1900	07/2019	1	

## 6.11 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

### **Abonnement :**

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

### **Abonnés non domestiques :**

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

### **Capacité de production :**

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m<sup>3</sup>/jour).

### **Certification ISO 14001 :**

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

### **Certification ISO 9001 :**

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

### **Certification ISO 22000 :**

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche de sécurité alimentaire effectuée par le délégataire.

### **Certification ISO 50001 :**

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

### **Certification ISO 45001 :**

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

### **Consommateur – abonné (client) :**

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc.). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un

consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

#### **Consommation individuelle unitaire :**

Consommation annuelle des consommateurs particuliers individuels divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de consommateurs particuliers individuels et collectifs (unité : m<sup>3</sup>/client/an).

#### **Consommation globale unitaire :**

Consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m<sup>3</sup>/consommateur/an).

#### **Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] :**

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

#### **Développement durable :**

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

**Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030** sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

#### **Eau souterraine influencée :**

Eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU.

#### **HACCP :**

Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques développée à l'origine dans le secteur agroalimentaire, cette méthode est depuis utilisée pour les systèmes d'alimentation en eau potable.

#### **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- ✓ 0 % : aucune action ;
- ✓ 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- ✓ 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- ✓ 50 % : dossier déposé en préfecture;
- ✓ 60 % : arrêté préfectoral ;
- ✓ 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- ✓ 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

#### **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] :**

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✓ le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- ✓ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 100 points pour les services n'exerçant pas la mission de distribution.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

#### **Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :**

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

#### **Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :**

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

#### **Nombre d'habitants desservis (Estimation du) [D101.0] :**

Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

#### **Parties prenantes :**

Acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics ...

#### **Prélèvement :**

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

#### **Rendement du réseau de distribution [P104.3] :**

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum à atteindre pour chaque réseau de distribution, dont la valeur dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau. Cette valeur « seuil » est définie par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012. Cette définition réglementaire est transcrite dans la formule générique donnée ci-après :

$$\text{Objectif Rdt Grenelle 2} = \text{Min} (A + 0,2 \text{ ILC} ; 85)$$

Avec :

- ✓ Objectif Rdt Grenelle 2 exprimé en % ;
- ✓ ILC : Indice Linéaire de Consommation (m<sup>3</sup>/j/km) qui traduit la densité de l'habitat et la taille du service ;

- ✓ A = 65 dans la majorité des situations excepté pour les réseaux alimentés, d'une part, par une ressource en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par des prélèvements supérieurs à 2 Mm<sup>3</sup>/an où le terme A prend alors la valeur de 70 (pour tenir compte de la faible disponibilité de la ressource en eau).

#### **Réseau de desserte :**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

#### **Réseau de distribution :**

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

#### **Résultat d'analyse :**

On appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

#### **Taux d'impayés [P154.0] :**

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

#### **Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :**

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

#### **Taux de mensualisation :**

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

#### **Taux de prélèvement :**

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

#### **Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :**

**Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j :** pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- ✓ Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

**Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j :** nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

**Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :**

**Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j :** pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.
- ✓ et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

**Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j :** nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

**Taux de mutation (demandes d'abonnement) :**

Nombre de demandes d'abonnement (mouvement de consommateurs) rapporté au nombre total de consommateurs, exprimé en pour cent.

**Taux de réclamations [P155.1] :**

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

**Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :**

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

**Volume comptabilisé :**

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

**Volume consommateurs sans comptage :**

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

**Volume consommé autorisé :**

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

**Volume de service du réseau :**

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

**Volume mis en distribution :**

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

**Volume produit :**

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit.

**Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :**

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté.

## Ressourcer le monde

**Veolia**

30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers

[www.veolia.com](http://www.veolia.com)